

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 12

Séance du mardi 8 avril 2008

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente

Sommaire

Ordre du jour	624
Ouverture de la séance	629

Divers :

Décès de M ^{me} Claire Garin, ancienne conseillère communale (Les Verts).	629
--	-----

Communications :

1. Projet « Métamorphose » – Attribution du mandat pour la conduite de la démarche participative.	632
2. Flon-Ville, rue du Port-Franc 18, Lausanne – Demande de crédit complémentaire	633
3. M. Florent Pichon succède à M. Jean-Pierre Maurer au poste de chef de service de la comptabilité et des finances des Services industriels.	634
4. Centre pour adolescents de Valmont (CPA) – 1010 Lausanne. Propriété de la Commune de Lausanne. Transformations intérieures et modifications des façades. Augmentation du compte d'attente	635
5. Préavis N ^o 2006/40 – Prolongation d'un droit distinct et permanent de superficie	636
6. Organisation de la Commission permanente des finances du 4 juillet 2007 au 30 juillet 2008. Modification	636
7. Commission permanente de gestion. Organisation jusqu'au 30 juin 2008. Modification	637

Courriel :

Règlement du Conseil communal (M ^{me} Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne).	629
--	-----

Lettres :

1. Retard de M. Jean-Yves Pidoux, municipal (M. Jean-Yves Pidoux)	629
2. Tribunal cantonal. Cour constitutionnelle (François Kart, président de la Cour constitutionnelle)	630

Interpellations :

1.	«Bus-pyjama : parent pauvre des transports publics lausannois ?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	637
2.	«Chauffage à distance, augmentation déguisée ?» (M. Olivier Martin). <i>Dépôt</i>	638
3.	«Faudra-t-il un accident pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation ?» (M ^{me} Adozinda Da Silva et consorts). <i>Dépôt</i>	638
	<i>Développement</i>	686
4.	«Le couvert de la Riponne : que veut exactement la Municipalité ?» (M. Marc-Olivier Buffat et consorts). <i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	674
	<i>Discussion</i>	675
5.	«Lausanne, point chaud de la traite des êtres humains ?» (M ^{me} Stéphanie Pache). <i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	675
	<i>Discussion</i>	676
6.	«Tridel à la sauce napolitaine ?» (M ^{me} Graziella Schaller et consorts). <i>Développement</i>	677
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	677
	<i>Discussion</i>	679
7.	«Quelle est cette hâte à rayer de la carte les jardins familiaux de Vidy ?» (M ^{me} Elisabeth Müller et consorts). <i>Développement</i>	681
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	682
	<i>Discussion</i>	683

Motions :

1.	«Soutenir l'ECAL» (M. Marc-Olivier Buffat). <i>Développement photocopié</i>	642
	<i>Discussion préalable</i>	642
2.	«Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne» (M. Alain Hubler). <i>Développement photocopié</i>	644
	<i>Discussion préalable</i>	644
3.	«Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	645
	<i>Discussion préalable</i>	646
4.	«Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	646
	<i>Discussion préalable</i>	647
5.	Demande pour l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne (M. Marc-Olivier Buffat et consorts). <i>Rapport photocopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur	656
	<i>Discussion préalable</i>	658

Pétitions :

1.	Pétition du quartier de la Colline (M ^{me} Sandrine Ebassi, au nom des habitants de la Colline [48 signatures]). <i>Dépôt</i>	631
2.	«Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking !» (Pétition des habitants et usagers du quartier de Malley [419 signatures]). <i>Dépôt</i>	632
3.	«Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39 !» (Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts [1062 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M. Xavier de Haller, rapporteur	652
	<i>Discussion</i>	653

Postulats :

1.	«Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive» (M. Guy Gaudard). <i>Dépôt</i>	637
2.	«Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise)» (MM. Roland Philippoz et Roland Rapaz). <i>Dépôt</i>	637
3.	«Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F» (M ^{mes} Anna Zürcher et Marie Deveaud). <i>Dépôt</i>	637
4.	«Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles» (M. Roland Philippoz). <i>Développement photocopié</i>	643
	<i>Discussion préalable</i>	643
5.	«Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	645
	<i>Discussion préalable</i>	645
6.	«Une plate-forme de baignade à Ouchy» (M. Vincent Rossi). <i>Développement photocopié</i>	648
	<i>Discussion préalable</i>	648
7.	«Pour accueillir le m2 à la Sallaz» (M. Pierre Santschi). <i>Développement photocopié</i>	648
	<i>Discussion préalable</i>	649
8.	«Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i>	650
	<i>Discussion préalable</i>	651
9.	«Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation «camping de Vidy»» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i>	651
	<i>Discussion préalable</i>	651
10.	«Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice.	665
	<i>Discussion</i>	666

Projet de règlement :

	«Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficacité» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	647
	<i>Discussion préalable</i>	647

Questions orales	638
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2006/55	Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Serge Segura (Administration générale et Finances)	668
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	670
	<i>Discussion</i>	672

Ordre du jour

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 avril 2008 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

3. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

4. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

5. *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

6. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

7. *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!» (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

8. *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

9. *Rapport-préavis N° 2007/36*: Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

10. *Rapport-préavis N° 2007/37*: Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi «Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

11. *Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.)*: «Super City Management – Non merci!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

12. *Préavis N° 2007/57*: Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des «accueillantes» en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. (EJE). YVAN SALZMANN.

13. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

14. *Postulat de M. Gilles Meystre et consorts*: «Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!» (SI). XAVIER DE HALLER.

15. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (AGF). NICOLAS GILLARD.

16. *Rapport-préavis N° 2007/62*: Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous. Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller. (EJE). EDDY ANSERMET.

17. *Préavis N° 2008/2*: Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA). Modification de la convention entre actionnaires. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

18. *Pétition de M^{me} Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre Municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

19. *Pétition de M. Martial Deléchat, M^{me} Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* «Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROGER COSANDEY).

20. *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

21. *Rapport-préavis N° 2007/20*: Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Claire Attinger et consorts. (CLP). EDDY ANSERMET.

22. *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

23. *Rapport-préavis N° 2007/41*: Politique du logement – S’impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

24. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Métamorphosons l’aide à l’apprentissage». (Trx). SERGE SEGURA.

25. *Motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: «La Ville de Lausanne montre l’exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité». (AGF). ISABELLE MAYOR.

26. *Préavis N° 2007/63*: Recapitalisation du Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération. (SSE). SOLANGE PETERS.

27. *Motion de M. Roland Ostermann*: «Cachez ces conteurs que je ne saurais voir!» (Trx.) VINCENT ROSSI.

28. *Préavis N° 2008/4*: Crédit complémentaire pour le raccordement aux installations de surface des tuyaux de câblages électriques et multimédia posés dans le tunnel de Tridel. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

29. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat*: «Soutenir l’ECAL». (2^e/2.10.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Postulat de M. Roland Philippoz*: «Soutenons l’encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et les bénévoles». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Postulat de M. Yves Ferrari*: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari*: «Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l’efficience». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

36. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

37. *Postulat de M. Pierre Santschi*: «Pour accueillir le m2 à la Sallaz». (5^e/20.11.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

38. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Et si l’on densifiait aussi le site de l’aéroport?» (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

39. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d’affectation < camping de Vidy >». (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

40. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Domino n’est pas qu’un jeu!» (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

41. *Postulat de M. Yves Ferrari*: «Journaux gratuits, la participation financière, c’est bien, le recyclage c’est mieux. Un pas vers la société à 2000 W». (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

42. *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

43. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l’année!» (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

44. *Motion de M. Giampiero Trezzini* pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l’apologie de régimes totalitaires. (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

45. *Postulat de M^{me} Florence Germond*: «Pour des achats publics durables d’ordinateurs». (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

46. *Postulat de M. Philippe Mivelaz*: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

47. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin». (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

48. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

49. Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

50. Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes ». (10^e/26.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

51. Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner : « Le « Chalet » doit devenir la maison des artistes de Lausanne ». (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

52. Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

53. Motion de M. Jean-Michel Dolivo : « Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale ». (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

54. Interpellation urgente de M. Marc-Olivier Buffat et consorts : « Le couvert de la Riponne : que veut exactement la Municipalité ? » (10^e/26.2.08). RÉPONSE MUNICIPALE.

55. Interpellation urgente de M^{me} Stéphanie Pache : « Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains ? » (10^e/26.2.08). RÉPONSE MUNICIPALE.

56. Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel à la sauce napolitaine ? » (11^e/11.3.08). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

57. Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Quelle est cette hâte à rayer de la carte les jardins familiaux de Vidy ? » (11^e/11.3.08). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

58. Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Qui sème le vent récolte la tempête... » (2^e/2.10.07) [SPS 15.11.07]. DISCUSSION.*

59. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... » (2^e/2.10.07) [SPS 22.11.07]. DISCUSSION.*

60. Interpellation de M^{me} Florence Germond : « Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? » (2^e/2.10.07) [Trx 29.11.07]. DISCUSSION.*

61. Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? » (2^e/2.10.07) [SSE, CLP 31.1.08]. DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

62. Interpellation de M. Roland Ostermann au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-Gobet. (4^e/6.11.07) [SI 31.1.08]. DISCUSSION.*

63. Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne ». (8^e/22.1.08) [Trx, AGF 6.2.08]. DISCUSSION.*

64. Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts : « Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal... » (2^e/2.10.07) [SPS 28.2.08]. DISCUSSION.*

65. Interpellation de M^{me} Andrea Eggli et consorts pour le respect de la Loi sur les marchés publics. (8^e/22.1.08) [AGF 28.2.08]. DISCUSSION.*

66. Interpellation de M. Marc-Olivier Buffat : « Quel avenir pour Rumine et pour les musées lausannois du centre ville ? » (9^e/5.2.08) [CLP 6.3.08]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 22.4 (18 h 00, séance double), 6.5, 20.5 (18 h 00, séance double en réserve), 3.6, 17.6 (18 h 00, séance double), 1.7 (en réserve), 26.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 23.9, 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente :
Myriam Tétaz

La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

26.2.08 Rapport sur la gestion municipale pour 2006 et réponses aux 28 observations de la Commission permanente de gestion. (RAPHAËL ABBET, PRÉSIDENT.)

12.9.06 Pétitions de M. Carl K. Gossweiler sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

23.1.07 Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.) contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

13.2.07 Rapport N° 2006/2 : Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2.07 Pétition de M^{me} Geneviève Chiché : « Chômage : pas de travail mais peut-être des idées ». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

27.3.07 *Rapport-préavis N° 2007/11* : Réponse au postulat de M^{me} Solange Peters «Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

15.5.07 *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

26.6.07 *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (Trx ,SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10.07 *Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (41 sign.)* : «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

23.10.07 *Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 sign.)* : «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

23.10.07 *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)* : «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

20.11.07 *Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.)* : «Un Champignac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12.07 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (AGF, CLP, Trx). ISABELLE TRUAN.

11.12.07 *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (AGF). YVES FERRARI.

11.12.07 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* : «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

11.12.07 *Postulat de M^{me} Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

11.12.07 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* : «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

11.12.07 *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)* : «Pour que la maison

écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

22.1.08 *Rapport-préavis N° 2007/64* : Réponse à diverses motions et postulats. (AGF, SPS, Trx). ANDREA EGGLI.

5.2.08 *Préavis N° 2007/66* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

5.2.08 *Préavis N° 2007/67* : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). YVAN SALZMANN.

5.2.08 *Préavis N° 2007/68* : Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain pour l'immeuble industriel de KBA-GIORI SA. (SI). NICOLE GRIN.

26.2.08 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28. (CLP).

Motion de M^{me} Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

Motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

26.2.08 *Motion de M. Alain Hubler* : «µm5 : un <micro-métre> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

26.2.08 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts* : «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

26.2.08 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

26.2.08 *Postulat (ex-motion) de M. Jean-François Cachin et consorts* : «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise.» (AGF). ANDREA EGGLI.

26.2.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : «Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal». (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

26.2.08 *Préavis N° 2008/1* : Immeuble Haldimand 3 / Arlaud 2, à Lausanne. Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble avec logements,

dont 9 à subventionner, commerces, bureaux et salles de réunions. Crédit complémentaire au préavis N° 255 du 6 décembre 2001. (CLP). SOPHIE MICHAUD GIGON.

11.3.08 *Rapport-préavis N° 2008/5*: Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement. Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

11.3.08 *Préavis N° 2008/6*: Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération internationale de gymnastique (FIG). (CLP, SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

11.3.08 *Pétition de M^{me} et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment «Le Vignel» sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.4.08 *Préavis N° 2008/7*: Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4^e étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). SYLVIANNE BERGMANN.

8.4.08 *Rapport-préavis N° 2008/8*: «Attribution de subventions dans le domaine sportif». Nouveau volet «Sport phare». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. (SPS). ALAIN HUBLER.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04). DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le «Site associatif du 52»?» (19^e/13.6.06). DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7^e/21.11.06). DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07). DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08). DISCUSSION.

5.2.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réduire les coûts de l'aide sociale...». (9^e/5.2.08). DISCUSSION.

11.3.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'engorgement du trafic routier en ville de Lausanne ne trouve pas simplement sa source aux portes de notre ville». (11^e/11.3.08). DISCUSSION.

11.3.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'amélioration de l'état sanitaire des drogués ne doit pas mettre en danger les écoliers ou les autres utilisateurs du domaine public». (11^e/11.3.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 8 avril 2008

Membres absents excusés : M. Jean-Louis Blanc, M. François Huguenet, M^{me} Sandrine Junod, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Jacques Pernet, M. Claude-Alain Voiblet.

Membres présents	94
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Il est 19 h 30, veuillez prendre place. Je vous prie de ne pas oublier d'insérer votre carte dans votre pupitre. Il semble qu'il y a un problème de micro, je vais m'efforcer de parler très fort pour que vous m'entendiez quand même. Nous avons tout juste le quorum d'après les cartes comptabilisées, je déclare donc ouverte cette séance du Conseil communal.

M. Jean-Yves Pidoux, retenu à l'Université, nous rejoindra tout à l'heure; il semble que M. Tosato soit sur la route entre Lausanne et Morges où, paraît-il, il y a beaucoup de circulation. Apparemment, M. Français aussi.

Retard de M. Jean-Yves Pidoux, municipal

Lettre

Direction des services industriels

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Eglise-Anglaise 16
1006 Lausanne

notre réf. JYP/Rg
votre réf.

Lausanne, le 4 avril 2008

Séance du Conseil communal du 8 avril 2008

Madame la Présidente,

Le Conseil communal a été convoqué le 8 avril prochain à 19 h 30.

Or, je suis mandaté par la Municipalité pour assister à une conférence universitaire dans le cadre de la Chaire

d'honneur que le Conseil communal a accepté de soutenir. Il se pourrait donc que j'arrive en séance avec quelque retard et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Dans l'intervalle, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) *Le directeur des Services industriels, Jean-Yves Pidoux, conseiller municipal*

Copie à M^{me} Vanessa Benitez Samoli, secrétaire du Conseil

Décès de M^{me} Claire Garin, ancienne conseillère communale (Les Verts)

La présidente : – Je dois d'abord vous faire part du décès, le 19 mars 2008, de M^{me} Claire Garin, qui a été membre du Conseil communal en 1994 et en 1998. Vaudoise d'origine, sociologue, membre des Verts, elle était née en 1946 à Paris. Pour honorer sa mémoire, je prie l'assemblée et le public de se lever et de respecter un instant de silence. Je vous remercie.

La présidente : – Je passe la parole à M^{me} la secrétaire pour les communications. Nous vous écoutons, Madame Benitez.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Madame la Présidente. Selon vos instructions, je donne lecture d'un courriel de M^{me} la préfète du district de Lausanne, Sylviane Klein, reçu le 7 avril et adressé aux membres du Conseil communal.

Règlement du Conseil communal

Courriel

De: sylviane.klein@vd.ch
Envoyé: lundi, 7. avril 2008 18:59
A: Benitez Santoli Vanessa
Cc: myriam.tetaz@bluewin.ch
Objet: Règlement du Conseil communal

Aux membres du Conseil communal par l'intermédiaire de son Bureau

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Faisant suite à la discussion que j'ai eue avec M^{me} la Présidente Myriam Tétaz au sujet de l'interprétation de plusieurs articles de votre nouveau règlement communal, je me permets de vous adresser ces quelques lignes. En effet, il apparaît à la lecture dudit règlement que plusieurs articles prêtent à confusion (notamment les art. 55 ou 60 al. 2), voire sont contradictoires, à l'exemple des art. 89, 90 et 91. L'art. 92 comporte également une erreur. En effet, il y est prévu que les bulletins soient détruits après la proclamation du résultat. Or ces bulletins doivent impérativement être conservés jusqu'à la fin du délai de recours.

Le Conseil communal étant compétent pour l'adoption de son règlement, il ne m'appartient pas de le remettre en question, sauf s'il comporte des illégalités. Toutefois, je vous rends attentifs à la difficulté d'application de certains articles et aux recours qu'ils pourraient engendrer, à l'image de l'art. 44. Il serait judicieux que le Conseil éclaircisse certains points et revoie leur rédaction.

Je reste à votre disposition pour en discuter le cas échéant.

En vous souhaitant des débats fructueux, je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Sylviane Klein
Préfète du district de Lausanne
Tél. 021 316 41 28
mailto:sylviane.klein@vd.ch

**Tribunal cantonal
Cour constitutionnelle**

Communication

Canton de Vaud

TRIBUNAL CANTONAL

Av. Eugène-Rambert 15
1014 Lausanne

021/316 12 55

Cour constitutionnelle

*Communication adressée aux
destinataires mentionnés
au verso ou en annexe*

Exemplaire pour

Courrier «A»

Conseil communal de Lausanne
Place de la Palud 2
Case postale
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 avril 2008/ztk

CCST.2008.0003 (JKR) Requête Municipalité de Lausanne c/ la nouvelle adoptée le 11 mars 2008 par le Conseil communal de Lausanne introduisant un article 44 dans le Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 (RCCL)

1. La cause est enregistrée sous la référence CCST.2008.0003 (JKR).
2. Un délai au **22 avril 2008** est imparti à la requérante pour effectuer un dépôt de 2'000.00 francs destiné à garantir le paiement de tout ou partie de l'émolument et des frais qui pourront être prélevés en cas de rejet de la requête.

A défaut de paiement dans le délai fixé, la requête sera déclarée irrecevable (art. 12 al. 2 LJC et 39 LJPA).

Ce délai sera considéré comme respecté si un versement a lieu directement à l'office de poste ou, en cas de virement par la voie électronique, notamment par une banque, s'il est effectué suffisamment à l'avance pour parvenir à Postfinance au plus tard le dernier jour du délai. En cas de doute, la preuve du respect du délai incombera à la requérante.

3. Un délai au **2 mai 2008** est imparti au Conseil communal de Lausanne pour déposer sa réponse.
4. **Dans le même délai**, le Service des communes et des relations institutionnelles a la faculté de déposer des observations.
5. En l'état, la requête suspend l'entrée en vigueur de l'art. 44 du Règlement du Conseil communal de Lausanne; le Conseil communal a cependant la faculté de demander la levée de l'effet suspensif dans le délai de réponse précité.
6. L'on procédera incessamment à la publication du dépôt de la requête, comme le prescrit l'art. 11 LJC.
7. Les délais ci-dessus ne seront pas prolongés.

(Signé) *Le Président de la Cour constitutionnelle :*
François Kart

Ann. :

- pour la requérante: 1 bulletin de versement, chèque bancaire exclu
- copie de la requête (sauf pour la requérante)

Liste des destinataires

identité	qualité	adresse
Municipalité de Lausanne	requérante	Municipalité de Lausanne Place de la Palud Case postale 6904 1002 Lausanne
Conseil communal de Lausanne	autorité intimée	Conseil communal de Lausanne Place de la Palud 2 Case postale 1002 Lausanne
Service des communes et des relations institutionnelles	autorité concernée	Service des communes et des relations institutionnelles Cité-Derrière 17 1014 Lausanne

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Lors de leur séance du 1^{er} avril 2008, et après consultation de leur groupe, les membres du Bureau du Conseil communal ont pris la décision de supprimer l’embargo de presse sur les documents des conseillers, soit les questions écrites, les initiatives, postulats, motions, projets de règlement ou de décision, les interpellations ordinaires, les interpellations urgentes. L’embargo de presse est toutefois maintenu sur les rapports de commission. Cette décision ne porte pas sur les réponses de la Municipalité aux interpellations, ces dernières relevant de la seule compétence municipale. Cette décision s’applique aux documents cités déposés après le 1^{er} avril 2008.

Pétition du quartier de la Colline (48 signatures)*Dépôt*

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Pl. de la Palud 2
1003 Lausanne

Lausanne, le 12 mars 2008

Pétition du quartier de la Colline

Madame,

Vous trouverez en annexe la pétition originale signée par les habitants du quartier de la Colline et des alentours (48 signatures) concernant les aménagements nécessaires et urgents de ce quartier.

Il est demandé que des améliorations soient apportées autour de ce nouveau quartier (construction en 2006). Notamment au niveau de la sécurité du chemin de la Colline, qu’empruntent nombre d’enfants chaque jour pour se rendre à l’école : cette route n’est absolument pas aménagée et est très dangereuse.

La copie de cette pétition est également déposée ce jour auprès de M. Meystre, de la Commission des pétitions de la Municipalité.

Dans l’espoir que le sujet soit discuté et voté au Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir croire, Madame, à l’expression de nos sentiments les meilleurs.

(Signé) *Au nom des habitants de la Colline : Sandrine Ebassi*

Sandrine Ebassi
Colline 56 – 1007 Lausanne
021 624 62 88 – 078 659 79 95

*Texte de la pétition***Pétition des habitants du chemin de la Colline au Conseil communal de Lausanne**

Dans le quartier de la Colline, qui comprend plus de 50 appartements, logent pour la grande majorité des familles avec des enfants en bas âge. Depuis la mise à disposition des logements, il n’existe aucun accès sécurisé à ce quartier. Les habitants demandent que la Municipalité se préoccupe notamment de :

- goudronner la moitié supérieure du chemin de la Colline ;
- y prévoir un trottoir et l’éclairage public ;
- instaurer dans ce chemin une zone 30 km/h, en prolongation de celle du chemin de Montelly ;
- créer un passage piétons au bas du chemin de la Colline. Des enfants ont été scolarisés au collège de Montoie et, étonnamment, à celui des Figuiers ;
- installer un sens interdit dans le sens de la montée pour que les voitures ne puissent tourner depuis l’avenue de Provence car, n’ayant pas de visibilité, elles ne font aucune attention aux piétons. Plusieurs adultes ont failli se faire renverser ;
- prévoir un 2^e passage piétons à l’autre sortie du quartier sur l’avenue de Provence. Des enfants ont été scolarisés à l’école de Malley et vont au centre de quartier de Malley-Montelly ;
- installer des feux sur l’avenue de Provence pour pouvoir accéder au TSOL. Beaucoup de personnes traversent au milieu de cette avenue ;
- interdire le parage de voitures dans le petit chemin d’accès au terrain de pétanque, ainsi que sur l’abond de la sortie de ce chemin sur le chemin de la Colline. Les camions qui s’y parquent ne voient pas les personnes ;

- améliorer le petit chemin qui monte de l’avenue de Provence sur Montelly vers le pont sur l’avenue de Provence. Il faudrait le goudronner et installer l’éclairage public ;
- exiger la mise en état et le nettoyage régulier des escaliers qui montent sur Montelly, comme le demandent les habitants de ce quartier depuis plus de 30 ans ;
- un meilleur éclairage de la petite place de quartier.

Nous sommes pour le moins surpris que la Municipalité ait permis l’installation d’habitants dans un quartier nouveau sans se préoccuper du problème des accès. Aucun accès n’a été pensé pour ce quartier avant notre arrivée. Nous ne voulons pas attendre qu’il y ait un mort pour que des solutions soient trouvées à ce problème.

Nous invitons la Municipalité à une séance dans le quartier pour qu’elle puisse elle-même s’en rendre compte. La cohabitation avec une entreprise de voirie voisine pose aussi des problèmes auxquels il faudrait trouver une solution adéquate.

Pétition des habitants et usagers du quartier de Malley (419 signatures) : « Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking ! »

Dépôt

Lausanne, le 12 mars 2008

Texte de la pétition

Pétition des habitants et usagers du quartier de Malley

Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking !

Depuis des années, les habitants souhaitaient l’aménagement de la Dune de Malley (espace vert situé à côté de l’arrêt du TSOL « Malley »). En juin de cette année, le Service de parcs et promenades a enfin concrétisé cette requête d’une manière simple mais conviviale.

Lors de la discussion sur ces aménagements, le responsable du projet nous a expliqué que bientôt des bâtiments seront construits sur le terrain « Park & Ride », situé de l’autre côté de l’avenue de Provence. Pour le remplacer, la Municipalité a décidé qu’elle transformerait « provisoirement » la Dune de Malley en parking d’échange !

Les habitants du quartier sont contre la transformation de la Dune de Malley en parking d’échange pour les raisons suivantes :

1. Sécurité

Un grand nombre de petits enfants transitent par ce chemin déjà fort fréquenté, pour circuler entre les différentes écoles primaires et enfantines du quartier, ainsi que l’APEMS de Malley. La présence d’un parking d’échange n’a donc pas sa place à un endroit autant fréquenté par des petits enfants.

2. Convivialité

Les habitants de ce quartier ont investi ce nouveau lieu de plaisance tant attendu. De plus, ils aimeraient que d’autres aménagements plus importants et définitifs soient établis sur la Dune à la disposition des habitants du quartier.

3. Nuisances sonores

Nous pouvons craindre que les nombreux habitants des immeubles avoisinants auront à subir des nuisances sonores dues à la présence de plus d’une centaine de voitures supplémentaires.

4. Incohérence des projets

La Municipalité a un projet de « zone 30 km/h » sur ce même chemin de Malley pour tranquilliser le quartier, ce qui est aussi un vœu des habitants depuis très longtemps. Il est donc invraisemblable de vouloir maintenant densifier le trafic sur ce même chemin !

Pour toutes ces raisons, les personnes soussignées demandent à la Municipalité de trouver un autre endroit pour remplacer le parking d’échange loin d’une zone d’habitation, car **un parking d’échange n’a pas sa place au cœur d’un quartier !**

Merci d’envoyer la feuille, même incomplète à : Centre de quartier Malley-Montelly – Ch. du Martinet 28 – 1007 Lausanne.

Projet « Métamorphose » – Attribution du mandat pour la conduite de la démarche participative

Communication

Lausanne, le 19 mars 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à l’adoption du préavis N° 2007/19 par le Conseil communal le 6 novembre 2007, la procédure de sélection du mandataire chargé de conduire la démarche participative a été lancée. L’appel d’offres, respectant la Loi sur les marchés publics, s’est terminé le 31 janvier 2008 ; six soumissionnaires ont rendu un dossier recevable.

A fin février, le comité d'évaluation, présidé par les deux conseillers municipaux Silvia Zamora et Marc Vuilleumier, s'est réuni pour examiner les offres rentrées et auditionner les candidats retenus. Au terme de cette procédure, le projet «Oui, Lausanne avance!» (OLA) du consortium lausannois Critères, Plates-bandes & Co a convaincu le comité par sa créativité, sa connaissance des enjeux et la place donnée à l'écoute de la population. Cette équipe résolument convaincue de l'intérêt de la démarche a également pu démontrer ses compétences en matière de gestion de projet et d'évaluation.

Avec son concept «Oui, Lausanne avance!», l'équipe retenue par la Municipalité pour conduire le dialogue avec la population lausannoise a convaincu par son enthousiasme et sa rigueur. Elle entreprendra son travail auprès de la population, sous la conduite d'un groupe de pilotage, présidé par la directrice de la Culture du Logement et du Patrimoine et le directeur de la Sécurité publique et des Sports. Pour mémoire, les règles de base de la participation, les objectifs et les principes de fonctionnement ont été fixés dans une Charte de la participation, validée par le Conseil communal conjointement au préavis.

Début mai, après une phase de préparation, la démarche participative débutera concrètement auprès de la population. A titre d'exemple, elle permettra d'établir en 2008 un programme pour le concours d'urbanisme de l'écoquartier aux Plaines-du-Loup.

Les premières réalisations interviendront dès 2009 au sud et en 2011-2012 dans l'écoquartier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Flon-Ville, rue du Port-Franc 18, Lausanne – Demande de crédit complémentaire

Communication

Lausanne, le 19 mars 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En acceptant le préavis N° 2004/33 du 2 septembre 2004¹, le Conseil communal allouait le montant de Fr. 36'700'000.– pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon, dont Fr. 4'310'000.– pour l'acquisition du terrain, les indemnités et les études préliminaires (CFC 0). Le montant pris en compte dans le contrôle budgétaire de la

construction est de **Fr. 32'390'000.–** (Direction culture, logement et patrimoine) auquel s'ajoute la construction de la passerelle reliant le site du Flon à celui de Chauderon pour un crédit d'ouvrage distinct de Fr. 1'043'000.– (Direction des travaux).

Dans le cadre de l'opération Flon-Ville, un crédit de Fr. 2'024'300.– des Services industriels correspondant à l'investissement nécessaire à la production énergétique du site a également été inclus dans la gestion budgétaire globale effectuée par notre mandataire, Burckardt+Partner SA à Lausanne, commun aux trois directions.

Bilan sur le crédit d'ouvrage de la construction du bâtiment administratif

Crédit voté (hors terrain, CFC 0)	Fr. 32'390'000.–
Décompte final prévisionnel	Fr. 33'009'000.–
Solde négatif	Fr. 619'000.–

Ce montant est l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

A. Indexation et hausses légales

Le crédit d'ouvrage octroyé dans le préavis N° 2004/33 est basé sur un devis établi en 2004, soit un indice de référence pour la construction d'immeuble administratif en région lémanique de 113.00, avril 2004. Les éventuelles hausses de coût se calculent à partir de cette date et ces montants entrent dans le décompte final de l'opération. Aucun montant prévisionnel n'est prévu dans le crédit d'ouvrage pour l'absorption de l'indexation de ce crédit.

Indexation	Fr. 1'058'100.–
Hausses légales	Fr. 350'000.–
Somme des hausses	Fr. 1'408'100.–

Cette opération génère donc un bonus théorique de Fr. 789'100.– (Fr. 1'408'100.– moins Fr. 619'000.–).

B. Eléments imprévus absorbés dans le coût de l'ouvrage

1. Divers et imprévus Fr. 1'469'000.–

- Indemnité Mestelan & Gachet, architectes pour réduction mandat, Fr. 110'000.–
- Mandat complémentaire à Burckardt+Partner SA, Fr. 140'000.–
- Dépassement important sur les travaux de menuiserie dû à un marché saturé. Seules une à trois entreprises selon les lots ont répondu aux soumissions. Les prix se sont avérés de 33% plus élevés que prévus, soit un dépassement de Fr. 730'000.– (selon adjudications menuiseries du 20.02.07)

¹BCC 2004-2005, T. II, pp. 221 à 250.

- Installation d'une gestion informatisée des files d'attente du Service du contrôle des habitants, Fr. 63'000.–
 - Réalisation d'une cafétéria plus conviviale et confortable compte tenu de son déplacement au sous-sol, suite à l'intégration du Service de la circulation à Flon-Ville, Fr. 230'000.–
 - Equipement de beamers fixes dans les salles de conférences, à l'usage de l'ensemble de l'Administration, Fr. 41'000.–
 - Plus-value pour la mise en place d'une toiture végétalisée (selon note en Municipalité adoptée le 16.05.07), Fr. 55'000.–
 - Participation aux frais d'installation de chantier sur la rue de Genève, selon la clé de répartition, Fr. 100'000.–
2. Divers compléments indispensables, demandés par le maître de l'ouvrage et les utilisateurs après le déménagement (réalisation en cours)
- Modification alarme et emplacements d'imprimantes, ajout d'un accès handicapé sur l'entrée sud du bâtiment, travaux de peinture pour ajout de couleur, ajout de plafonds acoustiques dans divers bureaux, modification ou ajout de sources lumineuses, commande de luminaires supplémentaires, ajout de systèmes d'accrochages, complément de signalétique, agrandissement accès toiture, modification des fenêtres de l'atrium pour renfort de la sécurité, **Fr. 221'400.–**
3. Diverses demandes supplémentaires, selon note à la Municipalité du 26.11.2007, adoptée le 7.12.2007 (non encore réalisées) Fr. 487'000.–
- Des compléments de mobilier Lista (les besoins ont été sous évalués en soumission), Fr. 285'000.–
 - Des compléments de rangements en menuiserie fixe, des prises informatiques complémentaires et diverses adaptations, Fr. 72'400.–
 - La modification de l'emplacement et de l'organisation du secrétariat de la Direction de la sécurité publique et des sports, Fr. 85'000.–
 - Ajout de bancs sur les convecteurs des entrées, Fr. 18'000.–
 - Divers, modification de la niche du photomaton et du centre de documentation, Fr. 26'600.–

En regard de ce qui précède, le montant des imprévus et compléments est de Fr. 2'177'400.–
 ÷ Divers et imprévus (CFC 6 du préavis) Fr. – 609'900.–
Divers et imprévus excédentaires Fr. 1'567'500.–

Ce montant, bien plus important que la demande de crédit complémentaire, indique que les coûts ont été maîtrisés tout au long de l'opération. De constantes recherches d'économie ont été faites durant le chantier afin de minimiser l'incidence budgétaire des surplus, ceci malgré un divers et imprévus de seulement 2% du coût de l'ouvrage.

En regard des éléments budgétaires exposés ci-dessus, le montant complémentaire global nécessaire à la finalisation de la construction du bâtiment administratif de Flon-Ville s'élève à **Fr. 619'000.–**, soit 1,9% du crédit d'ouvrage accordé. Ce complément fera l'objet d'un préavis spécifique, actuellement en cours de rédaction, qui sera prochainement présenté à votre Conseil.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication, et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :
 Le syndic : Daniel Brélaz
 Le secrétaire : Philippe Meystre

M. Florent Pichon succède à M. Jean-Pierre Maurer au poste de chef de service de la comptabilité et des finances des Services industriels

Communication

Lausanne, le 31 mars 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Après plus de 40 ans passés au service de l'Administration communale, M. Jean-Pierre Maurer, chef du Service de la comptabilité et des finances des Services industriels (SIL), a fait valoir son droit à la retraite pour le 30 juin 2008. La Municipalité tient à rappeler les excellents états de service de M. Maurer. Engagé en octobre 1967, en qualité de secrétaire à l'Office du personnel, il entre en 1972 aux Services industriels comme comptable. En 1978, il est nommé assistant, puis chef comptable en 1979, année où il obtient le diplôme fédéral de comptable contrôleur de gestion. Il est ensuite désigné par la Municipalité au poste de chef de service le 1^{er} janvier 1983.

Dans l'impressionnant catalogue de mesures mises en place par M. Maurer durant sa carrière, il faut relever l'informatisation de la gestion comptable, avec l'introduction des programmes Gefi en 1997 et ISIS en 2000, et leur remplacement progressif par le progiciel SAP depuis 2005, l'introduction de la TVA en 1995, la refonte complète du plan comptable des SIL en 1997 et la participation à la certification qualité ISO 9001 des SIL en 2002. La Municipalité remercie chaleureusement M. Maurer pour cet engagement au service de la Ville de Lausanne. La Conférence des chefs de service

des SIL et leur directeur, M. Pidoux, tiennent également à souligner la personnalité attachante de M. Maurer et rappellent son goût pour les épigrammes et les jeux de mots, qui complète harmonieusement la rigueur de ses analyses et apporte une fraîcheur toujours bienvenue dans les contacts humains.

La Municipalité a désigné le successeur de M. Maurer en la personne de M. Florent Pichon. Agé de 36 ans, M. Pichon est actuellement responsable de la gestion opérationnelle au Service de l'électricité. Ses compétences ont été particulièrement mises à profit dans le cadre de l'ouverture en cours du marché de l'électricité. M. Pichon est titulaire d'un master en sciences économiques et d'un diplôme post-graduate en systèmes d'information de l'Université de Lausanne. Il a commencé sa carrière comme économiste à la Commission de la concurrence avant de rejoindre Swisscom, qui se préparait à la libéralisation du marché des télécommunications, puis Orange Communications SA, où il est rapidement devenu membre du directorat financier. Sa connaissance des autorités de régulation, sa pratique des processus de libéralisation et ses compétences en matière de gestion financière sont autant d'atouts importants pour les SIL. M. Pichon prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2008. Il aura pour première tâche de stabiliser les processus induits par l'environnement SAP et de mettre en place, via ce progiciel, des tableaux de bord financiers pour la Direction des SIL. La Municipalité lui souhaite plein succès dans ses futures fonctions.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Centre pour adolescents de Valmont (CPA) –
1010 Lausanne. Propriété de la Commune de Lausanne.
Transformations intérieures et modifications
des façades. Augmentation du compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 2 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité, dans sa séance du 21 juin 2007, a décidé d'ouvrir un compte d'attente limité à Fr. 150'000.– en faveur du Service du logement et des gérances (SLG), section patrimoine administratif. Ce montant permet de couvrir les frais d'étude relatifs aux travaux de transformation intérieurs et de modification des façades du Centre pour adolescents/es de Valmont (CPA).

Mandaté par le SLG, le Service d'architecture (SARCH) a présenté un projet permettant de créer des groupes sanitaires dans toutes les cellules qui n'en possèdent pas, d'augmenter la surface des chambres afin de répondre aux normes en vigueur en supprimant les balcons, de donner une réponse aux problèmes énergétiques des façades et enfin de répondre aux questions de sécurité pour les jeunes.

Le Centre pour adolescents/es de Valmont est un établissement pour mineurs/es, âgés/es de 14 à 18 ans en milieu fermé. Le CPA est sous la responsabilité directe de la Ville de Lausanne, à travers la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE), via le Service jeunesse et loisirs. La mission du CPA s'inscrit dans le cadre du nouveau code pénal des mineurs de janvier 2007, lequel précise dans l'article 27.2 de la DPMIn: «La privation de liberté est exécutée dans un établissement pour mineurs qui doit assurer à chaque mineur une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité et, notamment, son intégration sociale après sa libération.»

Pour rappel, trois types de travaux ont été envisagés pour le CPA :

1. Selon l'exigence de l'Office fédéral de la justice (OFJ), l'équipement d'installations sanitaires dans 13 cellules.
2. Dans le cadre de la politique socio-éducative cantonale, il est projeté de créer une nouvelle unité d'accueil dans les deux appartements de fonction. Cette nouvelle prestation est en attente d'une validation par le Service de protection de la jeunesse (SPJ).
3. Les travaux de remise en état général du bâtiment indiqués par le SLG et le SARCH.

La mise en sécurisation élevée du CPA lors de travaux engendre un coût supplémentaire non négligeable. Toutefois, sachant qu'il est indispensable d'éviter toute mise en danger possible des jeunes en lien avec la capacité de fugues, le SJL avait proposé que ceux-ci soient réalisés en même temps.

A ce jour, les travaux de transformation des appartements sont caducs dans la mesure où le SPJ a informé le SJL fin janvier 2008 que la nouvelle prestation proposée n'était pas retenue. Par contre, l'installation de sanitaires dans les cellules est urgente, compte tenu du courrier du 26 novembre 2007 de l'OFJ, qui refuse fermement le retard dans l'exécution des travaux et demande que les cellules ne soient plus utilisées en l'état.

Il s'avère donc indispensable d'effectuer une première étape de travaux permettant d'équiper, entre mars et juillet 2008, au moins 5 à 6 cellules sur les 13 prévues.

Nous rappelons au Conseil communal que dans le cadre des institutions relevant de l'Office fédéral de la justice, la Confédération peut contribuer financièrement à des transformations moyennant un préavis favorable du Canton.

Le planning envisagé pour la totalité de l'opération est le suivant :

➤ 1^{re} étape de travaux :	été	2008
➤ Projet définitif :	fin juillet	2008
➤ Dépôt du préavis :	fin août	2008
➤ Mise à l'enquête :	septembre	2008
➤ Obtention du crédit d'ouvrage :	novembre	2008
➤ Début des travaux :	début	2009
➤ Fin des travaux :	fin	2009

Compte tenu que les délais de début des travaux, pour la réalisation de ce projet, seraient de l'ordre du printemps 2009, la Municipalité a accepté, dans sa séance du 20 février 2008, d'augmenter ce compte d'attente de Fr. 200'000.- et a donné l'autorisation de l'utiliser pour effectuer cette première étape de travaux. Le nouveau montant du compte d'attente sera balancé par imputation lors de la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis auprès du Conseil communal.

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette augmentation d'un compte d'attente a été préalablement soumis à votre Commission des finances, qui a préavisé favorablement en date du 18 mars 2008.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :
 Le syndic : Daniel Brélaz
 Le secrétaire : Philippe Meystre

Préavis N° 2006/40 – Prolongation d'un droit distinct et permanent de superficie

Communication

Lausanne, le 3 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le 13 mars 2007, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2006/40 – Constitution d'un nouveau droit distinct et permanent de superficie destiné à prolonger un droit de superficie constitué en 1959, sur une parcelle communale N° 2630 (sise au chemin d'Entre-Bois 36 à 40).

Le bâtiment, propriété de la Société coopérative Le Logement idéal, situé sur cette parcelle a été entièrement rénové avec les subventions prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement, et les travaux se sont terminés fin 2007.

Le financement de l'opération a révélé que la constitution d'un nouveau DDP entraînait la radiation de l'ancien DDP

et, par conséquent, de tous les droits et charges, y compris des anciennes et importantes cédules hypothécaires.

Le notaire, le conservateur du Registre foncier ainsi que le SeCri (Service des communes et des relations institutionnelles) ont recommandé, afin d'éviter les importants frais de reconstitution des cédules hypothécaires et plutôt que de radier puis de reconstituer un nouveau DDP, d'instrumenter la prolongation de l'ancien DDP, pour autant que cette prolongation contienne dans son intégralité tous les droits, décisions et obligations ainsi que le texte du DDP voté par le Conseil communal.

Par la présente communication, la Municipalité vous informe qu'au lieu de présenter un second préavis et d'appeler une deuxième décision de votre Conseil sur un sujet identique, elle signera une prolongation de l'ancien DDP dont le résultat final sera bien l'inscription d'un nouveau droit de superficie, mais basé sur l'ancien modifié.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :
 Le syndic : Daniel Brélaz
 Le secrétaire : Philippe Meystre

Organisation de la Commission permanente des finances du 4 juillet 2007 au 30 juillet 2008. Modification

Communication

Lausanne, le 25 mars 2008

Suite à diverses mutations, la Commission permanente des finances se constitue comme suit dès le 18 mars 2008 :

Présidente : M^{me} Isabelle TRUAN, LausannEnsemble
 1^{er} vice-président : M. Fabrice GHELFI, socialiste
 2^e vice-président : M. Denis PACHE, UDC
 Secrétaire : M. David BARBI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 M^{me} Isabelle TRUAN, LausannEnsemble
 M. Fabrice GHELFI, socialiste
 M. Claude BONNARD, Les Verts

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS
 M^{me} Florence GERMOND, socialiste
 M. Claude METTRAUX, LausannEnsemble

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE
 M^{me} Diane GILLIARD, A Gauche Toute !
 M. Giampiero TREZZINI, Les Verts

TRAVAUX

M^{me} Claude GRIN, Les Verts
M^{me} Elisabeth WERMELINGER, socialiste

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Denis PACHE, UDC
M. Philippe CLIVAZ, socialiste

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Jean-François CACHIN, LausannEnsemble
M. David PAYOT, A Gauche Toute !

SERVICES INDUSTRIELS

M^{me} Maxline STETTLER, socialiste
M. Gilles MEYSTRE, LausannEnsemble

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de M^{me} Isabelle TRUAN, de M. Claude BONNARD et de M. Fabrice GHELFI.

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

**Commission permanente de gestion.
Organisation jusqu'au 30 juin 2008. Modification**

Communication

Lausanne, le 25 mars 2008

Suite à diverses mutations, la Commission de gestion s'est constituée comme suit :

Président : M. Raphaël ABBET, UDC
Vice-présidente : M^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute!
Secrétaire : M^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute !
M^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Roland OSTERMANN, Les Verts
M. Roland PHILIPPOZ, socialiste

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble

TRAVAUX

M^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts
M^{me} Esther SAUGEON-LINKENHEIL, UDC

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Vincent ROSSI, Les Verts
M. Maurice CALAME, LausannEnsemble

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
M. Blaise Michel PITTON, socialiste

SERVICES INDUSTRIELS

M. Philippe MIVELAZ, socialiste
M. Alain HUBLER, A Gauche Toute!

Conseil communal de Lausanne
La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

**Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une
ouverture journalière annuelle du restaurant
de la piscine de Bellerive »**

Dépôt

Lausanne, le 2 avril 2008

(Signé) *Guy Gaudard*

**Postulat de MM. Roland Philippoz et Roland Rapaz :
« Pour la promotion et la valorisation
de l'engagement bénévole et de la vie associative
(article 70 de la Constitution vaudoise) »**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2008

(Signé) *Roland Philippoz, Roland Rapaz*

**Postulat de M^{mes} Anna Zürcher et Marie Deveaud :
« Aides au logement pour les personnes au bénéfice
d'un permis de type F »**

Dépôt

Lausanne, le 10 mars 2008

(Signé) *Anna Zürcher, Marie Deveaud*

**Interpellation ordinaire de M^{me} Françoise Longchamp :
« Bus-pyjama : parent pauvre des transports
publics lausannois ? »**

Dépôt

Lausanne, le 8 avril 2008

(Signé) *Françoise Longchamp*

Interpellation ordinaire de M. Olivier Martin :
« Chauffage à distance, augmentation déguisée ? »

Dépôt

Lausanne, le 8 avril 2008

(Signé) *Olivier Martin*

Interpellation urgente de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts : « Faudra-t-il un accident pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation ? »

Dépôt

Lausanne, le 8 avril 2008

(Signé) *Adozinda Da Silva et 4 cosignataires*

La présidente : – Je vous remercie, Madame Benitez.

Le Bureau vous informe que pendant le congé maternité de M^{me} Benitez, M. Claude Bonnard fonctionnera comme secrétaire de séance et M. Jacques Ballenegger comme secrétaire des Commissions de gestion et des pétitions. Nous les remercions d'accepter cette charge. M. Bonnard a souhaité s'asseoir aux côtés de M^{me} Benitez pour cette séance, afin de s'initier à sa nouvelle tâche. J'espère que vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Par ailleurs, le Bureau a rencontré l'architecte M. Baud, à qui avaient été communiquées toutes les doléances reçues des présidents de groupe, ainsi que celles de la présidente et de la secrétaire. M. Baud était accompagné de la cheffe de Service, M^{me} Christin. Le rapport de cet entretien sera communiqué aux présidents de groupe. Nous vous proposons de ne pas ouvrir la discussion ce soir, avant que les groupes n'aient eu connaissance de ce document.

Nous passons directement aux questions orales. Courtes, s'il vous plaît.

Questions orales

Question

M^{me} Adozinda Da Silva (LE) : – En plein débat sur la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, M. le syndic avoue qu'ils seront quatre municipaux à se rendre en Chine. Pour une Ville qui prétend défendre les droits de l'homme et l'écologie, Pékin est, il n'y a pas de doute, une grande destination! Question: avec quel financement les quatre municipaux se rendront-ils à Pékin, et pour combien de

temps? Quels bénéfices la Ville et la Municipalité comptent-elles tirer de cette participation comme spectateurs?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je commence par quelques précisions préliminaires.

Une dizaine de très grandes villes chinoises – de plus de deux millions d'habitants, pour indiquer à quelle échelle cela se situe – nous ont rendu visite ces dix-huit derniers mois. A l'occasion des Jeux olympiques, Lausanne Tourisme a loué une partie de l'hôtel Suisse à Pékin, qui permet d'exposer divers projets autour de la ville olympique. Ils seront présentés aux nombreuses délégations internationales, dont celles de très nombreuses villes ayant déjà organisé des Jeux olympiques. En même temps, le projet d'Union mondiale des villes olympiques sera dévoilé. Son premier congrès devrait se dérouler à Lausanne en octobre. Les invitations du maire d'Athènes et du syndic de Lausanne, avec un texte d'introduction très favorable du président Jacques Rogge, seront envoyées ces prochains jours à toutes les villes concernées, y compris celles qui n'ont fait que déposer une candidature, c'est-à-dire plus de deux cents. Notre rôle est donc important. Nous avons présenté aussi d'autres projets de la Ville, notamment autour de la Fédération des régions vertes, dont plusieurs régions chinoises sont déjà membres. Voilà pour les faits passés et le contexte.

Comme les Jeux s'étendent sur 15 à 20 jours en comptant les visites préliminaires, pour éviter d'être absents trop longtemps de Lausanne, un premier groupe partira avec le syndic, qui va rendre la visite que Shenzhen nous a faite il y a quelques semaines. Shenzhen est une ville de huit millions d'habitants, pas très loin de Canton et de Hongkong. Ensuite, je me rendrai à Pékin où je retrouverai M. Vuilleumier et une délégation lausannoise. D'après ma connaissance du programme, nous serons présents à la cérémonie d'ouverture. Je n'ai pas encore les dates exactes, mais il me semble que MM. Tosato et François prendront le relais – puisqu'on parle de Jeux olympiques – et rendront au passage l'invitation à Qingdao, puis à Shanghai.

Pourquoi est-ce que Lausanne s'investit dans ce projet? Nous avons des responsabilités particulières en tant que capitale olympique, centre administratif du sport, et nous voulons, avec l'Union mondiale des villes olympiques, développer des congrès comme celui dont je vais vous parler, en collaboration avec le Comité international olympique, mais pas seulement. Cette Union mondiale des villes olympiques a un siège permanent à Lausanne et un autre à Athènes. Nous voulons aussi développer des contacts entre toutes ces villes. Notre but est d'améliorer le fonctionnement futur des Jeux à partir de toutes les expériences passées, favorables ou défavorables, et de les renouveler de manière plus conforme aux attentes de la population, notamment en matière d'environnement. La Ville de Lausanne considère, en l'occurrence, que son rôle est plus sportif que politique.

Nous nous étonnons néanmoins que des gens qui encouragent à longueur d'année le développement de relations commerciales avec la Chine pour des milliards de francs, quand ce n'est pas plus – de très nombreuses entreprises suisses et vaudoises ont d'ailleurs délocalisé une partie de leur production en Chine – s'émeuvent aujourd'hui de l'occupation du Tibet. Cet événement date de 58 ans et, habituellement, ne fait jamais réagir personne. Le problème existe depuis longtemps, mais évidemment, les Jeux olympiques provoquent une surmédiatisation.

La Municipalité regrette profondément ce qui se passe au Tibet. Elle estime cependant que son absence à Pékin serait objectivement plus préjudiciable aux intérêts sportifs que représente la « capitale du sport » que sa présence. Cela malgré les questions d'ordre éthique qui se posent à de nombreuses personnes autour de la problématique plus que cinquantenaire du Tibet.

Voilà pour le contexte.

J'en viens au coût. Depuis des lustres, le CIO finance intégralement les frais de voyage aux Jeux d'un délégué de la Ville de Lausanne, siège du CIO. La Ville paie le voyage des délégués supplémentaires. En l'occurrence, une partie de ces frais est prise en charge par le projet de Lausanne Tourisme. Je n'ai pas le décompte définitif, mais il s'agit de quelques dizaines de milliers de francs.

La Commission des finances, à une époque moins passionnée peut-être, a pris connaissance de l'augmentation du montant des représentations municipales, décidée en fonction de tout ce qui se passait autour de la Chine et des Jeux de Pékin. Elle n'a émis aucune remarque négative tant pour le budget 2007 que pour celui de 2008.

Question

M^{me} Nicole Grin (LE): – Ma question s'adresse plutôt à vous, Madame la Présidente, et aux membres du Bureau. J'aimerais savoir quelle suite vous entendez donner à la lettre de M^{me} la préfète que vous avez lue tout à l'heure, à propos du Règlement. Est-il possible que les conseillers communaux, ou à tout le moins les présidents de groupe, en reçoivent copie ?

Réponse de la présidente

La présidente: – M^{me} Sylviane Klein est venue hier soir. Le Bureau n'a pas encore pu discuter de la suite à donner à ce courrier, mais en effet, nous devons reprendre ces points pour que les choses soient claires. Entre autres la question des votes, il y aurait contradiction entre les articles 89 et 90. J'espère que nous ne nous heurterons pas à ces problèmes ce soir, ce qui simplifiera les choses.

Question

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Ma question s'adresse à M. le directeur des Travaux. Du 19 au 21 septembre

prochain, ce sera l'inauguration de notre m2, avec ouverture au public vraisemblablement en août déjà, selon un article paru dans *24 heures* du 11 mars dernier. Simultanément, la direction des tl, en coordination avec la Ville, met sur pied le réseau tl 08, qui englobe l'adaptation des transports en surface. De nouvelles lignes de bus et de trolleybus seront ouvertes, d'autres seront modifiées, voire supprimées. Plusieurs citoyens m'ont interpellé à ce sujet. Voici donc ma question: le réseau 08 sera-t-il mis en service en même temps que le m2? Ou sera-t-il introduit conjointement à ce que les spécialistes en transport nomment changement d'horaire, fixé au dimanche 14 décembre prochain? Question subsidiaire: si la première option est retenue, à savoir mise en service conjointe m2 et réseau 08, et compte tenu de l'état d'avancement des travaux, de voirie notamment, sera-t-on prêt à temps?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La date officielle, ce n'est pas du 19 au 21, c'est le jeudi 18 septembre, en milieu d'après-midi et en début de soirée. C'est une date que vous devez réserver. Du 19 au 21 septembre, ce sont les moments de fête, avec participation de différents corps constitués, en particulier les médias, dont la Radio suisse romande, puisque Label suisse sera présent. La mise en œuvre de ce grand projet sera transmise sur toutes les chaînes nationales. Vous supposez bien que nous avons la garantie que le projet sera achevé et que l'exploitation aura commencé.

Vous me demandez si le réseau 08 sera mis en œuvre en même temps que le m2. Théoriquement oui, mais c'est terriblement compliqué. Il y aura peut-être un décalage d'une semaine entre les deux mises en œuvre. D'abord, il y a un réglage à faire, puisque nous sommes en flux tendu par rapport au rendu du projet. Nous espérons pouvoir vous annoncer au plus tard le 15 ou le 16 mai la date de début d'exploitation, mais je ne me risquerai pas à vous donner aujourd'hui toutes les dates que vous me demandez.

L'information parue le 11 mars dans *24 heures* est juste. L'exploitation est garantie pour le mois d'août, tant pour le réseau 08 que pour le m2, avec des dates peut-être alternées. Nous n'attendons pas le 14 décembre pour changer d'horaire en fonction de la mise en exploitation.

Vous avez aussi demandé si tous les travaux seront achevés. En effet, on peut se poser la question! Tous les chantiers – il ne se passe pas une semaine sans qu'on en rajoute un, mais aujourd'hui, il y en a 52 en cours sur le domaine public touchant au réseau 08 et plus particulièrement les stations du m2 – seront terminés au mois de juin, à l'exception de deux. Les finitions devraient être achevées à fin juillet, c'est en tout cas ce que nous ont garanti nos mandataires. Donc quand je dis fini, c'est notre espoir, et nous faisons pression en ce sens sur nos mandataires! Je regarde quelques architectes présents dans cette salle, et j'espère que les promesses faites, particulièrement sur les travaux du second œuvre, seront tenues.

La réalisation qui peut susciter le plus de questions dans la population lausannoise, c'est la place de l'Europe. Hier encore, à la séance de coordination, les mandataires m'assuraient qu'elle serait finie en juin. Je leur laisse aussi un mois de délai. Mais une information officielle devrait vous parvenir dans le courant de mai.

Question

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – J'avais la même question que M^{me} Grin et je demande instamment qu'au moins les présidents de groupe aient la lettre de la préfète. Comme nous apprenons qu'un procès oppose la Municipalité au Conseil communal, nous pourrions imaginer de constituer un collectif d'avocats au sein du Conseil pour nous défendre! Il appartiendra au Bureau de mandater un de nos confrères, et il serait judicieux qu'il interpelle les avocats qui sont dans cette salle, nous aurions sans doute quelques suggestions à vous faire.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ce n'est pas une surprise; nous avons annoncé clairement, lors de votre débat sur le Règlement, que la Municipalité saisirait la Cour constitutionnelle sur l'article 44 pour avoir la certitude de la conformité ou non de cet article en la législation vaudoise. Ensuite, tout sera clair, dans un sens ou dans l'autre.

La présidente : – Le Bureau s'est réuni avant cette séance et a déjà plus ou moins choisi un avocat, à qui nous pourrions nous adresser.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Lors du dernier Conseil communal, nous avons discuté des possibles dérogations aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins dans le cadre d'Eurofoot. J'aimerais savoir si la Municipalité est au courant d'une demande de dérogation, notamment pour le dimanche 15 juin. Deuxièmement, si elle est d'accord avec mon interprétation du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, à savoir qu'elle ne peut déroger à l'interdiction d'ouverture des magasins un dimanche lorsque cette dérogation n'est pas prévue dans le Règlement, or elle n'est prévue que pour le soir jusqu'à 21 h 45.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité maintient ce qu'elle a dit. S'il y a accord entre les partenaires sociaux, elle agira en fonction de ceux-ci. M. Dolivo a raison en ce qui concerne le Règlement de la Municipalité, mais en l'occurrence, l'Office fédéral compétent a fait sauter tous les verrous possibles et imaginables, à condition qu'il y ait des accords locaux. Notre cher règlement n'est plus un mur absolu s'il y a accord entre les partenaires sociaux. S'il n'y en a pas, il n'y aura pas, et s'il y en a, il y aura! (*Rires, rumeurs.*)

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Une courte réplique. Ce n'est pas exact: le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a en effet autorisé l'emploi de la main-d'œuvre le soir et le dimanche, mais votre Municipalité doit se fonder, et se fonde, sur d'autres critères pour autoriser l'ouverture des magasins le soir ou le dimanche. Il y a là une erreur d'interprétation de M. le syndic. Je suis sûr, d'ailleurs, qu'il se ralliera à la mienne, qui est la seule possible! (*Rires.*)

M. Daniel Brélaz, syndic : – S'il y a accord entre les partenaires sociaux – ce que j'ignore présentement – sur un dimanche, par exemple, je suis surpris par ce que je pourrais appeler une forme d'obscurantisme de M^e Dolivo à leur égard. Puisqu'il affirme toujours parler au nom des partenaires sociaux et particulièrement de l'un d'entre eux! Si cette situation se présente, nous ferons un rapide contrôle légal pour vérifier si vous avez raison ou non. Ce n'est pas mon sentiment, mais nous contrôlerons.

Question

M. Yves-André Cavin (LE) : – J'ai appris de plusieurs sources que la Ville de Lausanne mettrait à disposition une partie des surfaces de la forêt des Vernand dans le but d'aménager une piste Vita pour le compte de la Commune de Romanel. Je salue au passage cette collaboration intercommunale. Néanmoins, une préoccupation me vient à l'esprit, touchant à la circulation et au stationnement. En effet, ce sont des zones où de nombreuses rues et chemins sont frappés d'interdiction générale de circuler, où seuls les véhicules pour l'exploitation agricole sont autorisés. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Ce que dit M. Cavin est exact. Nous avons accepté la demande de la Commune de Romanel d'aménager une piste Vita sur les parcelles de forêt que nous possédons sur le territoire de Romanel, moyennant divers accords entre nos deux Communes. Cela a été fort apprécié. Les discussions sont encore en cours. Je ne peux pas répondre précisément à M. Cavin, parce que certaines procédures ne sont pas tout à fait terminées, en particulier une mise à l'enquête. Je propose que vous précisiez tout à l'heure vos questions, afin que je puisse vous répondre dans les jours qui viennent, Monsieur Cavin.

Question

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Ma question s'adresse au directeur de la Sécurité publique. A la lecture du *24 heures* du 29 mars, nous avons appris que la violence en ville de Lausanne augmentait de manière alarmante, surtout la nuit. J'ai souvenir qu'à une certaine époque, les patrouilles de police assuraient aussi la surveillance nocturne par des motards. Actuellement, cette mission n'est plus remplie à satisfaction puisque notre police ne dispose, en tout et pour tout, que de dix voitures d'intervention – pour autant que

celles-ci soient toutes opérationnelles. Est-il dans les intentions du directeur de faire une demande d'acquisition de nouveaux véhicules afin d'assurer la sécurité des Lausannois ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – La sécurité des Lausannois la nuit est bonne, elle est assurée. Evidemment, il y a des risques plus importants à se trouver à 3 h du matin au Flon qu'à midi à Saint-François. C'est lié à la vie nocturne, dont certains – j'imagine qu'ils sont nombreux dans ce Conseil – se félicitent. Un des effets collatéraux de cette vie nocturne est que certains individus, une minorité, souvent avec une consommation d'alcool excessive, en profitent pour développer des comportements inadéquats. La police lausannoise est renforcée la nuit, et notamment le week-end. Elle fait un travail difficile, un bon travail. Lors des discussions autour de la sortie du rapport du groupe de travail sur Police-secours, j'ai donné l'instruction d'étudier, dans la perspective d'une réorganisation du Corps de police avec l'effectif actuel, comment renforcer Police-secours, qui est au front la nuit, en utilisant notamment les spécialistes conducteurs de chiens, les motards, etc. Cette réflexion est en cours.

Il faut aussi tordre le cou à cette idée que la situation est alarmante. La presse, c'est la presse, elle fait des commentaires sur les sujets qui l'intéressent le plus. On l'a vu, les problèmes sont les mêmes au niveau du canton. S'il est vrai que le nombre des délits reste identique d'une année à l'autre, ceux commis par des jeunes, tous délits confondus, diminuent. En revanche, les délits avec violence augmentent, comme dans tout le canton, et c'est une source d'inquiétude. Mais Lausanne, avec ses quinze inspecteurs de la Brigade de la jeunesse, par rapport aux cinq inspecteurs cantonaux, mais aussi par rapport à toutes les actions de prévention qu'elle réalise, mène une politique excellente par rapport à la violence des jeunes. Cette politique doit être maintenue, soutenue, voire renforcée.

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je ne sais pas si ma question est indispensable, mais j'ignore lesquelles le sont...

Vous le savez sans doute, la Loi fédérale sur le travail au noir est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a incité beaucoup de nos concitoyens à déclarer leur personnel de maison, notamment, et surtout à payer les charges sociales y relatives. J'ai été interpellée par plusieurs personnes de mes connaissances, qui m'ont demandé comment s'y prendre. Je les ai envoyées tout naturellement dans les services de M. Bourquin. J'ai été très surprise d'apprendre que ces services les auraient – j'use du conditionnel – renvoyées à l'Entraide protestante (EPER) qui, elle, s'occupe du chèque emploi. Je m'étonne de ce mode de faire, si tel est le cas. N'est-ce pas précisément la mission de l'un de ces offices que de prendre en charge ces déclarations ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – En effet, mes services orientent vers le chèque emploi les personnes qui veulent déclarer du personnel de ménage. La raison en est extrêmement simple. Lorsque, comme moi, vous déclarez vos employés au Service des assurances sociales, la procédure ne peut se faire entièrement. En particulier, vous les déclarez pour l'AVS et l'AI, vous payez ces cotisations, mais vous êtes tenus d'effectuer des formalités pour conclure une assurance accident, obligatoire pour tout employeur. Les services communaux ne peuvent pas établir ces contrats, et renvoient, comme ils doivent le faire, aux compagnies d'assurance. Pour une personne qui s'adresse donc à l'Administration communale directement, il y a deux étapes à franchir : remplir les papiers nécessaires, puis passer à une compagnie d'assurance qui doit, selon son bon gré – je peux vous dire qu'elles ne sont pas toujours rapides –, envoyer un contrat pour une assurance accident professionnelle afin de couvrir la personne.

Le chèque emploi, en revanche, est une opération simple ; toutes les démarches sont faites en s'adressant à un interlocuteur unique, et en payant un montant proportionnel au salaire versé à la personne concernée. En gros, l'employeur n'a plus aucun souci à se faire. La personne qu'il emploie est parfaitement couverte, tant du point de vue de l'assurance accident que de ses charges sociales. Pour le confort et la commodité des habitants de la ville de Lausanne, c'est une solution raisonnable. D'autant plus raisonnable que les chèques emploi de l'EPER ont été soutenus au départ par la Ville de Lausanne, sous réserve qu'ils prennent leur envol et atteignent leur autonomie financière. C'est le cas pratiquement depuis l'année passée. Le succès de cette formule démontre que mes services ont raison d'agir comme ils le font.

La présidente : – Il est déjà 20 h 10 et il reste encore une dizaine de questions orales. Je vous propose, pour autant que j'aie l'accord du plenum, de prendre les trois prochaines questions et de reporter les autres à une autre fois, car nous avons 66 points à l'ordre du jour aujourd'hui. Les orateurs inscrits réservent leurs questions pour la prochaine séance, qui sera double.

Vous pouvez déposer vos questions par écrit, si vous le souhaitez. Ou, Madame Zamora, avez-vous une proposition à faire ?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Pour évacuer un certain nombre de questions orales, à moins que les conseillers tiennent à les poser au micro, je propose de nous les poser directement ce soir, et nous répondrons. Du point de vue de l'efficacité, c'est tout aussi utile, mais au point de vue de la visibilité, peut-être pas...

La présidente : – Si vous êtes d'accord avec cette proposition, nous prenons les trois prochaines questions... Vous

souhaitez que nous nous interrompions tout de suite? Je vous repose la question, vous répondrez à main levée. Qui souhaite qu'on interrompe maintenant les questions orales, que ces questions soient posées par écrit ou directement aux municipaux, pour passer à notre ordre du jour? Je vous le rappelle, il a 66 points! Ces personnes sont priées de lever la main. Qui désire que nous prenions toutes les questions orales posées ce soir? Abstentions? Manifestement, la majorité est pour interrompre les questions orales au micro et passer à l'ordre du jour.

Nous vous proposons de prendre, pour commencer et pour éclaircir un peu l'ordre du jour, une dizaine d'initiatives. Nous passerons ensuite au chapitre rapports, dont nous traiterons les divers points jusque vers 22 h. A partir de 22 h, nous traiterons les interpellations, dont quatre interpellations urgentes en suspens. Est-ce que ce plan de travail vous va pour cette soirée?

Nous prenons donc les initiatives. La première est la motion de M. Marc-Olivier Buffat: «Soutenir l'ECAL».

Motion de M. Marc-Olivier Buffat:
«Soutenir l'ECAL»²

Développement polycopié

On rappelle préliminairement que l'ECAL, soit l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, compte près de 100 employés et 400 étudiants. Sa dénomination exacte est Haute école d'art et de design HES-SO. Elle propose des formations complètes de niveau bachelor en arts visuels, en communication visuelle et en design industriel et de produits, ainsi qu'une formation de niveau master en cinéma, un diplôme d'études postgrade HES en design et un diplôme de perfectionnement en arts visuels.

Par le rayonnement de son directeur, l'ECAL dispose désormais d'une réputation mondiale et peut s'attacher la collaboration des meilleurs professionnels de la branche. L'ECAL collabore également avec de nombreuses entreprises telles que Coca Cola, Swarovski, Nespresso, Henniez, Serono et tout un tissu d'entreprises vaudoises et de la région lausannoise.

Ces dernières années, l'ECAL a participé à de nombreuses expositions à travers le monde à savoir: New York, San Francisco, Los Angeles, Paris, Londres, Milan, Pékin, Canton, Shanghai, Cologne, Valence ou encore Prague.

Lors de chacune de ses participations et présentations, l'ECAL est ainsi une vitrine de la qualité de nos écoles, de nos entreprises, et de la créativité de notre région. Par son nom, elle porte également bien haut les couleurs de «LAUSANNE».

²BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

L'ECAL est citée dans de nombreux magazines spécialisés, mais également dans la presse quotidienne lors de chacune de ses expositions ou chacun de ses déplacements.

Comment chacun sait, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne est actuellement en plein déménagement dans les anciennes usines Iril à Renens. Le nouveau bâtiment porte la signature de l'architecte lausannois bien connu Bernard Tschumi. Le coût de ce déménagement est très important. L'ECAL reçoit le soutien du Canton bien entendu, mais aussi et surtout de sponsors, des grandes entreprises comme notamment la Loterie romande, les Retraites populaires ou encore Henniez.

Dans le cadre de ce déménagement et de ce sponsoring, il serait possible de financer une nouvelle salle (auditorium ou salle de classe de dimensions différentes). On pourrait ainsi imaginer qu'en contrepartie du versement d'une contribution, une salle de l'ECAL porte le nom de «salle Lausanne».

Le soussigné demande donc que la Municipalité participe à ce grand projet, qui assurera le rayonnement de Lausanne loin à la ronde. Cette motion demande donc à la Municipalité de verser à l'ECAL une contribution unique de Fr. 100'000.– au moins, qui permettrait par exemple la création d'une salle «Lausanne» dans le nouveau bâtiment.

Discussion préalable

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – ECAL, Ecole cantonale d'art de Lausanne. Devra-t-on bientôt dire ECAR – Ecole cantonale d'art de Renens? L'écart, c'est certainement la Municipalité de Lausanne qui l'a commis lors de l'inauguration du site en septembre 2007 aux anciennes usines Iril. Aucun des municipaux lausannois n'était représenté, le syndic brillait également par son absence. On aurait pu dire: «Das ist mir ECAL!» Et pourtant, cette école porte haut les couleurs de la ville sur le plan international. Grâce notamment au rayonnement et au dynamisme de son directeur, M. Pierre Keller. Mais peut-être son seul défaut est-il d'être un peu trop proche du Parti radical, au moins aux yeux de la majorité de Lausanne. Si tel était le cas, nous le regretterions très sincèrement.

Il faut également souligner le fait que la construction et le déménagement de l'ECAL se sont faits sur la base d'un partenariat public-privé. Ainsi, aujourd'hui comme avant, il est possible de sponsoriser ou de subventionner un auditoire, une salle de projection, des locaux communs, etc., à l'ECAL. Ce serait à notre avis un moyen élégant de témoigner l'attachement de la Ville de Lausanne à une école qui porte encore son nom et ainsi de masquer l'erreur commise au mois de septembre dernier. Nous vous invitons dès lors à accepter cette motion et à la renvoyer directement à la Municipalité afin que l'on ne puisse pas proclamer, comme je le disais tout à l'heure, «Das ist mir ECAL!».

La présidente: – Je tiens à préciser une chose, Monsieur Buffat: la présidente du Conseil communal n'a pas été invitée. Elle y serait volontiers allée. Mais naturellement,

elle est popiste ! (*Rires, rumeurs.*) Bien. Est-ce qu'il y a une demande de parole ? Nous renvoyons donc directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Marc-Olivier Buffat: «Soutenir l'ECAL»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Point 30, postulat de M. Roland Philipoz: «Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles».

Postulat de M. Roland Philipoz: «Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles»³

Développement polycopié

La Ville est très investie dans le soutien aux associations qui proposent des activités pour les enfants et les adolescents au travers de prestations en nature (soutiens pour des manifestations, locations et mise à disposition de locaux et de terrains de sport, subventions pour les activités d'encadrement et de formation) et par des subventions.

On constate néanmoins que l'évolution de la fréquentation des activités pose quelques problèmes aux personnes appelées à encadrer de grands groupes aux caractéristiques très différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques années. Dans notre société multiculturelle, les bénévoles, a priori formés pour enseigner une discipline, un sport, ou encadrer des activités culturelles ou de loisirs, n'ont pas nécessairement reçu une formation adaptée aux situations qu'ils sont appelés à gérer.

Ainsi, faire face à des comportements de groupe, parfois coalisés par leur origine – pays, région ou quartier de la ville –, prévenir l'exclusion, les comportements teintés de xénophobie ou de racisme, les actes de violence à l'encontre des filles ou des plus jeunes, faire respecter les règles sociales et celles de la vie en groupe, transmettre des valeurs tels le respect, la responsabilité, la tolérance, la coopération,... demande un savoir-faire et un savoir-être qui peut placer un bénévole chargé d'accompagner les enfants et les adolescents dans une situation particulièrement difficile.

³BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 372.

Par exemple, des clubs sportifs effectuent un travail remarquable d'intégration et de formation très utile et performant auprès de centaines de jeunes, mais leurs moyens sont limités et les supports auxquels ils ont accès pour faire face aux éventuelles difficultés que rencontrent les éducateurs sportifs sont limités voire inexistantes.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de renforcer le soutien aux bénévoles, aux éducateurs sportifs et à toutes les personnes qui mettent leur temps libre à la disposition des associations offrant des activités pour les enfants et les jeunes. Cela pourrait se réaliser en engageant des professionnels de l'éducation pour apporter une expertise dans les situations difficiles rencontrées par les personnes qui encadrent les enfants et les adolescents dans les activités extrascolaires.

Ce postulat vise à prévenir l'épuisement des bénévoles et des éducateurs sportifs et à prévenir, quand des situations difficiles se présentent, une dégradation des relations interpersonnelles et des conditions de pratique de l'activité extrascolaire.

Je propose que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

Discussion préalable

M. Roland Philipoz (Soc.): – Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de renforcer le soutien aux bénévoles, aux éducateurs sportifs et à toutes les personnes qui mettent leur temps libre à la disposition des associations offrant des activités pour les enfants et les jeunes. Cela pourrait se réaliser en engageant des professionnels de l'éducation pour apporter une expertise dans les situations difficiles rencontrées par les personnes qui encadrent les enfants et les adolescents dans les activités extrascolaires. Ce postulat vise à prévenir l'épuisement des bénévoles et des éducateurs sportifs ainsi qu'une dégradation des relations interpersonnelles et de la pratique de l'activité extrascolaire quand des situations difficiles se présentent. Je propose que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

La présidente : – A moins d'une demande de parole, ledit postulat est renvoyé à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Roland Philipoz: «Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Nous pouvons passer au point 31, motion de M. Alain Hubler: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne».

Motion de M. Alain Hubler :
«Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne»⁴

Développement polycopié

Dans le but de renforcer la solidarité numérique, la Ville de Genève a décidé de développer une mesure basée sur le partage: le réseau Wi-Fi communautaire.

Comme le relevait Pierre Maudet dans la *Tribune de Genève* du 30 octobre dernier: «A côté de l'installation de bornes dans les espaces publics, nous voulons promouvoir l'accès au Web chez les particuliers.»

Le principe en est simple. Tout internaute disposant d'une connexion haut débit peut y brancher un petit routeur, appelé *Fonera*⁵ qui permet de partager, de manière sécurisée, une partie de sa connexion Internet avec d'autres internautes faisant partie de la communauté et passant à proximité du spot (point) Wi-Fi. En échange, celle ou celui qui met à disposition une partie de sa connexion est autorisé à se connecter sur tous les autres points FON du monde.

On compte déjà 250'000 *foneros* dans le monde qui peuvent se connecter à un accès Wi-Fi partagé dans 60 pays. Pourquoi la Ville de Lausanne ne participerait-elle pas à cette démocratisation de l'accès à Internet?

Voici comment Patrice Mugny, conseiller administratif de Genève, justifie cette opération qui consiste à distribuer gratuitement 500 boîtiers FON aux habitants de Genève intéressés: «La Ville de Genève veut accroître aujourd'hui le partage des ressources qu'offre Internet. Elle entend promouvoir la solidarité numérique. C'est dans cet esprit qu'elle signe aujourd'hui une convention avec la société FON, qui a développé des routeurs Wi-Fi communautaires dénommés *Foneras*⁶».

Détail qui a son importance, suite à un accord avec la société FON, cette opération n'a rien coûté à la Ville de Genève.

Cette démarche ayant rencontré un vif succès à Genève et ayant obtenu un large soutien politique, il me semble judicieux que la Municipalité de Lausanne fasse au Conseil communal une proposition visant à s'engager dans la même voie.

⁴BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 372.

⁵Commercialisé par la Société Fonera. <http://www.fon.com/fr/>

⁶Voir dossier conférence de presse du 29 octobre 2007: <http://www.ville-ge.ch/fr/medialpdf/291007b.pdf>

Discussion préalable

M. Alain Hubler (AGT): – Un Wi-Fi communautaire a déjà été instauré à Genève, sur l'impulsion de deux municipaux, un Radical et un Vert. Le principe est simple. Tout internaute disposant d'une connexion à haut débit peut être muni d'un petit boîtier qui permettra d'arroser les gens qui passent en bas de chez lui. En échange, lorsque cet internaute se promènera avec son portable dans la rue, il pourra se brancher sur le boîtier équivalent de l'un de ses voisins. Ce système n'est pas limité à Genève. On trouve dans le monde 250'000 de ces petits boîtiers, répartis de ci de là. Cette motion n'est pas révolutionnaire, ni très «gauchiste», sinon MM. Maudet et Mugny n'auraient pas emboîté le pas à cette petite boîte. Cependant, c'est pratique et cela a l'avantage de permettre aux gens de partager leur connexion Internet. Un petit peu de communautarisme dans la vie d'aujourd'hui est de bon aloi. C'est pourquoi je demande de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

M. Jean-Pierre Béboux (LE): – En lisant cette motion, je me suis demandé quel intérêt les Lausannois peuvent avoir à engager ces frais. La première phrase parle de «solidarité numérique», je ne comprends pas ce que ça veut dire. Peut-être pourrait-on nous expliquer. On nous parle aussi de la Ville de Genève, qui s'est engagée à distribuer gratuitement 500 boîtiers, mais sans indiquer le coût de ce genre d'opération. J'aimerais une réponse du motionnaire à ce propos. Dernier aspect: on nous dit qu'à Genève, il y a un accord avec une société qui fournit des appareils; qui paie? La Ville? Les usagers? Le routeur – comme on dit? Bref, il y a beaucoup de questions, et l'intérêt du projet ne m'apparaît pas pour le moment. Je remercie d'avance le motionnaire de sa réponse.

La présidente : – M. Hubler demande de ne pas vous répondre.

M. Jean-Pierre Béboux (LE): – Il faut renvoyer cette motion en commission.

La présidente : – Cinq personnes sont-elles d'accord avec l'idée de renvoyer en commission? C'est le cas.

La présidente : – Nous passons à une déferlante de M. Yves Ferrari. Point 32, postulat de M. Ferrari: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 200 W»... (*Voix du syndic en arrière-plan: «2000!»*) 2000, oui, j'ai noté 200, excusez-moi! Je suis très économe!

Postulat de M. Ferrari: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W»⁷

Développement polycopié

Par le présent postulat, le soussigné demande à la Municipalité une étude détaillée sur la construction de bâtiments en paille.

Le 20 novembre 2007 est la date à laquelle le collectif Straw d'la Bale doit avoir quitté l'édifice en paille afin de respecter l'ultimatum de la Municipalité.

La «saga» de l'édifice, de paille aura fait couler beaucoup d'encre et de nombreuses affirmations ont été faites sans pour autant qu'on puisse toujours les confronter à des études sérieuses sur ce sujet.

A titre d'exemple, la découverte des agrocarburants, dans un premier temps perçue comme la fin des problèmes liés au pétrole, a finalement surtout fait apparaître, suite à des analyses plus développées, d'énormes problèmes d'alimentation dans les pays les plus pauvres, qui ont modifié leurs cultures en raison du rendement.

La technique de construction en paille n'est probablement pas aussi problématique. Il n'en demeure pas moins que des études plus détaillées permettraient d'avoir une vision d'ensemble du processus. De la fabrication du matériau, de l'habitat (valeur énergétique, etc.) et de la destruction et du recyclage des matériaux.

Le présent postulat demande :

- Que la Municipalité informe le Conseil communal des avantages de la construction en paille. Cette étude mettrait en parallèle la construction en paille, en bois et traditionnelle (minérale) sur l'ensemble du cycle (construction, habitat, destruction).
- Que la Municipalité intègre des constructions de bâtiments en paille dans le futur écoquartier de la Blécherette (Métamorphose) dans le cas où cette technique répond aux défis du développement durable et va donc dans le sens d'une société à 2000 W.

L'étude devra également porter sur l'opportunité de ce type de construction pour avoir un rapport COS/CUS intéressant. Il est en effet important de s'assurer que ce type de constructions n'amène pas un gaspillage du sol et des problèmes d'aménagement du territoire.

Discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Pour votre information, nous sommes actuellement à plus de 6000 W, entre 6000 et 8000 W, ça dépend les calculs. Donc 200 W, ce serait un peu compliqué...

⁷BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

Je ne reviens pas sur l'historique de la Maison de paille qui rappelle peut-être de bons souvenirs à certains, à d'autres plutôt des cauchemars. Je souhaitais seulement, avec ce postulat déposé le 19 décembre 2007 – soit environ un mois, si mes souvenirs sont bons, avant que ladite Maison de paille parte en fumée –, en extraire la problématique écologiquement intéressante, au lieu de mélanger plusieurs problèmes, notamment celui posé par la construction sur un terrain non constructible. Ce postulat demande plus d'informations sur ce type de constructions, dont une étude sur les coefficients d'occupation (COS) et d'utilisation du sol (CUS). En effet, je ne suis pas persuadé que ce type de construction soit conçu pour être réalisé en ville. Comme il s'agit d'un postulat, donc simplement d'une étude, je vous remercie de le renvoyer directement à la Municipalité.

La présidente: – Si personne ne demande la parole, ce qui semble être le cas, il y aura renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Yves Ferrari: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W»;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente: – Monsieur Ferrari, vous pouvez passer au point 34: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». Cette fois, j'ai noté juste. (*Rumeurs.*) Ah oui, c'est vrai, d'abord 33. Et il y a aussi le 34. Donc nous prenons: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W».

Motion de M. Yves Ferrari: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W»⁸

Développement polycopié

Par la présente motion, le soussigné demande à la Municipalité une réglementation portant sur l'éclairage urbain nocturne à Lausanne.

Dans le 24 heures de ce jour (19 novembre 2007), il est possible d'y lire deux articles pour le moins peu compatibles quant aux objectifs finaux:

- En page 4, un article intitulé «Un village éteint la lumière pour mieux voir les étoiles». Cet article portant sur le

⁸BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

magnifique village de Coldrerio (dont votre serviteur est originaire) nous apprend que cette commune a édicté un règlement quant à la pollution lumineuse. Ce règlement interdit l'éclairage des vitrines entre minuit et 6 heures du matin. L'OFEV partage ce souhait et a d'ailleurs édicté des recommandations dans ce domaine. Des villes comme Lugano vont dans cette direction.

- En page 9, un article intitulé «[...] la fée Electricité qui illumine le Lausanne-Palace». Cet article portant sur notre magnifique ville, nous apprend que les décorations de Noël se font de plus en plus avec des lumières. Ce sont des kilomètres de câbles et des milliers d'ampoules qui sont ainsi arrangés pour ces décorations.

Tenant compte de la problématique de la sécurité et de la problématique qu'a une grande ville en termes d'animation nocturne (voir postulat Ghelfi sur le plan de lumière à Lausanne), spécialement en période de Noël, je souhaite que la Municipalité édicte un règlement portant sur l'éclairage privé de la ville permettant de diminuer la consommation d'énergie en ville (et donc la facture des privés) pour mieux répondre aux défis qu'impose un développement durable. Dans ce cadre, relevons la volonté du gouvernement vaudois d'avoir comme objectif la société à 2000 W d'ici à 2050.

Le règlement porterait sur les éléments suivants :

- limitation des éclairages des vitrines à certaines heures et en certains lieux ;
- limitation des décorations lumineuses de Noël avant une date à définir ;
- interdiction des lasers dans le ciel lausannois.

Par ailleurs, le soussigné demande un rapport portant sur la consommation d'énergie électrique, de la part des privés, des gros consommateurs (> 100'000 kWh/an) et de la Ville sur l'ensemble de l'année et plus particulièrement en période de Noël ainsi que de l'état des lieux lausannois quant aux recommandations de l'OFEV.

Discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Cette motion, je le précise d'emblée, ne vise pas à interdire l'éclairage des vitrines en ville, mais à le limiter quelque peu. Elle fait suite à diverses études, à de premières approximations sur la consommation électrique des décorations lumineuses en période de Noël. Je souhaite connaître la consommation d'énergie électrique des privés, des gros consommateurs et de la Ville sur toute l'année, et plus particulièrement pendant la période de Noël. La seule interdiction qui existe déjà, est celle des lasers.

Vous avez vu que la Ville de Lausanne, au même titre que d'autres, a participé aux propositions faites par des Villes, à l'échelle européenne voire mondiale, d'éteindre des lampes durant un temps assez bref pour faire des économies et montrer l'engagement des collectivités publiques en faveur

de la réduction de la consommation d'énergie. Les grands hôtels lausannois paient leur électricité comme tout le monde et on pourrait se demander quel est l'intérêt de ce genre de motions. Ces privés paient leur électricité rubis sur l'ongle, mais si nous en manquons à un moment donné – et c'est le cas en Suisse –, il faudra bien trouver des solutions. Celles-ci ne seront pas payées par le privé, mais par le public, par nous tous, au travers de nouvelles installations pour fournir de l'électricité. Etant donné les enjeux, parce qu'il faudra se mettre d'accord avec les commerçants et d'autres personnes qui font vivre la Lausanne commerciale, je propose de renvoyer cette motion à une commission.

La présidente : – Merci, Monsieur Ferrari. Est-ce que cette proposition est soutenue par cinq personnes ? C'est le cas, votre motion sera renvoyée à une commission.

La présidente : – Nous arrivons au point 34, «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». Nous vous écoutons.

Motion de M. Yves Ferrari : «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W»⁹

Développement polycopié

Par la présente motion, le soussigné demande à la Municipalité la création d'un marché couvert à Lausanne.

Dans le cadre de la politique du développement durable de la Ville de Lausanne, il paraît indispensable de rapprocher producteurs locaux et consommateurs lausannois dans les domaines de l'alimentation et des produits de la terre.

La création d'un marché couvert devrait s'accompagner des conditions suivantes :

- être sis dans la mesure du possible au centre ville ;
- être également ouvert après les horaires de bureau afin que les employés puissent s'y rendre avant de rentrer chez eux ;
- promouvoir les produits locaux et de saison ;
- favoriser les employeurs formant un ou des apprentis.

La présence du marché deux fois par semaine à Lausanne, ne permet pas à la majorité des employés de se fournir en produits de la terre locaux et de saison. Une présence quotidienne marquerait le retour de nos agriculteurs et maraîchers locaux.

Le rapprochement des producteurs locaux et des consommateurs de la ville permet incontestablement de diminuer le nombre de kilomètres et donc d'avancer vers la société à 2000 W.

⁹BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

La plupart des grandes villes possèdent un marché couvert :

- à Genève avec les Halles de Rive ;
- à Barcelone avec la Boqueria à quelques mètres seulement de la Rambla ;
- à Paris avec ses nombreux marchés couverts ;
- etc.

Discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Cette proposition vise avant tout à favoriser les producteurs locaux. Nous devrions les préférer aux grandes surfaces qui vendent des fraises et des asperges hors saison. Je propose qu'à l'instar de ce qui se passe dans les autres villes européennes ou même à Genève notre voisine, Lausanne bénéficie d'un marché couvert, ouvert, le cas échéant, au-delà des horaires de bureau. Il pourrait promouvoir des produits locaux et de saison et favoriser les employeurs formant un ou des apprentis.

J'ai discuté de cette motion avec les deux agriculteurs présents dans cette salle. Divers éléments ont été mis en avant, notamment la nécessité d'une présence toute la journée. Plusieurs questions se posent. C'est pourquoi je propose de renvoyer cette motion en commission, pour y réfléchir, ce qui doit se faire aussi avec les partenaires sociaux.

La présidente : – Qui soutient le renvoi à une commission ? De nombreuses mains se lèvent, il y aura renvoi en commission.

La présidente : – Nous arrivons au point 35, « Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficacité ». Nous vous écoutons.

Projet de règlement de M. Yves Ferrari : « Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficacité »¹⁰

Développement polycopié

Pour faire suite aux problèmes rencontrés lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2007, durant laquelle personne n'était à même de renseigner le plenum quant au traitement de mon projet de règlement du 13 mars 2007 (soit environ 8 mois auparavant), ainsi que pour éviter certains malentendus lors du renvoi ou non à la Municipalité, je propose au Conseil communal la modification du Règlement comme suit :

¹⁰BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

Traitement des objets au Conseil communal

Art. 1 Traitement des objets

¹ Les objets (motion, postulat, etc.) sont adressés par le Bureau aux membres du Conseil communal avant d'être mis à l'ordre du jour et traités lors de la prochaine séance.

² Lors du développement oral, l'auteur de l'objet présente brièvement ses conclusions et une synthèse de ses arguments.

³ Lorsque l'auteur de l'objet souhaite le renvoi direct à la Municipalité mais qu'un membre du Conseil communal désire le renvoi en commission, ce dernier doit brièvement exposer ses conclusions et une synthèse de ses arguments. Une discussion est alors ouverte au Conseil communal.

Cette proposition permet de traiter rapidement des objets déposés par les membres du Conseil communal, de mieux « coller » à l'actualité, d'être plus réactif face aux problèmes concrets et peut-être d'éviter des interpellations urgentes. Le fait que l'objet soit traité la séance suivant l'envoi aux membres du Conseil communal n'aura pas beaucoup d'impact sur les autres objets à l'ordre du jour étant donné que le développement est généralement de courte durée. Il faudrait bien évidemment prévoir un moment lors d'une prochaine séance pour rattraper une fois pour toute le retard pris, ce dernier a d'ailleurs été fortement diminué lors de la séance du 6 novembre 2007, ordre du jour dans lequel les objets déposés dataient du mois de mars...

Discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'ai déposé cette initiative le 19 novembre. Le délai passé jusqu'à aujourd'hui montre que les objets devraient être traités plus rapidement. Elle précédait les décisions prises lors de notre dernière séance du Conseil communal, consacrée à un toilettage assez complet de notre Règlement. Nous avons notamment intégré le fait de cesser de picorer de ci de là dans l'ordre du jour pour préférer savoir ce que nous allions traiter. Je me propose de retirer cet objet, le nouveau Règlement me semblant suffisant.

La présidente : – Merci, Monsieur. Il y a deux demandes de parole. Est-ce qu'elles sont maintenues après le retrait de M. Ferrari ? Non.

La présidente : – Nous en arrivons au point 36, postulat de M. Vincent Rossi : « Une plate-forme de baignade à Ouchy ». Pas pour aujourd'hui, j'espère ! Nous vous écoutons, Monsieur.

Postulat de M. Vincent Rossi :

« Une plate-forme de baignade à Ouchy »¹¹

Développement polycopié

Montreux jouit, sur le rivage ouest du centre ville, quai de la Rouvenaz, d'une plate-forme de baignade fort appréciée de ses habitants, de ses touristes et, ce n'est pas un hasard, des commerçants à proximité.

Une plate-forme de baignade est une structure métallique surplombant l'eau à partir du quai, qui permet de sauter dans l'eau et de remonter sur la plate-forme. Dans le cas de Montreux, elle est couverte de bois et des bancs y sont aménagés. L'accès par-dessus les rochers devant le quai est assuré par une avancée de bois (voir illustration au verso).

Une telle plate-forme de baignade présente de nombreux aspects positifs :

- Convivialité en raison de l'attrait de la structure et de la diversité des activités que l'on peut y mener quel que soit le temps (baignade, plongeon, repos, pique-nique, contemplation du panorama, etc.).
- Animation engendrée par les loisirs liés à la structure.
- Impact positif pour le tourisme et les commerces à proximité.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de construire une telle plate-forme à Ouchy. Deux emplacements possibles sont envisagés ici : sur le quai d'Ouchy, entre la Vierge du Lac et le Musée Olympique et/ou au bout de l'allée des Bacounis, à proximité du restaurant Le Lacustre.

Les critères à prendre en compte sont a priori les suivants :

- Qualité de l'eau pour la baignade, profondeur, algues.
- Accessibilité pour le public (fréquentation des lieux).
- Trafic de bateaux (plaisance et CGN).
- Proximité de certaines infrastructures (toilettes, commerçants).

Notons que l'emplacement à proximité du Musée Olympique a l'Histoire de son côté puisqu'il a abrité, il y a environ un siècle, les bains d'Ouchy. Pour sa part, l'allée des Bacounis jouit déjà de toilettes et de douches qui vont être remises à neuf, respectivement créées, dans le cadre du préavis N° 2007/44.

Ce postulat peut servir d'amorce à une réflexion plus globale sur l'aménagement de la baie du Port d'Ouchy, incluant la possibilité d'aménager une plage là où les pédalos sont actuellement loués. Ces derniers pourraient alors être déplacés.

Je souhaite que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

¹¹ BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

Discussion préalable

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Depuis le dépôt de ce postulat, j'ai eu l'occasion de discuter avec le directeur de la CGN. Il m'a fait savoir que l'une de mes propositions, au bout de l'allée des Bacounis, n'était tout simplement pas praticable. Au contraire, un endroit mieux venu pour cette plate-forme de baignade serait sur le quai de Belgique, là où se trouve une avancée du quai avec un saule pleureur. Mais tout cela n'est que rêve pour le moment, ou plutôt musique d'avenir. Je souhaite que mes propositions soient étudiées sereinement par la Municipalité, et propose donc que ce postulat lui soit transmis directement.

La présidente : – Alors qui soutient le renvoi en commission ? (*Rumeurs, protestations.*) A la Municipalité ?

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Oui, pour étude et rapport.

La présidente : – Il y a un petit problème avec l'écran, d'où une certaine distraction.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission.

La présidente : – Est-ce que cette demande est appuyée par cinq personnes ? C'est le cas, il y aura renvoi en commission.

La présidente : – Nous arrivons au point 37, postulat de M. Santschi : « Pour accueillir le m2 à la Sallaz ».

Postulat de M. Pierre Santschi :

« Pour accueillir le m2 à la Sallaz »¹²

Développement polycopié

Le 4 juillet 2007, le Tribunal administratif (TA) a rendu un arrêt qui annule (voir chiffre III des conclusions de l'arrêt) les décisions du Conseil communal de Lausanne (CC) du 27 juin 2006. Le CC, pourtant présenté comme la partie défenderesse de ces décisions, alors que c'est la Municipalité qui intervenait au TA, n'a été informé de cet arrêt que par la presse, elle-même informée par un communiqué municipal qui minimise cette annulation.

Le CC, comme d'ailleurs les habitants de la région, n'a donc à ce jour aucune idée précise de ce qui va se passer en 2008 à la Sallaz, vu que l'arrêt annulant les décisions du TA implique le remodelage de toute l'opération, ce que paraît nier la Municipalité dans son communiqué susmentionné.

¹² BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373.

Quelle que soit la profondeur du remodelage à envisager, il prendra du temps et sa formalisation devra repasser à l'enquête publique et devant le CC. Pour se convaincre de la durée nécessaire à cette reprise du projet, il suffit de penser aux conséquences possibles évoquées dans le débat sur la prise en considération du postulat d'Adèle Thorens, débat dans lequel fut même suggérée la suppression de la route de contournement qui est la cause première de tous ces retards.

Devant le silence municipal (partiellement levé par la mise à l'enquête, le 20.11.2007, d'aménagements du projet initial) et le désordre qui pourrait survenir à la Sallaz dès l'automne 2008 si l'on ne s'y prend pas assez tôt, nous proposons que soit prise d'urgence la décision de mettre en place une variante transitoire: elle n'implique qu'une infime proportion des frais engendrés par le projet municipal initial et cela sans aggraver les prétendus problèmes de rebroussement de bus qui sont officiellement la base de toute l'argumentation municipale. Elle offre en outre une amélioration drastique du trafic et des parcours des transports publics (dont il conviendrait de nantir officiellement le Conseil communal) et un allègement sensible des nuisances pour les habitants du Nord-Est lausannois par rapport à la situation actuelle.

Dans les grandes lignes, et sans construire la route de contournement de la Sallaz, il s'agit de diviser par deux le nombre de flux de circulation individuelle entrant dans Lausanne par le nord-est de la ville, et ceci en instaurant un système de boucles à sens unique impliquant principalement le bas de la route de Berne depuis le carrefour Feuillère–Berne, l'avenue de la Sallaz, la rue du Bugnon, la place de l'Ours, l'avenue de Béthusy entre la place de l'Ours et le carrefour de celle-ci avec l'avenue Victor-Ruffy, l'avenue Victor-Ruffy elle-même, le bas de la route d'Oron et la route de la Feuillère. A première vue, la variante idéale serait que le sens unique pour les transports individuels motorisés (TIM) soit Victor-Ruffy, route d'Oron et Feuillère à la montée et bas de la route de Berne, place de la Sallaz et Bugnon à la descente, les compléments (par exemple pour l'avenue de Béthusy et la possibilité de monter tout de même jusqu'au CHUV pour les TIM) faisant partie de l'étude de détail.

Cette solution a été évoquée à la tribune du Conseil communal lors des débats des 13 et 27 juin 2006 et comme elle ne nécessite pas de nouvelles infrastructures lourdes, elle peut être mise en place sans problèmes autres qu'administratifs. Ceux-ci sont certes réels, mais on peut, si l'on veut, les surmonter dans le temps qui reste.

La solution ici proposée peut éviter des a priori polluants tels que la sacro-sainte «fluidité» des TIM. Elle peut en outre accepter les hypothèses suivantes favorables aux habitants de Lausanne et aux tl:

- voies de bus réservées à contresens et si possible également dans le sens de la marche des transports privés sur certains tronçons,

- ces voies de bus (sans ralentisseurs) seraient ouvertes aux taxis et aux vélos et bien sûr aux véhicules d'urgence (pompiers, ambulances et police), ce qui est un gain pour la sécurité en général,
- pour éviter l'inconvénient de la trop grande vitesse du trafic monodirectionnel individuel motorisé, les voies pour les TIM (bien sûr uniques) seraient munies de ralentisseurs (coussins berlinois ou «gendarmes couchés» – «décrochements verticaux» pour parler comme les techniciens).

Le temps d'étude de cette solution transitoire, dont le postulant soussigné a parlé avec des spécialistes des aménagements routiers, implique 2 mois/ingénieur pour les simulations permettant de peaufiner la position des sens uniques et la protection des habitants des chemins de fuite potentiels pour les TIM. Il faut ensuite compter les études de détail (sans céder à un perfectionnisme inutile) et la mise en place, qui peut même se faire sans que le m2 soit en fonction. Le postulant est d'ailleurs prêt à apporter sa pierre à cette analyse, par intérêt technique et aussi politique, et en tout cas pour apporter ses éclaircissements sur les points encore pendents de cette solution.

Mais il est vrai qu'il ne faut pas traîner et c'est la raison pour laquelle le postulant a transmis personnellement et directement ce postulat à la Municipalité le 20.11.2007. Formellement, la Municipalité peut ne pas le lire et ne pas en tenir compte jusqu'à son traitement par le CC. Mais serait-ce cohérent avec les affirmations municipales quant à l'urgence des aménagements liés au m2? Au moment où la prise en considération du postulat sera traitée par le Conseil, le postulant demandera bien sûr formellement son renvoi direct à la Municipalité.

Discussion préalable

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Si je vous parle depuis cette place, c'est peut-être par une tradition qui remonte à l'ancienne salle du Conseil où normalement, celui qui renvoie à une commission prend la place qui est ici. Mais on peut évidemment changer!

Je vous suggère de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité. J'y propose que pour accueillir le m2 à la Sallaz, on étudie un système qui permette de se passer de la route de contournement. J'ai déjà remis ce postulat à la Municipalité latéralement. Je crois savoir qu'elle s'en est occupée; elle pourrait donc répondre très rapidement et nous y gagnerions tous du temps.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – Bien évidemment, je prends la parole a contrario de M. Santschi. Je suis navrée, Monsieur, mais vu ce que vous demandez, je demande que ce soit renvoyé à une commission.

La présidente: – Est-ce que cette demande est soutenue par cinq personnes? C'est le cas.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Je me dois d’intervenir, et je vous prie de m’en excuser. M. Santschi fait comme s’il n’était au courant de rien, alors qu’il a été convoqué par la Direction des travaux pour qu’on lui donne le résultat de l’étude.

Le postulat de M. Santschi correspond à ses propos lors du vote sur la route de contournement de la Sallaz. Nous sommes des démocrates et nous devançons les propositions – contrairement d’ailleurs aux propos rapportés dans le procès-verbal rédigé après cette séance, puisqu’il paraît que je ne suis pas un démocrate. Le travail est déjà fait, car nous pensions important de donner des chiffres, puisque M. Santschi les remettait en cause. Je m’excuse d’aller à l’encontre de M^{me} Fiora, mais nous pourrions intégrer cette étude dans le préavis qui est sur ma table.

La présidente : – Est-ce que M^{me} Fiora-Guttman maintient sa demande de renvoi en commission ?

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – Comme par hasard, vous me redonnez la parole, puisque je l’ai demandée déjà trois fois avant et que vous m’avez zappée. J’accepte la demande de M. le municipal.

La présidente : – Merci. Donc renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Pierre Santschi : « Pour accueillir le m2 à la Sallaz » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Je propose de prendre encore les deux postulats de M^{me} Müller. D’abord : « Et si l’on densifiait aussi le site de l’aéroport ? »

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :

« Et si l’on densifiait aussi le site de l’aéroport ? »¹³

Développement photocopié

Dans le rapport-préavis N° 2007/19, la Municipalité décrit son projet Métamorphose. Elle propose, entre autres, de créer un écoquartier s’étendant de la Pontaise au Service des automobiles et de construire une ligne de transport

public performante du centre ville à la Blécherette¹⁴. Cette ligne de transport public est en discussion depuis longtemps. A cela s’ajoute le fait que la Confédération et les cantons encouragent actuellement les communes à construire de manière dense, en particulier le long d’axes de transports publics. Ceci pour mettre un frein à l’étalement urbain, au mitage des campagnes suisses par des villas et au trafic pendulaire qui en découle.

Le projet municipal implique, d’une part, la démolition du stade de la Pontaise, la construction d’un nouveau stade de football aux Près-de-Vidy ainsi que l’agrandissement du stade de Coubertin. La réalisation du nouveau quartier écologique nécessitera, d’autre part, le bétonnage des espaces verts et des terrains de sport qui se trouvent entre le chemin des Bossons et la route des Plaines-du-Loup.

Ces éléments du projet prêtent à controverse. En effet, les habitants de la Blécherette veulent conserver un stade dans leur quartier et une partie des espaces verts et des terrains de sport qui donnent au quartier sa valeur. Ils redoutent une densification maximum pour permettre de financer la construction d’un moyen de transport public lourd. Au sud de la Ville, les habitants de la Bourdonnette et des communes de Saint-Sulpice, Chavannes et Ecublens craignent les nuisances qu’apporteront le nouveau stade de football et le centre commercial qui lui sera associé. On peut aussi se demander si des commerces situés à Vidy attireront suffisamment de clients pour être viables. Finalement, même agrandi à 12’000 places avec force tribunes permanentes ou provisoires, le stade de Coubertin pourra-t-il vraiment répondre aux exigences liées à une manifestation internationale comme « Athletissima » ?

A ces interrogations, la Municipalité répond qu’elle n’a pas le choix. En effet, elle ne dispose plus de beaucoup de terrains vierges sur le territoire urbain. Il y aurait bien le site occupé par l’aéroport de la Blécherette, mais la société ARLB (Aéroport de la région lausannoise La Blécherette SA) qui l’exploite jouit d’un droit de superficie qui court jusqu’en 2069. De plus, après une piste en dur, cette société vient de terminer diverses constructions. C’est en 1992, lors d’une votation populaire, que les Lausannois ont décidé de conserver cet aéroport, se distançant ainsi de la Municipalité de l’époque ainsi que d’une grande partie du Conseil communal qui proposaient d’utiliser le site pour la construction de logements¹⁵. Une des raisons évoquées alors pour conserver l’aéroport avait été son apport économique.

En fait, la contribution de l’aéroport de la Blécherette à l’économie de la région est toute relative. C’est un très petit aéroport sur le plan suisse, destiné avant tout à l’écologie et aux vols de plaisance. Dix pour cent des mouvements seulement sont liés à des vols d’affaire. Cette infrastructure fait partie des six aéroports régionaux suisses n’accueillant pas de vols de ligne. Or l’importance économique de ce groupe

¹³BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561.

¹⁴Rapport-préavis N° 2007/19, in BCC 2007-2008, T. I (N° 4/II), pp. 297 ss.
¹⁵BCC 1992, T. I, p. 867.

d'aéroports est insignifiante par rapport à celle de l'ensemble des aéroports suisses (en 2004, Fr. 36 millions sur Fr. 6,7 milliards, soit 0,5%)¹⁶. Sur un plan plus général, il est probable que le renchérissement du prix du pétrole se traduise bientôt par un déclin des activités aéronautiques en Suisse, en particulier celles exercées à titre de loisirs.

Actuellement, de nouveaux impératifs d'aménagement du territoire sont apparus sur le plan suisse, et le projet Métamorphose y répond. C'est un projet majeur qui va engager l'avenir de notre ville et demander des investissements importants. Il doit réussir sans péjorer pour autant la qualité de vie des Lausannois et des habitants des communes avoisinantes. Dans sa conception actuelle, il suscite des critiques, il faut donc chercher des alternatives. En conséquence, il me semble qu'il vaut la peine d'envisager la possibilité de réaffecter prématurément les quelque 19 hectares occupés par l'aéroport pour y implanter quelques-unes des nouvelles constructions prévues dans Métamorphose.

Je demande donc que la Municipalité, lors de la finalisation du projet Métamorphose,

- étudie la possibilité d'implanter sur le site de l'aéroport de la Blécherette les deux stades qui sont appelés à remplacer celui de la Pontaise et une partie de l'éco-quartier;
- compare les avantages et les inconvénients de cette manière de faire par rapport aux propositions du projet Métamorphose.

Je propose que ce postulat soit d'abord discuté dans une commission avant d'être renvoyé à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Je demande que ce postulat soit envoyé à une commission.

La présidente: – La demande de M^{me} Müller est-elle appuyée par cinq personnes? C'est le cas, donc renvoi en commission.

La présidente: – Le point 39, Madame Müller, c'est « Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation du camping de Vidy ». Nous vous écoutons, Madame.

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller: « Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation <camping de Vidy> »¹⁷

Développement polycopié

Dans le préavis N° 2007/35, la Municipalité propose de revoir l'affectation du camping de Vidy. La surface dévolue actuellement au camping et au caravaning traditionnels devrait être réduite au profit de celle attribuée au caravaning résidentiel. Ceci parce que la demande pour le camping et le caravaning traditionnels diminue depuis des années, alors que le caravaning résidentiel reste très apprécié. Notre conseil a accepté ce préavis le 20 novembre 2007.

Par « caravaning résidentiel », on entend la location à l'année d'un emplacement dans un camping pour y déposer un mobilhome. Ces mobilhomes sont en fait utilisés comme résidences secondaires. Or je pense que l'implantation de résidences secondaires, même amovibles, à Vidy n'est pas à encourager. Cette baie se trouve à un des endroits les plus beaux du lac Léman. Les Lausannois s'y rendent nombreux, à tel point que l'on parle de surfréquentation¹⁸.

Je demande donc à la Municipalité de réduire la surface dévolue au camping et au caravaning traditionnels dans le camping de Vidy au profit, non des mobilhomes installés à l'année, mais des espaces publics. Le terrain ainsi récupéré pourrait, par exemple, servir à élargir le cheminement situé entre le camping et le lac ou agrandir la place de jeux qui se trouve à l'ouest du camping.

La petite société qui gère le camping est dynamique. Elle a, jusqu'à maintenant, su s'adapter au contexte urbain. C'est ainsi qu'elle tire actuellement la moitié de son revenu du restaurant. En misant encore plus sur ce genre d'activité, elle pourrait, à mon sens, très bien survivre à la diminution de la surface du camping. Le restaurant du camping est actuellement une construction très simple, d'utilisation saisonnière. Pourquoi ne pas en faire un bâtiment plus élaboré, utilisable sur une plus grande partie de l'année?

Comme cette problématique a déjà été abordée lors de la discussion du préavis N° 2007/35, je propose que ce postulat soit directement envoyé à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Nous avons déjà parlé un petit peu de ce problème quand nous avons discuté le nouveau PPA du camping. A cette occasion, j'ai expliqué ce que je propose maintenant dans ce postulat. Je demande qu'il soit envoyé directement à la Municipalité.

M. Jean-Pierre Bébox (LE): – Ce problème a déjà été largement discuté dans le cadre du préavis N° 2007/35¹⁹,

¹⁶ INFRAS. Volkswirtschaftliche Bedeutung der Luftfahrt in der Schweiz. 2006 (p. 64).

¹⁷ BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561.

¹⁸ Préavis N° 2005/57, BCC 2005-2006, T. I (N° 10/I), p. 111.

¹⁹ BCC 2007-2008, T. I (N° 5/II), pp. 395 ss.

que le Conseil a accepté le 20 novembre 2007. Je propose que nous rediscussions éventuellement en commission puisque M^{me} Müller insiste, bien qu'elle ait été largement minorisée lors des discussions de la commission que je viens de citer. En conséquence, puisque je ne peux pas proposer un « classement vertical », je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission, malgré que ça ne fait pas avancer les choses.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – J'interviens pour faire la même demande que M. Bébox.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Oui, j'ai été minorisée en commission, mais pas en plenum ; on m'a conseillé de formuler ma demande autrement. Je l'avais exprimée sous forme d'amendement et on m'a dit d'en faire un postulat.

La présidente : – Il y a donc une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Donc cette demande est acceptée.

La présidente : – Nous passons aux rapports. Le premier, c'est le point 2 de notre ordre du jour : Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts (1062 signatures) : « Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39 ! » M. Jean-François Cachin remplacera M. Xavier de Haller comme rapporteur.

Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts (1062 signatures) : « Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39 ! »²⁰

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux

Rapport photocopié de M. Xavier de Haller (LE), rapporteur : – Composition de la commission : M^{mes} et MM. Sylvie Freymond (présidente), Stéphanie Apothéloz, Adozinda Da Silva, Sandrine Junod, Jean-François Cachin, Nkiko Nsengimana et Xavier de Haller (rapporteur). M^{me} et MM. Evelyne Knecht, Roger Cosandey et Francisco Ruiz Vazquez étaient excusés.

Déroulement de la séance : La commission a tenu séance le 22 mai 2007 à 17 h 15 en présence des pétitionnaires représentés par MM. Roland Wetter et Eric Magnin. La Municipalité, qui n'a participé que partiellement à la séance, était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux.

²⁰BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 284.

Il était assisté par M. Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme.

La commission commence par auditionner les pétitionnaires, lesquels dressent un rapide rappel historique du lieu, précisant notamment que le plan d'extension du lieu prévoyait la construction d'une rotative avant que la société Edipresse ne décide d'implanter son centre d'impression à Bussigny. Les pétitionnaires décrivent ensuite la composition de l'îlot et insistent sur la valeur historique des immeubles qui y sont bâtis. Ils estiment que le groupe Edipresse a mis à l'enquête la démolition de l'immeuble Isoz (lequel est classé en note *3*, ce qui fait de lui un objet architectural intéressant au niveau local) sans disposer d'un véritable projet et qu'il désire uniquement valoriser les parcelles situées à côté de la Tour Edipresse. Ils précisent encore que le groupe Edipresse serait prêt à trouver d'autres solutions. Les pétitionnaires concluent leur exposé en précisant que la pétition a reçu un accueil favorable et jugent que le Conseil communal et les citoyens ont le plus de moyens d'action en matière de PPA. Ils ajoutent finalement que la Municipalité serait favorable à la révision du PPA, ouvrant ainsi la voie pour une discussion devant le Conseil communal.

La commission procède ensuite à l'audition des pétitionnaires en la présence de la Municipalité, qui affirme qu'un PPA est actuellement en vigueur sur cette parcelle et qu'il existe une proposition formulée par des tiers qui apparaît légitime. S'ensuit une discussion au cours de laquelle les pétitionnaires admettent que le PPA autorise la démolition de l'immeuble Isoz, mais précisent que ce dernier a cependant reçu une note *3* qui représente objectivement la valeur de ce bâtiment, qui n'a pas l'importance régionale qui lui vaudrait une note *2*. Les pétitionnaires proposent également d'ouvrir une procédure de classement pour protéger le bâtiment en question.

La Municipalité explique aux pétitionnaires qu'elle n'accepte en général pas un projet qui ne prévoit que la démolition d'un bâtiment sans avoir l'intention de réaliser autre chose. Elle ajoute que dans ce quartier, il y a deux projets, à savoir celui qui concerne le bâtiment du tri postal et celui qui a trait au bâtiment Isoz. La Municipalité précise encore que le PPA en vigueur autorise la démolition du bâtiment, considéré comme vétuste depuis 1992. En particulier, les structures porteuses de l'immeuble ne sont pas assez solides, ce qui empêche toute adaptation structurelle. La Municipalité conclut en précisant que tout le centre ville est aujourd'hui amené à être densifié mais que la seule démolition de l'immeuble, sans un projet de remplacement, ne se justifie pas. Les pétitionnaires répondent qu'ils pensent que le groupe Edipresse n'a pas l'intention de développer quelque chose sur cette parcelle. Quant à eux, ils proposent de maintenir le bâtiment dans sa forme actuelle, tout en le réaffectant pour que le groupe Edipresse puisse l'utiliser.

Suite à la sortie des pétitionnaires et de la Municipalité, la commission passe à la délibération. Il est rappelé que la

Municipalité a refusé le permis de démolir demandé par le groupe Edipresse puisqu'il n'y avait pas de projet de remplacement. En l'état, le Conseil communal n'ayant donc rien à ajouter, il est proposé de classer la pétition.

Conclusions : Au vote, la Commission des pétitions ne parvient pas à s'entendre pour adopter une recommandation de vote conformément à l'art. 65 RCCL :

- 3 voix en faveur du classement de la requête ;
- 3 voix en faveur du renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication ;
- 1 abstention.

La présidente : – Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur remplaçant : – Non, Madame la Présidente. J'aurais un complément à faire pour LausannEnsemble, mais pas pour le rapport.

La présidente : – La discussion est donc ouverte.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Le groupe LausannEnsemble votera pour le classement de cette pétition, en application de l'article 65, *litt. c*, du RCCL pour les motifs suivants : la Municipalité ayant pris la décision de ne pas délivrer le permis de démolition, étant donné qu'il n'y avait pas de projet de reconstruction, LausannEnsemble constate que cette pétition devient sans objet. Vu ce qui précède, LausannEnsemble vous propose de voter pour le classement de cette pétition.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Il s'agit d'un immeuble classé en note *3* à l'inventaire. C'est un sujet récurrent : la note *3* signifie que le bâtiment est reconnu d'intérêt local mais n'est pas protégé, puisque seules les classes *1* et *2* le sont. Nous sommes constamment confrontés à ce problème. Ailleurs dans le canton de Vaud, c'est le Service des monuments historiques qui intervient dans ce genre de situations. Pour Lausanne il y a une délégation de compétence en la matière, c'est donc à nous de décider si nous reconnaissons l'intérêt de ce bâtiment ou pas.

Je ne donne pas un intérêt particulier à l'immeuble Isoz, mais je ne comprends pas qu'on puisse classer cette pétition. Selon l'ancien article 65, devenu je crois l'article 70 dans le nouveau Règlement, on classe une pétition parce qu'elle contient des termes injurieux et est donc irrecevable. Or cette pétition n'est pas formulée en termes inconvenants. Elle a un sens. La réponse de la Municipalité n'est pas du tout rassurante ; elle dit en effet qu'elle a refusé le permis de démolir en l'absence de projet de remplacement. Mais que fera la Ville le jour où il y en aura un ? Le groupe A Gauche Toute ! ne peut par conséquent pas admettre le classement de cette pétition. Nous demandons son renvoi pour étude et communication.

Par ailleurs, j'ai quelques questions à poser à M^{me} Zamora. J'aimerais savoir pour quelle raison les propriétaires actuels souhaitent démolir, alors qu'il n'y a pas de projet. Est-ce, comme le bruit court, que c'est beau et bien de vendre un terrain et qu'un terrain est plus facile à vendre quand il n'y a pas d'immeuble dessus ? Si c'est ça, la Ville a-t-elle étudié la possibilité d'acheter ce terrain ? Pardon... Ma question ne s'adresse pas à Madame Zamora, mais à M. Français.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – L'immeuble Isoz porte la note *3* au recensement architectural, qui en comporte sept. Les immeubles qui ont reçu les notes *1* et *2* bénéficient de la protection cantonale, qui échappe donc à l'immeuble Isoz. Toutefois, celui-ci est reconnu comme d'importance régionale et fait partie d'une série d'immeubles situés dans les rues adjacentes. Comme le relève le texte de la pétition, ils sont regroupés dans ce secteur et forment un ensemble architectural digne d'intérêt. Le bâtiment est par ailleurs dans un état de conservation remarquable, ce qui m'a été confirmé par les services de la Ville. Il a une volumétrie importante et satisfait ainsi aux objectifs de densification. Ce n'est donc pas une maisonnette qui prend de l'espace, mais un immeuble important qui mériterait d'être mis en valeur et auquel on pourrait enlever tous les ajouts mis autour, qui lui donnent une apparence peu judicieuse.

L'autorisation de démolir un immeuble est une compétence dévolue au Conseil communal. Il y a seize ans, ce dernier votait un plan partiel d'affectation autorisant la démolition de l'immeuble Isoz. Les mentalités évoluent et on peut légitimement se poser la question si un nouveau plan partiel d'affectation ne se justifierait pas. La Loi sur l'aménagement du territoire prévoit que les plans d'affectation sont réexaminés et adoptés lorsque les circonstances ont sensiblement changé. La jurisprudence admet qu'un plan partiel d'affectation soit révisé après quinze ans sans que les intérêts légitimes des propriétaires ne soient lésés. Un nouveau PPA permettrait ainsi de débattre de l'avenir de cet immeuble au Conseil. Il ne s'agit pas de transformer la ville en musée, mais bien de prendre en compte certains bâtiments de notre patrimoine, dûment recensés, et procéder à une pesée des intérêts entre un maintien et une démolition.

J'ai appris également que le groupe Edipresse avait organisé un concours et qu'un prix avait d'ailleurs été décerné. Donc tout ceci est très obscur. Une démolition est demandée, un concours a été organisé. Les propriétaires ont probablement un projet, et je désire que le municipal des Travaux nous réponde sur ce plan.

Compte tenu de ce qui précède et des éléments peu clairs, je vous propose de renvoyer la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – M^{me} Zamora était directrice des Travaux jusqu'en mai 2000, il y a huit ans, c'est vrai...

D'abord, il y a pas mal d'inexactitudes dans ce qui a été dit. A Lausanne, nous ne sommes pas un cas particulier et nous n'avons pas de légitimité plus grande qu'une autre Commune. Notre avantage par rapport à d'autres, c'est qu'il y a bien longtemps, les services d'urbanisme de la Direction des travaux ont demandé un recensement. Progressivement, une unité s'est mise en place avec des spécialistes de l'Etat de Vaud et l'ancien Service d'architecture de la Ville. Nous avons commencé à garantir la conservation de notre patrimoine, celui qu'avait construit les anciens. Des spécialistes sont entrés en action et l'Etat s'est organisé pour les bâtiments d'intérêt régional et cantonal, auxquels sont attribuées les notes *1* et *2*.

Il n'y a pas de «guéguerre» entre Lausanne et le Canton. Au contraire, les fonctionnaires lausannois en charge du patrimoine et ceux qui s'en occupent pour le Canton collaborent et partagent leurs expériences. Les dissensions entre eux sont rares. Lorsque nous examinons des ouvrages susceptibles de recevoir les notes *1*, *2*, *3*, voire *4*, nous demandons une étude à des spécialistes reconnus par la profession et certifiés par les deux partenaires, les représentants de l'Etat et du Canton.

Pour être précis, la note *1*, c'est la cathédrale. Nous n'avons pas du tout envie de démolir la cathédrale, en tout cas ce n'est pas dans nos intentions immédiates! Néanmoins, rien n'empêche que demain les biens évoluent si les Autorités le décident. C'est le plan partiel d'affectation, ou le Plan général d'affectation, ou le plan de quartier qui peut en décider, ce qui confère une compétence stratégique au Conseil communal. Mais c'est la Municipalité de Lausanne, l'Exécutif, qui octroie le permis de démolir. Ensuite, il est bien sûr possible de s'opposer aux décisions prises.

L'architecte Francis Isoz a construit de belles choses à Lausanne. Est-ce que pour autant tout est réussi? Les spécialistes répondent: ses façades ont un intérêt. Néanmoins, l'intérieur de l'immeuble de l'avenue de la Gare est remis en cause par bien des spécialistes. Il n'est pas du tout fonctionnel pour l'usage désiré, même aujourd'hui. Quant à son état de conservation, qui serait remarquable, selon ce que je viens d'entendre, permettez-moi, ainsi qu'aux autres municipaux qui l'ont visité, d'en douter. En effet, le directeur des Travaux n'est pas seul à donner un avis, surtout sur des objets à caractère politique. Le collègue municipal participe aussi à la décision, en allant sur le terrain. Cet état de conservation remarquable, c'est l'avis d'une conseillère communale, mais il n'est pas automatiquement partagé par tous les spécialistes, comme elle le laisse entendre.

Doit-on réviser un plan? La Loi sur l'aménagement du territoire permet de le faire après dix ou quinze ans. On peut cependant se poser la question si cet ouvrage est d'une quelconque utilité et, surtout, s'il ne faudrait pas densifier davantage cette partie du territoire par rapport aux décisions prises il y a une bonne quinzaine d'années. Cela sachant que ce quartier est proche de la gare, à proximité des transports publics et de bien d'autres équipements

publics, ainsi que de nombreuses places de travail. Ce sont les questions que nous devrions nous poser si nous devions réviser ce plan.

Aujourd'hui, nous sommes très attentifs à l'évolution de cette parcelle. Rappelons au passage que le bâtiment dont vous parlez ne fait pas partie d'un ensemble, il est isolé dans un groupe de constructions plus ou moins chaotique. Dieu merci, le propriétaire de cette immense parcelle y a progressivement «mis de l'ordre» et a fait des investissements débouchant sur une architecture cohérente. Enfin, pour le moment, l'objet ne donne pas sur l'avenue de la Gare et sur l'avenue d'Ouchy.

Les échanges entre l'Autorité et le propriétaire ont bien avancé, et je crois pouvoir dire que ces discussions sont constructives. Nous lui avons dit que s'ils allaient de l'avant et respectaient le PPA, nous pourrions assez vite revoir ce site. Nous lui avons rappelé qu'une pétition était en cours, mais aussi que s'il prévoyait un ouvrage de qualité, répondant aux exigences des villes et de leur densification, nous pourrions entrer en matière. Un concours a été organisé l'année passée. Une délégation de la Municipalité, formée si je me souviens bien de quatre personnes, a vu le résultat. Nous avons été agréablement surpris par la qualité du projet. Nous avons fait quelques remarques et nous avons confirmé ce que nous disons dans la réponse à la pétition: que sans projet, nous ne donnerons pas le permis de démolir. Maintenant, nous attendons que les plans soient déposés officiellement, après l'échange avec le mandataire. Mais aujourd'hui, nous serions déjà assez enclins à entrer en matière, compte tenu de l'évolution du quartier que permet ce projet.

Je vous rappelle aussi qu'un PPA est ouvert, auquel vous avez souvent fait allusion au cours des discussions, sur l'immense terrain de la Poste et des CFF. Toute l'activité du tri postal réalisée dans les sous-sols disparaît. Le développement de cette partie de territoire pourrait voir le jour demain, en fonction évidemment des décisions que vous pourriez prendre.

M^{me} Evelynne Knecht (AGT): – Je comprends maintenant qu'il y a un projet. Le groupe A Gauche Toute! soutiendra la proposition de M^{me} Bergmann de renvoyer cette pétition pour rapport-préavis. D'autre part, il y a un bruit qui court, et tout à l'heure, j'ai posé une question à ce propos à laquelle vous n'avez pas répondu, Monsieur Français. Est-ce que les propriétaires ont l'intention de vendre ce terrain? Pouvez-vous nous informer, s'il vous plaît?

M. Français, municipal, directeur des Travaux: – Je vais essayer de répondre à la question de Madame, si vous le voulez bien, Madame la Présidente. Pour pouvoir acheter, il faut que la personne propriétaire ait envie de vendre. Elle n'en a pas du tout envie. J'avais déjà répondu au second degré en disant qu'ils avaient la volonté de construire.

La présidente: – Je vous rappelle de peser sur le bouton si vous voulez la parole, sinon je ne vois pas que vous la

demandez, vu que vous êtes assis dans l'enfilade à ma droite. Excusez-moi. Il y a plusieurs demandes de parole, maintenant.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – C'est au sujet de l'état de conservation du bâtiment. Ce n'est pas moi qui dis qu'il est magnifiquement bien conservé, ce sont vos services, Monsieur Français. Ce n'est pas l'avis d'une conseillère communale.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Visiblement, nous ne pouvons pas sauver le bâtiment nous-mêmes. Autrement dit, l'objet de la pétition n'est pas de notre compétence. En tout cas pas ce soir. Par conséquent, nous devons passer par la Municipalité pour avoir une réponse à tous les éléments de la pétition. C'est pourquoi je trouve que ce serait inconvenant de la classer, d'une part, et, d'autre part, que ce serait contraire à notre Règlement. Ce sera une pièce au dossier, un élément complémentaire aux études en cours. Je vous enjoins donc de suivre la proposition de M^{me} Bergmann de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Raphaël Abbet (UDC): – Après les explications fouillées fournies par le directeur des Travaux, ce serait une erreur de laisser l'illusion que cette pétition peut sauver cet immeuble. Prendre ce type de décision paralyserait toutes les études en cours, y compris celles des spécialistes, avec la possibilité de démolir ou non. D'après les explications qui nous ont été données, ça irait plutôt dans le sens de démolir. La sagesse veut, dans un tel cas, qu'on laisse évoluer le dossier normalement et qu'on classe cette pétition.

La présidente: – Il y a encore des demandes de parole, et peut-être que pendant ce temps, M^{me} Knecht pourrait déposer par écrit son amendement. C'est donc une conclusion supplémentaire, demandant le renvoi pour rapport et préavis et non... Est-ce M^{me} Bergmann qui le dépose? Ou M^{me} Knecht?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Comme nous ne sommes pas sûrs d'avoir une suite positive à la demande de M^{me} Bergmann et de M^{me} Knecht, j'aimerais que M. Français dise si le projet déposé, donc le lauréat du concours, prévoit une réaffectation à des logements, à une surface administrative, à une surface commerciale. En quoi consisterait ce nouveau projet?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – C'est exactement la question que nous avons posée au propriétaire. Nous avons insisté pour qu'il y ait des activités mixtes dans cette partie d'ouvrage. Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse, parce que le dossier n'a pas encore été formellement déposé. Compte tenu de la dimension de l'ouvrage qu'on peut mettre sur ce site, et la densification possible, on peut tout à fait rêver d'une affectation mixte. Ce serait parfait à cet endroit.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Je reviens sur une question de forme. En principe, le Conseil communal peut

renvoyer une pétition pour étude et communication, pour étude et rapport à l'Autorité compétente, ou la classer. Il ne s'agit donc pas d'un amendement, mais des suites du vote sur une pétition. Si notre Conseil n'est pas d'accord avec la commission, ce n'est pas un amendement, c'est un autre vote que le sien.

La présidente: – Je demande à M^{me} Benitez, qui est une spécialiste, de nous dire sous quelle forme il faut prendre ce qui serait en fait une autre conclusion.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – C'est exactement ce que je voulais dire et qu'a dit M^{me} Knecht. Il n'est pas nécessaire de déposer un amendement concernant le sort d'une pétition. La présidente met au vote les différentes possibilités et le Conseil se détermine.

La présidente: – Si vous êtes d'accord avec cette conception des choses, nous demandons d'abord à M. Cachin comment a voté la commission et ensuite, nous ajouterons une option supplémentaire. Nous vous écoutons, Monsieur Cachin.

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur remplaçant: – La Commission des pétitions n'est pas parvenue à s'entendre pour adopter une recommandation. Il y a 3 voix en faveur du classement de la requête, 3 voix en faveur du renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication, et 1 abstention.

La présidente: – Du côté de la Commission, nous avons deux options possibles, le classement et le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Nous avons aussi une demande de renvoi pour rapport et préavis.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – J'avais demandé étude et communication à un moment, puis j'ai retiré. Maintenant, je demande étude et préavis. Donc il n'y a plus que deux choses, si j'ai bien compris.

La présidente: – Non, parce que la Commission propose les deux... Nous ne pouvons pas supprimer le vote de la commission. Donc nous avons trois options, ce qui va poser un problème si nous recourons au vote électronique. Nous serons obligés de le faire en deux étapes, parce qu'on ne peut pas voter trois choses différentes. Je vous demande d'enclencher le vote électronique.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – Madame la Présidente, excusez-moi, je pense que pour le premier vote, vous devez faire voter les recommandations de la commission! Ou le classement, ou renvoi pour étude et communication. Ensuite, le gagnant contre la proposition de M^{me} Knecht.

La présidente: – C'est exactement ce que nous voulions faire!

M. Roger Cosandey (Soc.): – C'est exactement ce que disait M^{me} Fiora-Guttman. Mais Madame la présidente, je

suis désolé, ce n'est pas ce que vous avez proposé. Il faut d'abord voter le renvoi à la Municipalité contre le classement. Ensuite, si le renvoi pour étude et communication est accepté, il faudra présenter renvoi pour étude et communication contre renvoi pour étude et préavis. Puis nous aurons le résultat.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je suis désolé, chers Collègues, mais on doit considérer que la proposition Bergmann est un amendement à une proposition de la commission. Or on vote d'abord sur les amendements. Je propose donc formellement d'opposer le renvoi à la Municipalité pour étude et communication au renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Le gagnant sera opposé à la suppression pure et simple de la pétition, c'est-à-dire au classement.

La présidente: – Cette proposition me paraît fort raisonnable. Pouvons-nous passer au vote, ou les personnes qui ont demandé la parole... Nous passons au vote. Nous opposons le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication à rapport et préavis. Ceux qui sont pour cette solution votent oui et ceux qui sont pour un renvoi pour rapport et préavis votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Nous avons 42 oui, 40 non et 4 abstentions. Donc nous opposons maintenant le classement au renvoi pour étude et communication. Ceux qui sont pour le classement votent oui, ceux qui ne veulent pas que ce soit classé mais qui veulent que ce soit un renvoi pour étude et communication votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Le résultat est 30 oui, donc 30 voix pour le classement, 53 non, donc 53 voix pour le renvoi pour étude et communication, et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 signatures): «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Nous passons au point 3, motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts demandant l'étude

d'installations de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne.

Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne²¹

Rapport

Membres de la commission: M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M. Marc-Olivier Buffat (LE), M. Cédric Fracheboud (UDC), M. Xavier de Haller (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M. Gilles Meystre (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – La commission N° 65 chargée de l'examen de cette motion s'est réunie dans la salle 514 du bâtiment administratif de Beau-Séjour 8. Elle a siégé dans la composition suivante: M^{me} Isabelle Mayor, MM. Marc-André Buffat, Xavier de Haller, Cédric Fracheboud, Gilles Meystre, Roland Ostermann, Roland Rapaz (en remplacement d'Yvan Salzmann), Francisco Ruiz Vazquez et Alain Hubler (rapporteur). M^{me} Maxline Stettler était excusée.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, MM. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police, Hervé Kaufmann, juriste au Corps de police, et M^{me} Christelle Vulliamy, secrétaire du commandant du Corps de police, qui a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions chaleureusement.

Précisions des intentions des motionnaires

L'un des motionnaires précise que l'objectif de sa proposition est avant tout d'obtenir une étude sur l'opportunité d'installer des caméras de surveillance dans certains endroits à déterminer. Cette étude devrait aussi permettre à la Municipalité de déterminer une position de principe sur ce sujet. Il estime par ailleurs que la population est plutôt favorable à cette technologie pour autant qu'il existe une réglementation et que la vidéosurveillance peut, dans une certaine mesure, pallier le manque d'effectifs policiers.

Le comotionnaire relève pour sa part que la vidéosurveillance n'est pas un outil qui doit remplacer des policiers, mais leur apporter un complément dans l'accomplissement de leurs tâches.

²¹ BCC 2006-2007, T. II (N° 11), p. 120; *idem*, T. II (N° 13/II), pp. 347 ss.

Volonté municipale

Le municipal de la Sécurité publique et des Sports indique que la Ville de Lausanne dispose déjà d'une trentaine de caméras destinées à surveiller la circulation. Par ailleurs, il précise que des espaces privés accessibles au public (Flon, gare, banques, stations-service, grands magasins) en renferment un grand nombre.

La Municipalité n'a pas pour volonté de développer la vidéosurveillance. Elle préfère, en conformité avec les demandes exprimées lors de rencontres ou de forums avec les habitants, développer la présence humaine.

Etat des lieux technique et juridique

Le commandant du Corps de police fait mention d'une publication²² de référence dont il cite quelques extraits :

« La vidéosurveillance n'a pas un impact déterminant sur le volume de la délinquance dans les espaces complexes et étendus. »

« Elle a des effets distincts selon la nature des délits. »

« L'impact des dispositifs est plus significatif lorsque leur implantation est associée à d'autres mesures de prévention. »

« L'installation de caméras s'accompagne souvent d'un phénomène de déplacement géographique ou fonctionnel de la criminalité. »

Par ailleurs, il rappelle que la Ville dispose déjà de caméras pour le contrôle de la circulation (les images n'étant pas enregistrées), à l'Hôtel de police et au poste de quartier du Flon. La gare CFF est équipée de 34 caméras et le m2 en sera équipé d'environ 400 y compris celles qui surveilleront le système automatique d'ouverture et de fermeture des portes.

Le juriste du Corps de police fait l'inventaire du dispositif légal en matière de vidéosurveillance. Au plan fédéral, seule la Loi sur la protection des données constitue une base légale, cette loi ne s'appliquant pas aux collectivités publiques cantonales et communales. Au plan cantonal, il existe actuellement une Loi sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles de 1981, qui n'apporte toutefois aucune réponse à la question de la vidéosurveillance. Une Loi sur la protection des données personnelles a toutefois été mise en consultation²³. Cette loi laisse aux Communes le soin de juger de l'opportunité d'installer des systèmes de vidéosurveillance. Le cas échéant, les Communes devront se doter d'un règlement qui fixera les buts poursuivis et les lieux soumis à une telle surveillance.

²² Vidéosurveillance et prévention de la criminalité – L'impact des dispositifs dans les espaces urbains en Grande-Bretagne. Edition de l'IHESI, <http://www.inhes.interieur.gouv.fr/>

²³ Cette loi a été votée par le Grand Conseil le 4 septembre dernier.

Discussion

Certains commissaires estiment que la vidéosurveillance permettrait très certainement d'éviter la commission d'incivilités, d'infractions ou de délits en dissuadant les auteurs potentiels. Il n'est cependant pas question de remplacer les policiers par des dispositifs techniques.

D'autres estiment qu'un tel dispositif débouche sur une société « Big Brother ». Pour plusieurs commissaires, une étude sur la question est bienvenue. Certains estiment qu'un état des lieux général sur ce qui existe entre le domaine privé et le domaine public constituera une base sur laquelle il serait possible de mieux analyser la problématique générale et notamment les limites fixées par le cadre légal.

Prise en considération partielle

Après une longue discussion et après que les motionnaires ont clarifié leur demande, l'unanimité de la commission décide de prendre partiellement en considération la motion et d'en adapter le titre qui devient « *Motion demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne* ».

Dans la foulée, les demandes précisées dans le corps de la motion sont modifiées comme suit :

- 2) présentant une cartographie des lieux et des quartiers lausannois les plus exposés aux incivilités, **infractions et délits**, où la pose de caméras serait envisageable ou envisagée.
- 5) présentant un **projet état des lieux de la réglementation en la matière et, le cas échéant, présentant un règlement.**

Vote

Au terme de la discussion, le soussigné propose que la commission passe au vote de la motion intitulée, dans sa nouvelle version :

« Motion demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne » et se détermine au sujet de son renvoi à une commission.

C'est par **6 voix pour, 1 opposition et 2 abstentions** que la commission choisit de prendre en considération partielle cette motion.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – Non, je n'ai rien à ajouter. En revanche, si vous me le permettez, et quand vous le voudrez, je prendrai la parole au nom du groupe A Gauche Toute !

La présidente : – La discussion est ouverte.

Discussion préalable

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – 24 heures titrait aujourd'hui : « La police cherche des réponses à la violence ». On y voyait une photo avec le commentaire suivant : « Récemment, plusieurs brigandages ont été commis au centre de Lausanne. »

Nous avons la conviction que les systèmes de vidéosurveillance peuvent être un (je n'ai pas dit « le », mais « un ») des moyens qui peuvent être utilisés pour maintenir l'ordre public à certains endroits stratégiques de la ville de Lausanne. Nous sommes convaincus que leur effet est à la fois dissuasif et préventif. Nous comprenons donc mal la quasi phobie du Big Brother qui semble s'emparer de certains. C'est-à-dire la peur quasi mystique d'un système que nous côtoyons pourtant tous les jours : à la gare CFF, il y a 38 caméras ; il y en a dans les banques, dans les distributeurs bancomat ; et le m2 sera pourvu de plus de 200 caméras.

Comme le dit le rapport en page 2 [p. 657], « le système légal vaudois, c'est-à-dire la Loi vaudoise sur la protection des données, laisse aux Communes la possibilité et l'opportunité d'installer et de réglementer surtout le système de surveillance ». On peut imaginer réglementer dans des quartiers, dans des rues, à des heures déterminées. C'est précisément ce qu'il faut faire, à notre avis.

Deux remarques au sujet du rapport. D'entrée une étude anglaise est citée, qui met en doute l'efficacité de ces mesures de vidéosurveillance pour certains types de délits. Mais on ne sait pas vraiment lesquels... Cette affirmation est en opposition évidente avec l'étude du Conseil fédéral publiée par 24 heures au début du mois de septembre, qui préconisait pour les collectivités publiques, au contraire, le recours à ce dispositif de sécurité. Il est d'ailleurs regrettable que les responsables du Corps de police lausannois n'aient pas conscience de l'aide que pourrait leur apporter ce type de système. Le fameux rapport Police-secours rendu public au mois de septembre sur Internet faisait pourtant part des difficultés de surveillance rencontrées par les policiers de cette unité pour des raisons de manque d'effectifs, d'horaires, d'heures supplémentaires, d'ingratitude de la mission. Nous estimons dès lors que ce type de mesures répond précisément à ces préoccupations.

La Soupe est pleine du 9 décembre 2007, au cours de laquelle le syndic Brélaz était invité, a cité quelques chiffres récents, notamment un sondage de 24 heures qui disait que 71 % des Lausannois ne craignaient pas l'installation de caméras de vidéosurveillance. Sion en a installé à la fin de l'année, on a entendu une interview du commissaire de police de cette ville, qui n'avait pas l'air de trouver ce système inadéquat. Le Grand Conseil genevois a également prévu de réglementer la pose de ce type de systèmes. En janvier 2008, vous l'avez lu, 75 % des Zurichois, soit les trois quarts des votants, le plébiscitaient et récemment, le

week-end dernier, un sondage réalisé dans la région morigienne émettait également 75 % d'opinions favorables.

Je vous remercie de soutenir cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Le groupe socialiste ne s'opposera pas à une prise en considération partielle de cette motion. Nous ne souhaitons nullement ériger un dogme autour des caméras de vidéosurveillance. Il en existe de nombreuses à Lausanne, en des endroits sélectionnés, tant sur le domaine privé que sur le domaine public. Néanmoins, nous souhaitons formuler quelques réserves sur le fond et sur la forme du texte proposé par M. Buffat.

Sur le fond, le groupe socialiste reste très sceptique à l'égard du concept de vidéosurveillance de l'espace public, notamment l'implantation plus importante de caméras en ville. S'il y en a dans des banques, des magasins et autour de certains monuments, nous ne pensons pas opportun que de telles caméras surveillent la vie des gens, la vie des rues, des places et des quartiers de Lausanne. Nous reconnaissons évidemment la situation exceptionnelle qui, en application du principe de proportionnalité, peuvent justifier une surveillance constante pour éviter d'éventuelles déprédations graves ou coûteuses. On songe par exemple au pavillon thaï, tout d'or revêtu.

L'expérience des grandes capitales, qui ne manque pas à ce jour, n'a jamais montré que des caméras diminuent la délinquance ou les incivilités. Tout au plus les déplacent-elles. Par ailleurs, sélectionner des quartiers plus sensibles pour implanter des caméras équivaldrait à stigmatiser certaines zones urbaines, probablement les plus défavorisées, sans offrir de réelles solutions. Comme il a été discuté dans le chapitre « Sécurité » d'Agenda 21, dans la perspective d'un développement durable, la diminution des incivilités ne passe pas par des caméras de vidéosurveillance – option qui n'a d'ailleurs pas été retenue – mais par une police de proximité plus efficace. En effet, seul le contact humain est à même d'enrayer ou de diminuer un sentiment d'insécurité, mais aussi de prévenir, par la discussion, des comportements incivils.

La loi vaudoise permet l'implantation de caméras, moyennant de multiples précautions en termes de protection des données, et seulement dans des cas exceptionnels. Cette loi, votée dernièrement, stipule clairement les limites de ce système. Je cite : « La vidéosurveillance porte une atteinte particulière aux droits fondamentaux des personnes. Aussi, même s'il est prévu dans une loi ou un règlement, ce moyen ne doit-il être utilisé que s'il apparaît être le plus adéquat pour atteindre le but poursuivi. » Proches des principes invoqués dans ce texte, nous accepterons qu'une analyse soit faite sur la situation spécifique de Lausanne. En effet, nous sommes intéressés de savoir s'il existe vraiment dans la ville des situations où aucun autre moyen moins intrusif et plus efficace ne peut être mis en œuvre pour atteindre un but de sécurité.

Sur la forme, maintenant. Dans un souci d'unité de la matière et de logique dans la méthode, nous souhaitons uniquement la réalisation d'une étude sur l'opportunité des caméras de vidéosurveillance. Nous ne sommes pas en mesure de formuler une quelconque autre demande spécifique à la Municipalité avant d'en avoir eu connaissance. En effet, ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ces données qu'il sera adéquat et logique d'aller ou non de l'avant avec des propositions concrètes concernant notamment un règlement, la stigmatisation de certains quartiers, etc.

Pour finir très formellement, il me semble que le texte soumis correspond principalement à un postulat. Pour ne pas compliquer les débats et rester cohérents dans cette démarche, nous proposons une prise en considération encore plus partielle de cette motion, ne retenant qu'une étude d'opportunité sur l'implantation de caméras de vidéosurveillance à Lausanne.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Contrairement à ce que M^{me} Peters vient de dire, la ville de Nice a constaté une diminution de la délinquance depuis qu'elle a installé des caméras de vidéosurveillance dans de nombreux quartiers de sa ville.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Un argument assez peu invoqué dans ce type de discussions, c'est la protection des innocents grâce à la vidéosurveillance. En effet, elle peut protéger contre l'erreur humaine et l'arbitraire des services dits de sécurité. Elle permettrait même de disculper des innocents dans les cas où on ne peut se référer qu'à des témoins oculaires. La caméra permet de voir quelle personne a éventuellement commis une infraction ou une attaque, par conséquent de cibler clairement le coupable et de disculper des innocents. C'est un des éléments qui pourraient être intéressants à examiner dans cette étude d'opportunité, à laquelle je me rallie.

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – Je retire ma casquette de rapporteur de commission.

Monsieur Buffat, vos convictions ne sont pas partagées par tout le monde et je vais vous en donner une petite liste. En revanche, je constate que vous êtes un excellent vendeur de caméras, aussi bon vendeur de caméras que vous êtes avocat.

En matière de sécurité, et plus particulièrement de vidéosurveillance, on dit bien souvent n'importe quoi ou alors tout et son contraire, ce qui revient à peu près au même. A titre d'exemple, voici deux affirmations contradictoires entendues dans la bouche de deux partisans de la vidéosurveillance. Le premier soutenait que la vidéosurveillance peut, dans une certaine mesure, pallier le manque d'effectifs de policiers. Le second assurait que la vidéosurveillance ne devait pas remplacer les policiers, ce n'est qu'un complément. Allez comprendre ! Deux versions, deux positions tout aussi contradictoire l'une que l'autre !

Comme je n'ai pas envie de dire trop de sottises – on n'est à l'abri de rien –, je me permets de citer quelques courts propos de scientifiques, ainsi que des Verts de Clichy, en France. M. Sebastian Roché, qui est sociologue chercheur au CNRS, écrivait dans le *Nouvel Obs* du 16 août 2007 : « Dans les espaces ouverts, notamment dans la rue, aucune étude ne prouve que la vidéo a un effet bénéfique. Non seulement les gens sont difficilement identifiables, mais en plus des contraintes extérieures (luminosité, angle mort) rendent l'efficacité de la vidéo aléatoire. » Je pense que les raisons du développement de la vidéosurveillance dans le pays ne sont pas liées aux résultats obtenus, c'est regrettable car on est en train de développer un système sans avoir de preuve de son efficacité. Les deux villes françaises qui ont développé la vidéosurveillance, Lyon et Marseille, ne rendent pas publics – Madame Longchamp – les résultats de l'évaluation du système, tant ils sont peu probants.

Un extrait de la pétition des Verts de Clichy, maintenant : « En imposant l'installation de caméras de vidéosurveillance sur l'espace public dans l'unique but de laisser croire qu'ils maîtrisent la situation, les élus qui soutiennent ce projet sont en train de tromper la population, – Monsieur Buffat – aucune recherche sur les effets n'a démontré une quelconque efficacité. »

M. Eric Charmes, qui est maître de conférence en urbanisme et en aménagement à l'Institut français d'urbanisme, explique : « La plupart des études sérieuses montrent que pour ce qui concerne les troubles de la vie quotidienne, l'efficacité des caméras est assez limitée, en particulier si on considère les coûts d'implantation et de fonctionnement de ces réseaux. »

En plus, ça coûte cher !

M. Heilmann, maître de conférence à l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg, déclare : « Je suis étonné qu'il – il parle de Sarkozy – soit aussi peu informé des travaux des chercheurs britanniques, qui étudient depuis 15 ans l'efficacité de la vidéosurveillance dans leur pays. Quant à la résolution d'enquêtes, la vidéosurveillance peut accélérer l'obtention de résultats à condition qu'elles soient précédées d'un travail de renseignement. Les caméras ne servent à rien si on ne sait pas ce qu'on cherche. Prenez les attentats de Londres de juillet 2005, dont on parle beaucoup à ce sujet : c'est parce que la police britannique avait été informée de l'identité potentielle des suspects qu'elle a pu ensuite les reconnaître sur des images. Cela a été possible parce que des centaines d'enquêteurs ont été mobilisés pour visionner 15'000 vidéos. Penser que l'on pourrait mobiliser de telles ressources humaines pour des actes criminels de moindre ampleur serait se moquer du monde. »

Ces quelques citations montrent que la vidéosurveillance est d'une efficacité plus que limitée. Pire, elle pourrait constituer un oreiller de paresse ou un leurre pour des responsables techniques et politiques de la sécurité. En tout état de cause, et sans doute consciente de cela, la Municipalité a

fait un choix, le choix de la police dite de proximité. On peut en penser ce que l'on veut, mais c'est actuellement le choix de la Municipalité, celui d'une police présente dans la rue et pas celui d'une ville quadrillée par des caméras de surveillance. En installer irait à l'encontre de cette politique, tant du point de vue du principe que du point de vue de l'engagement des moyens.

Entre parenthèses – cela a déjà été dit je suppose –, la ville est déjà équipée de nombreuses caméras de vidéosurveillance. Dans un article de *24 heures* à propos de la motion de M. Buffat, le journaliste, un peu perfide, lui a demandé de citer les endroits où il voulait installer des caméras de vidéosurveillance; eh bien, 90% des endroits cités étaient déjà vidéosurveillés. Oui, ils le sont, les caméras aux carrefours permettent de voir ce qui se passe!

Par ailleurs, le quartier du Flon est aussi vidéosurveillé de manière privée. Or c'est un des quartiers qui posent problème. Comme vous le voyez, l'implantation et même l'étude de l'opportunité – ça c'est la position d'A Gauche Toute! – d'installer des caméras de vidéosurveillance ne s'impose pas. Pire: un tel travail serait coûteux et serait un gâchis en termes de ressources humaines et d'argent. Le groupe A Gauche Toute! vous recommande donc soit de classer purement et simplement cette motion ou, au moins, de suivre la position exprimée par M^{me} Peters.

Une dernière chose: à ceux qui disent que si on n'a rien à se reprocher on ne devrait pas être gêné par le fait d'être filmé, je répondrai que si je n'ai rien à me reprocher, je ne vois pas pourquoi je devrais me laisser filmer.

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Je constate qu'il n'y a pas que mon prénom [cf. p. 656] qui a été quelque peu malmené dans le rapport, il y a même ce que nous demandons.

Je me permets de le rappeler. Nous demandons: 1) un *listing* des lieux publics et des infrastructures lausannoises où il y a déjà des caméras. Nous sommes en droit d'avoir cette liste, de savoir comment ça fonctionne, il s'agit d'une simple demande d'information; 2) présenter une cartographie des lieux et quartiers lausannois les plus exposés aux incivilités, où la pose de caméras serait – au conditionnel – envisageable ou envisagée. Il ne s'agit pas de poser des caméras partout, comme on le caricature un peu facilement pour le stigmatiser; 3) synthétiser les expériences menées dans d'autres villes comparables à Lausanne, en termes de dissuasion, de prévention et de répression des incivilités. Nous aurons ainsi une étude comparative de ce qui se fait ailleurs et des résultats.

Nous dire que nous voulons faire surveiller la vie des gens et des places, c'est faux, c'est inexact et c'est trompeur. Il s'agit au contraire que les gens sachent dans quels endroits fonctionnent de tels systèmes, comment c'est réglementé, cas échéant à quelles heures fonctionnent les caméras. C'est le point 1. On nous dit que ces caméras seront installées dans des quartiers défavorisés. Je veux bien, je prends note

que rue de Bourg, Saint-François, place de l'Europe sont des quartiers défavorisés. Cette affirmation ne manque pas de surprendre non plus.

J'apprends également qu'on veut saucissonner cette motion. Est-ce que l'étude d'une faisabilité, et celle des résultats des installations réalisées dans certaines villes font donc peur à certains parce qu'elles pourraient justifier l'installation de ces caméras? Nous ne sommes pas convaincus, Monsieur Hubler, de l'absolue nécessité de poser des caméras. Nous demandons – c'est le titre de la motion – une étude de faisabilité et l'étude d'une réglementation. C'est ce qui figure aux chiffres 3 et 4 de la motion.

Ceux qui disent que le centre ville est sûr, qu'il n'y a pas de problème, que les policiers patrouillent, je les renvoie encore une fois au rapport sur Police-secours divulgué sur Internet. C'est un tableau nettement moins rose que nous avons pu lire de la part des policiers eux-mêmes. J'ai observé non sans surprise hier soir que Bucherer par exemple retirait tous les bijoux de ses vitrines. Je me demande bien pourquoi si tout va bien et tout est en ordre dans notre ville. Sachez-le, Monsieur Hubler, des jeunes personnes se font agresser à 2 h du matin même en plein centre ville, même à la rue de Bourg.

Enfin, l'affirmation selon laquelle il y a déjà des caméras, ça ne va pas non plus. Les caméras qui servent à gérer le trafic servent à ça. A mon avis, on ne peut pas les utiliser pour recueillir des données liées à la commission d'éventuels délits.

Enfin, je reste profondément démocrate. Lorsque je constate que des concitoyens, dans plusieurs villes de plusieurs cantons, plébiscitent ce genre d'installations à plus de 75%, ou en tout cas plus de 70%, je pense qu'ils ont le droit à ce qu'on étudie la mise en place d'un tel système.

M^{me} Isabelle Truan (LE): – Je dois tempérer l'enthousiasme de M. Buffat. En tant que libérale, je ne peux cautionner les caméras de surveillance. En effet, je pense que la sécurité en ville doit être réglée par des individus, à partir de la responsabilité de chacun, et non en se déchargeant sur l'Etat. Cette vidéosurveillance porte atteinte à la liberté individuelle. Si l'on admet les caméras de surveillance, on admet déjà la fixation d'images, puis la création d'une banque de données de ces images, puis une banque de données personnelles. Tous fichés. Une telle société ne me convient pas et je ne soutiendrai pas cette motion ou ce postulat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je commence par une constatation: on croit les statistiques sur la sécurité ou l'absence de sécurité dans une ville tant qu'on n'est pas soi-même concerné ou confronté directement à un acte d'incivilité. A partir de là, tout bascule. On ne croit plus du tout les statistiques, on soutient que notre ville devient un coupe-gorge et qu'on n'ose plus sortir la nuit. D'où l'extrême difficulté d'avoir une vision objective de la situation.

Cela étant, la majorité de cette Municipalité – et je me rallie à ce constat – dit que la sécurité dépend d'un faisceau de mesures de prévention en amont. L'éclairage en fait partie : lorsque nous avons parlé de l'amélioration de l'éclairage public dans la ville il y avait également une fonction sécuritaire, et – c'était en réponse à la motion Marc Dunant – dans la prévention, dans l'information, dans l'éducation, dans l'animation et l'occupation des jeunes. Et en aval, c'est-à-dire une fois que des événements se sont produits, nous devons intervenir. C'est la police et la chaîne pénale. A ce niveau, le Canton a fait des efforts, mais nous sommes conscients qu'il y a encore des lacunes, il reste notamment à trouver dans le concordat romand un lieu destiné à accueillir des jeunes, pour éviter qu'ils ne recommencent. Il s'agit d'un ensemble de mesures dont les caméras sont un des éléments. Je répète : un des éléments. A propos de police de proximité, lorsque quelque chose se passe, on dit immanquablement : que fait la police ? Elle n'était pas là !

On ne peut pas augmenter les effectifs de police, on ne peut pas quadriller la ville, donnant alors l'image délétère d'une cité dans laquelle la police intervient immédiatement dès que quelque chose se passe. Alors des caméras, avec leurs imperfections, leurs limites, avec le fait que ce n'est pas suffisant pour témoigner devant un tribunal, peuvent faire avancer une enquête. C'est un moyen. J'ai peine à comprendre l'obstruction – idéologique, ou dogmatique – de la gauche aux propositions de ce qu'on appelle la droite. Si nous, nous sommes ouverts à toutes les mesures en amont et en aval dont je viens de donner un catalogue, j'aimerais aussi un peu moins d'idéologie et un peu plus d'ouverture d'esprit à gauche, pour quelque chose qui n'est qu'un épi-phénomène.

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – A titre professionnel, je reçois dans une consultation du CHUV la plupart des victimes de violences interpersonnelles déclarées à Lausanne. J'aimerais rappeler que plus de 90 % des femmes qui passent dans notre consultation, ont subi ces violences de la part d'une personne connue, à leur domicile ou au domicile de leur partenaire ou ex-partenaire. Je ne suis pas sûre qu'il vaille vraiment la peine, pour le pour cent des femmes victimes de violences interpersonnelles dans l'espace public – qui peut d'ailleurs se révéler être l'escalier de leur domicile ou du domicile de leur partenaire ou ex-partenaire – d'investir autant de moyens et de ressources. La Ville ferait mieux de les investir pour prévenir la violence au sein de la famille et du couple.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Comme l'a rappelé mon collègue Chollet, le débat est faussé. Un cadre légal existe. La loi cantonale, M^{me} Peters l'a rappelé, prévoit l'installation de systèmes de vidéosurveillance. Il s'agit donc, au sein de ce collège, de se prononcer sur l'opportunité ou non d'installer des vidéosurveillances à Lausanne. La gauche refuse d'être qualifiée de dogmatique, pourtant il s'agit bien de cela. Soit on reconnaît le cadre légal – c'est dans ce cadre que s'inscrit la motion de mon collègue Buffat – et il faut l'accepter. Soit on le refuse et on se prive d'un outil qui

a fait ses preuves pour prévenir la délinquance à Lausanne. Je renvoie donc la gauche à ses dogmes, la droite à son bon sens (...*éclat de rire...*) et j'espère que la motion de mon collègue Buffat sera suivie !

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Monsieur Buffat, vous avez parlé d'un plébiscite des Lausannois en faveur des caméras en citant en référence un sondage de *24 heures*. Excusez-moi, Monsieur, mais 300 ou 400 personnes qui votent sur le site du journal *24 heures*, ce n'est pas un échantillon représentatif. On ne sait même pas si ce sont des Lausannois qui s'expriment dans ce cadre. En revanche, en 2003, la Ville a mené un sondage dont l'échantillon était, lui, représentatif, scientifiquement parlant. Les mesures plébiscitées à l'époque par les Lausannois pour lutter contre le sentiment d'insécurité étaient, dans l'ordre : une augmentation de la présence policière, une augmentation ou une amélioration de l'éclairage public, une augmentation de la convivialité et, en quatrième position, la présence de caméras de vidéosurveillance.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Du point de vue de la sécurité, il s'agit de prendre diverses mesures garantissant au mieux, de manière préventive, la sécurité de la population. Mais – et de ce point de vue, je rejoins entièrement M^{me} Truan – il faut que ces mesures soient le moins attentatoires possible à la liberté personnelle de chacune et de chacun. Il ne s'agit pas de brandir Big Brother à tout propos, mais la proposition de M. Buffat va vers un contrôle absolu de l'espace public à travers les vidéosurveillances et atteint la liberté individuelle de manière extrêmement grave. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si un certain nombre de libéraux, les libéraux conséquents, sont opposés à ces méthodes.

Un deuxième argument important, développé par plusieurs de mes préopinants, est que ce n'est pas un moyen efficace. Alors qu'il est extrêmement attentatoire à la liberté, il est très peu efficace contre la violence qui peut être commise, parce qu'il ne permet pas d'empêcher, voire de poursuivre réellement des actes de violence. Il n'a aucun effet préventif. Ce n'est donc pas un instrument utile. Il est coûteux et inutile du point de vue des résultats.

Pour ces raisons, A Gauche Toute ! va demander le classement de cette motion.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Nous en sommes au stade de la prise en considération, je me bornerai à fournir quelques éléments.

La Municipalité fera ce que le Conseil communal lui demande. Etablir un inventaire des installations existantes ne pose pas de problème de principe, bien que je ne sois pas persuadé que la Municipalité connaisse toutes les installations de vidéosurveillance existant dans la ville. Aujourd'hui, comme l'a dit M. Buffat, de nombreuses caméras sont posées. Pour certains, c'est trop, pour d'autres pas

assez, pour d'autres encore, c'est suffisant. Aujourd'hui, il y a 34 caméras sur le domaine public. Il y en a environ 35 à la gare, sur le domaine de la Confédération, et une quantité sur le domaine privé et à l'intérieur de bâtiments.

La deuxième demande est d'établir une cartographie des lieux sensibles. Cela nous pose cependant un problème. En effet, il s'agit de ne pas stigmatiser tel ou tel quartier, par rapport à la délinquance qui pourrait y exister, ce d'autant plus que ces problèmes changent d'un quartier à l'autre, au fil des mois et des années qui passent. Il ne faut donc pas mettre en exergue un quartier plutôt qu'un autre.

Faire un état des lieux des diverses législations communales, cantonales, ne pose pas non plus de problème de principe.

Si vous nous demandez d'étudier l'opportunité d'installer des caméras de surveillance, nous le ferons. La Municipalité en parlera mais, vous vous en doutez, je suppose, elle aura la plus grande incertitude par rapport à l'augmentation de l'installation de ces appareils, pour trois raisons simples : d'une part, parce que ces caméras ne font pas l'unanimité, cela a été dit. Deuxièmement, parce que la demande constante – je dis bien constante – lorsque nous allons dans les quartiers, ce que nous faisons très fréquemment lorsque des habitants nous écrivent pour se plaindre de telle ou telle nuisance (sonore, délinquance ou autre), c'est l'augmentation de la présence de policiers, non pas en voiture, mais à pied ou à vélo. La demande, ce sont des patrouilles qu'on voit, à qui on peut parler, qu'on peut arrêter pour discuter, échanger sur un problème.

D'ailleurs, M^{me} Rebecca Ruiz l'a dit, c'est confirmé par la dernière enquête, qui date de trois ans ou trois ans et demi : la vidéosurveillance vient loin derrière la présence policière et la convivialité, par exemple.

Je terminerai en disant à M. Buffat, en forme de clin d'œil, qu'être partisan de la vidéosurveillance, ce n'est pas une phobie, c'est peut-être un avis. De même, être sceptique par rapport à la vidéosurveillance n'est pas non plus une phobie, c'est aussi un avis.

La présidente : – Partant de l'idée que toutes les opinions ont pu s'exprimer, je propose que nous passions au vote électronique. Je demande d'abord à M. Hubler de nous dire comment la commission a voté.

M. Alain Hubler (AGT); rapporteur : – Cette motion a été prise en considération partielle par la commission par 6 voix pour, 1 opposition et 2 abstentions. Je rappelle que M^{me} Peters nous a fait une proposition de considération plus partielle que celle de la commission. Il serait bon de proposer une technique de vote permettant d'opposer les deux positions.

La présidente : – Mais aucun amendement n'a été déposé...
(Voix de M^{me} Peters en arrière-plan, propos incompréhensibles.)

Alors nous vous écoutons, Madame Peters. Mais maintenant, nous avons quatre nouvelles prises de parole !

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – C'est un peu gênant de ne pas pouvoir répliquer à ce que les gens ont dit, mais... Je voulais préciser ma demande de prise en considération encore plus partielle. Mon but était de mettre la priorité... – pardon, je suis un peu troublée – non sur une étude de faisabilité ni sur une réglementation en la matière, mais uniquement sur une étude d'opportunité. Nous pouvons donc retenir la prise en considération partielle de la motion évoquée par M. Hubler, en éliminant néanmoins les points 2 et 5, le point 4 n'ayant plus aucun intérêt. Parce qu'il est public. Nous prendrions donc partiellement la motion en considération, comme l'a expliqué M. Hubler, en gardant les points 1 et 3.

La présidente : – Pouvez-vous déposer votre amendement, s'il vous plaît, Madame ?

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) : – Au sujet des statistiques, que tout le monde s'envoie à tort et à travers ce soir, il y a une grande confusion entre le nombre de délits rapportés à la police et le nombre de délits effectivement commis, notamment ceux rapportés au service des urgences. Par exemple, la ville de Nice, citée en exemple, a commis cette confusion. Le lien a été fait entre la présence de caméras et la diminution des incivilités alors qu'il s'agissait du lien entre la présence des caméras et la diminution des faits rapportés à la police. Ce qui n'est évidemment pas du tout la même chose que la diminution objective du nombre d'incivilités et d'agressions commises.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je réagis à la dernière intervention de ma préopinante : j'en ai discuté avec le responsable de la police à Nice, et je ne pense pas que ce soit ce que M^{me} Hofner vient de nous dire.

Mais je n'ai pas demandé la parole pour ça. J'aimerais témoigner de ce que j'ai entendu hier. J'ai accueilli une classe dans le cadre des visites pédagogiques de l'Hôtel de Ville. J'ai demandé aux jeunes qui étaient là ce qu'ils pensaient de l'insécurité en ville et j'ai profité de leur demander ce qu'ils pensaient de la pose de vidéosurveillances. C'est intéressant de savoir que parmi ces jeunes, un garçon et une fille ont témoigné des agressions dont ils ont été victimes. La jeune fille nous a dit qu'elle n'osait plus sortir, sauf en groupe, et qu'elle espérait que davantage de caméras vidéo soient posées afin de pouvoir sortir ne serait-ce qu'un moment sans être accompagnée par d'autres amis. Le jeune homme m'a dit, c'était troublant, qu'en deux mois, il a été agressé quatre fois en sortant du cinéma. Alors qu'auparavant, en une année, il n'avait été agressé qu'une fois. Il était totalement favorable à la pose de vidéosurveillances si cela pouvait éviter ces agressions.

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Je ne reviendrai pas sur le débat, je crois en effet que tout a été dit. Je fais seulement une remarque au municipal. J'ai entendu la même chose

que vous, Monsieur le Municipal, rassurez-vous. Ma seule crainte, c'est la question des effectifs. Lorsqu'on sait que la police cantonale en manque cruellement, et les polices municipales aussi, je me demande où nous irons chercher tous ces agents que nos concitoyens aimeraient voir dans leurs rues, si possible devant leur maison, pour éviter des actes d'incivilité. M. Chollet l'a très bien compris tout à l'heure, la vidéosurveillance est un des moyens, je n'ai jamais prétendu que ce puisse être la panacée.

Maintenant – Madame la Présidente, si vous aviez la gentillesse de m'écouter... – j'en viens à la question du vote. Le rapport parle d'une prise en considération partielle parce que les motionnaires, c'est-à-dire votre serviteur et M. Meystre, ont accepté de corriger le texte. Nous avons corrigé le chiffre 2 et le chiffre 5, c'est pour ça qu'on parle de prise en considération partielle. Les motionnaires ont admis cette façon de procéder, nous faisons partie d'ailleurs des 6 voix favorables. C'est bien ce texte qui doit être soumis au vote. Quant au nouvel amendement de M^{me} Peters, je n'en ai pas encore connaissance.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je ne pensais pas prendre la parole, mais après avoir entendu M^{me} Longchamp, je ne peux pas ne pas intervenir. J'ai l'impression que la droite veut opposer à l'idéologie de gauche une idéologie de droite. Mais ce n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Il n'y a pas d'un côté les conseillers communaux de gauche, qui restent les bras ballants devant l'insécurité et les agressions, et pensent qu'il suffit d'engager quelques policiers qui n'existent pas pour résoudre le problème. Ni, de l'autre côté, des conseillers communaux de droite qui disent avoir la panacée pour progresser véritablement dans la lutte contre l'insécurité – autre idéologie de droite – et que pour ça, il faut des caméras de surveillance. Je ne pense pas que nous en sommes là dans ce débat. Si la droite nous y a amené, je le regrette. Notre discussion mérite mieux que se jeter les anathèmes à la figure. Les victimes méritent autre chose que des convictions idéologiques. Les victimes, en fait, il ne devrait plus y en avoir. La gauche défend la nécessité de mesures et d'une action politique visant à réduire au maximum le nombre de victimes, dans cette ville et ailleurs.

Sur la pose de caméras de surveillance, il y a autant d'études montrant des résultats positifs que d'études montrant des résultats négatifs. C'est pourquoi nous sommes d'accord que la Municipalité nous soumette un rapport-préavis présentant clairement les études, ce qu'elles disent, les pour, les contre. Et conclue pas une position municipale, en tant qu'Exécutif, face à l'insécurité, aux incivilités ou aux agressions dans la ville. Peut-être la Municipalité arrivera-t-elle à la conclusion que la caméra de surveillance, dans certains cas précis, dans des endroits confinés, peut être une solution. Ou peut-être pas. Je n'ai pas à inférer, à ce stade, de ce que la Municipalité va répondre. Nous aurons le débat quand ce préavis sera sur notre table. Le Parti socialiste, en tout cas, n'a pas voulu classer cette motion. Nous avons

l'impression que la droite veut nous faire porter un chapeau que nous ne voulons pas.

LausanneEnsemble a déjà tiré ses conclusions: caméras de surveillance égale résultats positifs. Je ne suis pas convaincu. Une série d'études montrent que ce n'est pas aussi simple. Si le monde était aussi facile, je ne pense pas que nous ferions de la politique et que nous serions cent à en faire ce soir dans cette salle. Donc un peu de respect, arrêtons les raccourcis faciles sur la politique que défend la gauche dans cette ville. Il est sage de demander à la Municipalité de se déterminer sur des études objectives en les prenant là où il faut, il ne l'est pas de prétendre que la gauche, en ayant cette position, ne souhaite pas promouvoir la sécurité dans cette ville.

La présidente: – Nous voterons d'abord l'amendement de M^{me} Peters, qui demande une prise en considération partielle de la motion, où seuls les points 1 et 3 des conclusions seraient retenus. Le point 1, c'est: «Listant les lieux publics et les infrastructures lausannoises (tl, m1, m2, etc.) d'ores et déjà équipés de caméras». Et le point 3: «Synthétisant les résultats d'expériences menées dans d'autres villes comparables à Lausanne, en termes de dissuasion, de prévention et de répression des incivilités».

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Excusez-moi d'allonger, mais j'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Ghelfi nous dire qu'il était prêt à ce que la Municipalité travaille sur cet objet. Cet amendement, cette demande de prise en considération partielle va à l'encontre directe de ce que nous venons d'entendre de M. Ghelfi. Si on s'en tient aux chiffres 1 et 3, on ne fera rien du tout! Je m'en étonne. Vous disiez tout à l'heure, cher Collègue, que vous n'étiez pas opposé à une étude. Je suis d'accord avec vous pour dire que le débat d'aujourd'hui n'est pas de dire oui ou non aux caméras. Vous avez dit vous-même il y a quelques instants – le procès-verbal de séance le confirmera certainement – que le Parti socialiste n'était pas opposé à ce que la Municipalité étudie. En réalité, l'amendement ou le projet de prise en considération partielle dit exactement le contraire.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Il s'agit pour nous d'avoir une notion plus scientifique et plus exacte du rôle des caméras de vidéosurveillance en termes de sécurité. Pour ce faire, savoir où il y en a à Lausanne peut être d'une certaine utilité, mais surtout connaître les études et les mettre en perspective les unes et les autres afin d'en tirer des conclusions est l'aspect central de la question. C'est pourquoi nous avons retenu les points 1 et 3. C'est s'avancer beaucoup trop et de façon négative sur certains aspects que de demander déjà une cartographie et une réglementation sans savoir encore si ces caméras ont un intérêt global prouvé scientifiquement. M^{me} Bérard a rappelé le cadre légal. Il est clair, je vous l'ai cité: ce moyen ne doit être utilisé que s'il apparaît le plus adéquat pour atteindre le but poursuivi. Nous demandons de connaître les études qui nous prouvent que c'est le moyen le plus adéquat et qu'il n'y en a pas d'autre. Les points 1 et 3 nous permettront de répondre à ces questions avant de faire quoi que ce soit d'autre.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je ne reprends pas ce que ma préopinante vient de dire, mais répète néanmoins que nous voulons travailler en deux temps. Nous voulons d’abord savoir où nous allons, connaître les études, savoir ce que des caméras de vidéosurveillance peuvent amener à la ville de Lausanne avant de faire quelque chose. Ce serait un postulat, je pourrais sans autre voter la plupart des points de l’initiative. C’est une motion, ce n’est pas tout à fait la même chose. Elle demande très concrètement à la Municipalité d’aller dans ce sens. Ce que nous demandons aujourd’hui, c’est de définir d’abord si ça vaut la peine, puis, en fonction de la réponse de la Municipalité, voter de possibles règlements ou installations de caméras supplémentaires. Je vous invite à soutenir la proposition qui nous est faite, une prise en considération partielle avec les points 1 et 3.

La présidente : – Nous passons au vote électronique. Nous prenons d’abord l’amendement de M^{me} Peters, qui retient donc les points 1 et 3. Ceux qui acceptent cet amendement bien sûr votent oui, ceux qui le refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

L’amendement est accepté par 51 oui, 31 non et 2 abstentions.

Nous arrivons maintenant à la conclusion de la commission. Qu’a voté la commission, Monsieur Hubler? Nous avons un problème, parce que ça restreint votre vote...

M. Alain Hubler (AGT) : – Notre vote vient d’être restreint. Eh bien, tant pis! La commission a voté ainsi : elle a pris la motion en considération partielle – mais l’ancienne partialité, qui était plus large – par 6 oui, 1 opposition et 2 abstentions. Comme l’étendue s’est restreinte, je propose que nous votions maintenant sur l’entier de la prise en considération partielle partielle. On va voter sur ce qui reste, donc oui ou non.

La présidente : – Nous votons en fait sur la motion qui demande l’étude de l’opportunité de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne, ceci compte tenu qu’il ne reste plus que les points 1 et 3, et le renvoi à une commission de la motion. C’est donc une prise en considération partielle partielle. Ceux qui sont d’accord avec la... *(La secrétaire interrompt la présidente, il y a une demande de parole impérative.)*

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Je m’excuse, Madame la Présidente. Par votre premier vote sur un amendement, vous avez tronqué ce qu’a fait la commission! Vous deviez opposer l’une à l’autre. Vous ne pouvez pas faire voter une première chose, puis revoter ce que la commission a voté sur une prise en considération partielle partielle. Ça ne tient pas la route!

La présidente : – Madame la secrétaire, nous avons besoin de vos lumières juridiques.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli : – D’après moi, un amendement a été déposé, que nous avons voté. Comme il restreint par sa matière le vote majoritaire de la commission, il reste à voter le changement de titre de la motion. *(Rumeurs.)* Celui qui dit non, maintenant, au vote de la commission, demande le classement de la motion. Mais il faut de toute façon voter sur le titre, qui n’a pas été remis en cause par l’amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je serais fort mal placé de donner des conseils sur votre façon de présider. Je constate cependant que nos problèmes actuels de procédure procèdent du fait que nous n’avons jamais, comme l’a dit M. Ghelfi – sous-entendu à gauche –, proposé de classer ce sujet. Mais une fois suffisamment castré, ce n’est plus nécessaire! Vous lui avez coupé les ailes... Pour finir, il ne restera plus que l’ombre de lui-même... On sait bien qui commande ici. Nous savons très bien que si nous voulons garder un peu de corps à la proposition Buffat, nous nous ferons battre aux points en deux ou trois mouvements. Alors on élague, jusqu’à le castrer complètement, qu’il soit véritablement passe partout, dépourvu de sens; puis alors allons-y, votons-le! Mais ce que demandait M. Buffat est complètement tronqué.

M. Serge Segura (LE) : – J’interviens uniquement sur la procédure. Il faut mettre au vote ce qui reste de la vague motion de notre collègue Buffat. Les explications de la secrétaire ne me paraissent pas claires. Autant y aller en sachant à quoi s’attendre maintenant, et en l’opposant au classement.

La présidente : – Je propose que nous passions au vote de ce qui reste, comme vous dites si bien. Ceux qui acceptent ce reste sont priés de voter oui et ceux qui le refusent votent non. Le vote porte sur la prise en considération partielle.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

La prise en considération partielle a été acceptée par 98 oui, 13 non et 1 abstention. *(Exclamations, rumeurs.)* L’objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts demandant l’étude de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre partiellement cette motion en considération et d’en adapter le titre qui devient « *Motion demandant l’étude de l’opportunité de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne* »;

2. de ne prendre en considération dans cette motion que les demandes N°s 1 « *listant les lieux publics et les infrastructures lausannoises (tl, m1, m2, etc.) d'ores et déjà équipés de caméras* » et 3 « *synthétisant les résultats d'expériences menées dans d'autres villes comparables à Lausanne, en termes de dissuasion, de prévention et de répression des incivilités* »;
3. de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Nous en arrivons au point 4, postulat de M^{me} Elisabeth Müller, « Les coopératives de locataires : une façon d'accéder au logement à promouvoir ». J'appelle M^{me} Claire Attinger Doepper à la tribune. Je rappelle aux personnes qui viennent à la tribune de prendre leur carte avec elles. Et à ceux qui la quittent de la reprendre !

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Les coopératives de locataires : une façon d'accéder au logement à promouvoir »²⁴

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-Pierre Bébox (LE), M. Maurice Calame (LE), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Axel Marion (LE), M. Gilles Meystre (LE), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – La séance s'est tenue le mercredi 27 juin 2007 en présence de : M^{mes} C. Attinger Doepper, rapportrice, E. Müller, E. Wermelinger, remplaçant M. F. Uffer, S. Freymond, remplaçant M. N. Nsengimana et de MM. M. Calame, J.-P. Bébox, A. Marion, remplaçant M. G. Meystre, R. Rapaz, D. Payot, R. Abbet.

La Municipalité était représentée par M^{me} S. Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine accompagnée M^{me} E. Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, et de M. Gamba, adjoint à la cheffe du Service du logement et des gérances, que nous remercions pour l'excellente prise de notes.

En préambule, M^{me} Müller, constatant une forte activité dans la construction à Lausanne, estime que la promotion de logements sous forme de sociétés coopératives doit être soutenue. Selon elle, cette manière de réaliser des loge-

ments a décliné en Suisse et devrait être réactivée, notamment par les Autorités qui souhaitent attirer des habitants dans la ville. Parmi les diverses sortes de coopératives d'habitation, M^{me} Müller retient les coopératives de locataires parce qu'il s'agit de sociétés à but non lucratif qui non seulement contribuent à maintenir un contrôle des prix fonciers et des loyers, mais encore assurent une qualité du cadre de vie et une solidarité entre habitants. Ce type de société permet de se loger en limitant l'investissement de fonds propres et de mettre des logements à la disposition des habitants de conditions modestes comme de la classe moyenne. M^{me} Müller souhaite, à l'instar des grandes villes suisses allemandes, que Lausanne fasse mieux connaître la société coopérative de locataires à ses citoyens, qu'elle en facilite la constitution ou le développement et qu'elle encourage la construction selon le modèle coopératif, cas échéant, en mettant à disposition des terrains en droit de superficie.

M^{me} S. Zamora qui d'emblée s'étonne d'entendre que la construction d'immeubles par des coopératives est en déclin, souligne que la réalité ne correspond pas à la vision de l'auteur du postulat lorsque celle-ci affirme que la construction sous forme de coopérative stagne ou serait en régression à Lausanne. Elle rappelle qu'à Lausanne, non seulement les coopératives d'habitation sont très actives, mais qu'également les coopératives de locataires sont très vivantes et qu'elles connaissent un véritable regain d'intérêt depuis quelques années déjà. Au cours de ces dernières années, le Conseil communal a voté de nombreux préavis sur la construction d'immeubles sociaux réalisés majoritairement par des coopératives sur des terrains communaux, mais aussi que nombre d'opérations immobilières privées ont été menées à bien par d'autres coopératives de la place. La Ville de Lausanne a aussi encouragé la création de nouvelles coopératives, par exemple la Coopérative Riponne-Tunnel, permettant aux habitants d'autogérer leur maison et sa rénovation. La Ville a également répondu favorablement à la création d'une société par la Fédération des associations d'étudiants (FAE) afin que cette association entreprenne la rénovation d'un immeuble. Le Service du logement et des gérances est également en tractation avec des coopératives en formation afin de rénover quelques maisons propriétés de la Ville.

M^{me} E. Krebs précise qu'en matière d'habitat, toutes les personnes ayant un projet immobilier commun et s'associant préalablement en coopérative pour la réaliser, peuvent être entendues mais qu'il n'appartient pas aux Autorités de promouvoir de tels projets.

La création d'une coopérative doit naître de la volonté de personnes souhaitant s'engager dans un but commun. A défaut d'acteurs convaincus, la coopérative ne serait pas viable et son esprit serait dévoyé si l'initiative venait de la Ville. La Commune peut renseigner, voire aider, toute coopérative immobilière constituée, mais la création proprement dite d'une société en vue de construire des logements appartient à l'initiative privée.

²⁴BCC 2006-2007 T. II (N° 12), p. 223; *idem*, T. II (N° 13/II), pp. 353 ss.

M^{me} E. Müller précise que l'objet de son postulat consiste à faciliter la constitution de coopératives de locataires sur le marché libre. M^{me} E. Müller tient à conclure en soulignant qu'elle n'entend pas que la Ville créée ou organise des coopératives mais qu'elle mette à la disposition des citoyens toutes informations utiles à leur création ou afin que chacun puisse adhérer aux différents types de sociétés coopératives existantes ou en formation, s'il désire habiter sous cette forme associative.

D'aucuns sont convaincus que la Ville répond déjà aux vœux exprimés dans ce postulat, d'autres restent dubitatifs quant au destin à donner à ce postulat; nous arrivons au résultat suivant :

Au vote, 4 voix refusent le renvoi, 2 voix y sont favorables et 4 commissaires s'abstiennent.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Axel Marion (LE) : – Le groupe LausannEnsemble se reconnaît dans le rapport qui vous a été remis et dans les explications qu'a données M^{me} Zamora. Les intentions de la postulante sont louables. Soutenir les coopératives de locataires relève d'une politique intelligente en matière de logement. Il se trouve qu'elle est déjà pratiquée en ville de Lausanne et que depuis de nombreuses années des institutions, des coopératives ou des personnes ayant le désir de se constituer en coopérative ont été actives à Lausanne. Nous ne pensons pas qu'il faille renforcer la politique de la Ville dans ce sens ni demander à l'Administration de développer plus avant cette question. C'est pourquoi les représentants du groupe LausannEnsemble au sein de la commission ont décidé de ne pas demander le renvoi de ce postulat. Nous vous recommandons de faire de même.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Je vais dire à peu près la même chose que mon préopinant, mais avec d'autres arguments.

Tout d'abord – s'il faut le répéter – le groupe socialiste est un chaud partisan des coopératives d'habitation. Toutefois, la lecture du postulat de M^{me} Müller et les échanges que nous avons eus en commission nous ont convaincus qu'il ne contenait pas de proposition auxquelles le dispositif communal ne pouvait pas répondre. En effet, et nous en sommes tous témoins, les Autorités municipales ont, jusqu'à ce jour, fait une large place aux coopératives d'habitation dans leur politique du logement. Par ailleurs, il nous a été confirmé en commission que le Service du logement aide et renseigne les personnes qui voudraient se lancer dans cette forme de propriété. En conséquence, notre

groupe, dans sa majorité, vous propose le classement de ce postulat.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – La Ville mène une politique admirable en termes de logements sociaux et de logements pour personnes âgées ou pour étudiants. Je ne peux que l'en féliciter. Mon postulat traite d'un autre sujet : des logements sur le marché libre. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention de nos Autorités sur les coopératives de locataires. En effet, cette forme d'association me semble constituer une façon très intéressante de vivre en ville.

Les responsables d'une telle coopérative sont les locataires eux-mêmes. Collectivement, ils construisent, gèrent et rénovent leurs logements. Ceci à leur goût et selon leurs idées. Les coopératives de locataires sont sans but lucratif et s'interdisent toute spéculation. En conséquence, les loyers restent raisonnables. Ces associations, en général, ne visent pas simplement la réalisation de logements. Souvent, elles se fixent d'autres buts. Par exemple, prise de décisions démocratique, création de relations sociales entre les locataires, solidarité et respect de l'environnement.

Les coopératives de locataires sont répandues dans certaines villes de Suisse alémanique comme Bâle, Bienne, Thoune et Zurich, où elles détiennent entre 9 et 17% des logements. Dans certaines villes du nord de l'Europe, ce pourcentage est, paraît-il, encore plus élevé. A Lausanne, les coopératives de locataires n'ont pas la même importance. A ma connaissance, il y en a quatre : La Société Coopérative d'Habitation Lausanne, la coopérative Ilot Riponne-Tunnel et deux sociétés coopératives d'habitation destinées au personnel de la Confédération et des CFF.

Ainsi, je demande que la Municipalité s'attache à développer ce genre d'organisation à Lausanne. Les faire mieux connaître d'abord : le nom des coopératives de locataires lausannoises pourrait, par exemple, être mentionné sur le site de la Ville comme cela se fait à Zurich. Pourrait aussi figurer sur ce site le nom des associations faïtières qui conseillent et soutiennent les nouvelles coopératives en train de se constituer.

La Ville est engagée ou va s'engager dans deux grands programmes de construction de logements, le programme «3000 logements» et l'écoquartier du projet «Métamorphose». Dans le cadre de ces programmes, par l'octroi de terrains en droit de superficie, la Municipalité peut donner un coup de pouce bienvenu aux coopératives de locataires.

Ainsi, contrairement à la commission, je vous demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne veux pas entrer sur le fond de cette discussion, mais simplement rectifier une des informations données par M^{me} Müller. Il n'y a pas quatre coopératives d'habitants à Lausanne ! Il y en a

beaucoup plus. Le mouvement des coopératives à Lausanne est important, il y a de très nombreuses coopératives, certaines très anciennes, d'autres qui se sont créées plus récemment, d'autres encore en voie de constitution ou annoncées, qui se constitueront dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier. Elles se sont informées auprès du Service du logement et des gérances sur la forme de collaboration et de soutien qu'elles pouvaient recevoir de la Ville suite à l'attribution de lots dans le futur écoquartier. Le soutien aux coopératives d'habitants est une idée louable, mais bien connue à Lausanne depuis le début du XX^e siècle déjà, et qui s'amplifie ces dernières années.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Je voudrais répondre à M^{me} Zamora. La confusion vient de ce que l'on confond coopérative d'habitation avec coopérative de locataires. Dans les coopératives de locataires, ces derniers sont responsables de la coopérative. Ces coopératives ne sont pas si nombreuses. Il y en a quatre à Lausanne, d'après mes renseignements.

La présidente: – Merci, Madame Müller. Quelles ont été la détermination de la commission, Madame Attinger ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.): – Vous l'avez vu dans le rapport, la commission, au terme de la séance, ne s'est pas déterminée clairement. Les commissaires n'étaient pas persuadés d'aller dans un sens ou dans l'autre. Au vote, 4 voix refusent le renvoi à la Municipalité, 2 voix y sont favorables et 4 commissaires s'abstiennent.

La présidente: – Nous soumettons cette détermination de la commission au vote. Celles et ceux qui souhaitent un renvoi à la Municipalité, donc acceptent le postulat, lèvent la main, s'il vous plaît. Celles et ceux qui refusent le renvoi à la Municipalité, et sont donc pour le rejet du postulat, sont priés de lever la main. Abstentions ? Manifestement, il y a rejet du postulat.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Elisabeth Müller: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de refuser la prise en considération de ce postulat.

La présidente: – Je propose que nous prenions encore le point 5 avant de passer aux interpellations urgentes. C'est le rapport-préavis N° 2006/55, «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». M. Philippe Mivelaz, qui en est le rapporteur, est prié de venir à la tribune.

Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage

Réponse au postulat de M. Serge Segura

Rapport-préavis N° 2006/55

Lausanne, le 5 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Objet du rapport-préavis

Le postulant sollicite de la part de la Municipalité une série de mesures visant à favoriser « l'interaction entre le monde professionnel et les élèves des écoles lausannoises » aussitôt que possible durant la scolarité.

La Municipalité apprécie le souci du postulant en la matière mais elle souligne que l'essentiel des dispositions qu'il souhaite voir réalisées relèvent de la compétence du Canton et que, de surcroît, ce dernier les a déjà mises en œuvre. La Municipalité tient à noter que l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) du Département de la formation et de la jeunesse propose sur son site internet <http://www.orientation.vd.ch/> une remarquable palette de prestations à l'intention des jeunes s'intéressant à l'apprentissage.

Les cinq centres régionaux d'information sur les études et les professions (CIEP), parmi lesquels celui sis à la rue de la Borde 3d à Lausanne, offrent aux jeunes pratiquement tout ce que le postulant préconise, entre autres une bourse de places d'apprentissage tenue à jour en temps réel, l'offre de stages de tous types, des zooms sur les métiers, un panorama des professions, un calendrier exhaustif de toutes les manifestations et séances d'information en rapport à l'apprentissage qui se déroulent dans notre canton. Auprès des centres régionaux et dans chaque établissement secondaire lausannois, des spécialistes sont à la disposition des jeunes pour les guider, leur fournir un conseil, leur proposer une analyse rapide et pertinente de leur situation. Les possibilités de formation dans le canton de Vaud sont présentées sous forme de brochure ou sur Internet. Plus de 600 professions et fonctions sont décrites en détail. Des dossiers d'information professionnelle sont disponibles à raison de plus d'une centaine de titres, couvrant des activités allant de l'architecte au vitrier passant par le graphisme, la mode et l'habillement. Des DVD et des vidéos permettent également de découvrir les métiers en images. En consultant le site mentionné ci-dessus, le postulant pourra vérifier à quel point les mesures qu'il appelle de ses vœux sont déjà une réalité opérationnelle.

Si, comme on vient de le voir, l'orientation scolaire et professionnelle est aujourd'hui incluse dans un dispositif cantonal, tel n'a pas toujours été le cas. Avant la redistribution des missions, mise en place par le processus EtaCom, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) était en effet un service communal, intégré dans la direction dite « des écoles » (aujourd'hui de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education – DEJE). Directement parfois, mais surtout à travers l'OROSP, la Ville de Lausanne a donc été très impliquée dans l'ensemble des démarches entreprises pour favoriser le passage délicat qui marque la transition de l'école à l'apprentissage : mise en place de Futur'app, participation à Planète Métiers (le salon de l'apprentissage) et séances d'information pour les élèves approchant du terme de leur scolarité obligatoire. Rappelons toutefois que Futur'app qui se proposait de créer un lien direct entre l'école et le monde des métiers, en permettant aux entreprises de promouvoir l'apprentissage au travers de forums et de visites n'a pu être malheureusement pérennisé, faute d'un intérêt suffisant de la part des élèves.

Le transfert aujourd'hui achevé de l'orientation professionnelle au Canton n'a pas pour autant signifié la fin des efforts de la Commune dans ce domaine. C'est ainsi que dès la fin des années nonante, alors que le processus EtaCom n'en était qu'à s'amorcer, un groupe de travail « apprentissage-orientation » a été créé à l'initiative de la Direction des écoles, regroupant autour de la conseillère municipale des représentants des entreprises, des associations économiques et de la formation professionnelle. Toujours actif, ce groupe poursuit aujourd'hui ses réflexions, pour rechercher des solutions ou formuler des propositions, maintenir et resserrer les liens entre l'école et les milieux économiques soucieux de se faire connaître, de présenter

leur expérience et leurs attentes, en conservant une vision transversale entre les instances communales et cantonales. D'autre part, plusieurs actions continuent à être menées conjointement par le Centre cantonal d'orientation scolaire et professionnelle et le Service communal des écoles primaires et secondaires. La Commune de Lausanne reste donc présente et active dans ce domaine sensible où il est essentiel d'imaginer des dispositifs innovants et de formuler des propositions concrètes pour ceux qui souhaitent s'engager dans la voie de l'apprentissage.

Au plan des réalisations ou des intentions concrètes, mentionnons encore que la Commune de Lausanne offre 15 lieux de stages (où peuvent se succéder plusieurs élèves durant l'année scolaire) et qu'elle a annoncé sa volonté de porter de 116 aujourd'hui à 200 d'ici à 2015 le nombre de ses apprentis.

La Municipalité entend ainsi rappeler qu'elle reste attentive à cette question et qu'elle entend poursuivre ses efforts dans ce domaine. Elle estime par contre que les outils mis en place par les services cantonaux ont fait leurs preuves et que si elle acceptait d'entrer en matière sur les sollicitations du postulant, elle ne pourrait au mieux que dupliquer à l'échelle de notre Commune l'excellent travail déjà réalisé par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, occasionnant de la sorte un doublon et une dépense inutile.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de formation du personnel, elle a adjoint au Service du personnel une coordinatrice qui a pour mission de faciliter les démarches touchant à l'apprentissage. Le postulant trouvera d'autres indications au sujet de la politique de l'apprentissage préconisée par la Municipalité dans la réponse à venir à la motion de M. Grégoire Junod, qui demande le doublement du nombre de places d'apprentissage dans notre Administration communale à l'horizon 2008.

Enfin, la Municipalité constate que si les interfaces écoles – apprentissages paraissent suffisantes, l'accès à l'apprentissage est de plus en plus difficile pour les jeunes issus de la «voie secondaire à options» (la quasi-totalité des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale à Lausanne sont issus de cette voie). Ainsi qu'elle l'a indiqué dans son rapport-préavis N° 2006/45 «Réponse de la Municipalité à la motion Claire Attinger <Pour favoriser les mesures d'insertion des jeunes à l'aide sociale>»¹, elle étudiera la possibilité de prendre des mesures tendant à remédier à cet état de faits.

Sous réserve des dispositions à prévoir dans les deux rapports-préavis mentionnés précédemment, la réponse de la Municipalité au postulant n'a aucune conséquence sur le budget.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2006/55 de la Municipalité, du 5 octobre 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Segura.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

¹ BCC (pas encore publié).

Rapport

Membres de la commission : M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Marie Deveaud (Soc.), M. Marc Dunant (Soc.), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Francisco Ruiz Vazquez, M. Serge Segura (LE).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission s’est réunie le 1^{er} décembre 2006 de 8 h à 9 h 50 et le 21 février 2007 de 8 h à 9 h 50.

Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Marc Dunant (1^{re} séance), Roland Rapaz (seconde séance), Thérèse de Meuron (1^{re} séance), Eddy Ansermet (seconde séance), Marie Deveaud (1^{re} séance), Francisco Ruiz Vazquez (seconde séance), Diane Gilliard, Sandrine Junod, Françoise Longchamp, Vincent Rossi (1^{re} séance), Sylvie Freymond (seconde séance), Roland Ostermann, Serge Segura, Philippe Mivelaz (rapporteur).

La Municipalité : MM. Daniel Brélaz, syndic, Oscar Tosato, directeur de la DEJE (seconde séance).

L’Administration communale : M. Alessandro Dozio, adjoint, Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), M^{me} Danièle Kirchhofer, coordinatrice de l’apprentissage, Service du personnel (SPeL), qui a pris les notes de séance. Nous la remercions pour son excellent travail.

La première séance fut présidée par le rapporteur désigné, M. Marc Dunant, qui fut remplacé lors de la seconde séance par le soussigné en raison de sa démission du Conseil communal à la fin de l’année 2006.

Le postulat de M. Serge Segura, auquel répond le rapport-préavis de la Municipalité, demandait principalement deux choses :

- Un état des lieux des mesures entreprises par la Ville de Lausanne afin de favoriser la recherche de places d’apprentissage ;
- Une étude visant à l’introduction d’un système servant d’interface entre le monde professionnel et les élèves des écoles en recherche d’une place d’apprentissage. La Ville deviendrait ainsi un intermédiaire entre les entreprises et les jeunes en mettant à disposition une banque de données.

Dans son rapport-préavis, la Municipalité rappelle que depuis l’opération EtaCom (répartition des tâches entre l’Etat et les Communes dans le canton de Vaud), les questions relatives à la formation secondaire, ainsi que

l’orientation scolaire et professionnelle sont de compétence cantonale. C’est l’Office cantonal d’orientation scolaire et professionnelle (OSCO) qui est en charge de cette problématique. De façon générale, la conduite politique est du ressort du Canton, parfois de la Confédération, mais que l’application pratique incombe aux Communes. Il existe néanmoins au niveau communal un groupe de travail « apprentissage-orientation », créé à l’initiative de l’Office régional d’orientation professionnelle, alors encore rattaché à la Direction des écoles. Le groupe de travail a été maintenu après le rattachement de l’orientation professionnelle à l’Administration cantonale.

Le postulant exprime son insatisfaction à l’encontre de la réponse très courte de la Municipalité qui, à son avis, ne répond pas à ses attentes. Un certain nombre de réponses se trouvent dans le rapport-préavis répondant au postulat de M. Grégoire Junod demandant le doublement du nombre des places d’apprentissage au sein de l’Administration²⁵.

Après une première discussion du préavis, la commission décide de surseoir au vote de la conclusion et de demander à la Municipalité un inventaire des stages-découverte dans les services de la Ville durant l’année 2006. Elle voulait également entendre un représentant de la Direction des écoles sur l’activité du groupe de travail « Apprentissage-Orientation ».

L’Administration a fait parvenir par courrier aux membres de la commission un tableau de recensement des stages-découverte effectués en 2006, reproduit en annexe du présent rapport. On y apprend que 181 stages pour un total de 798 jours ont été organisés.

Concernant le groupe de travail « Apprentissage-Orientation », le directeur de la DEJE est venu à cette seconde séance pour informer la commission à propos de l’activité de ce groupe auquel il participe depuis son entrée à la Municipalité en 2002. Il distribue à la commission un document daté du 31 octobre 1997, résumant une séance du groupe, ainsi que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2006. Le groupe se réunit deux fois par année et il sert d’interface entre les doyens des établissements scolaires et les entreprises. Il a permis notamment de mieux informer les enseignants sur la réalité des entreprises, par l’organisation de stages pris en charge par les associations professionnelles. Le paysage économique vaudois étant principalement composé de petites et moyennes entreprises, le groupe relève la difficulté pour celles-ci à engager des apprentis. Cela a débouché sur une proposition au sein de *Réussic*²⁶ de soutien aux entreprises pour qu’elles se regroupent pour former un apprenti qui serait suivi par une seule personne.

²⁵ Rapport-préavis N° 2006/64 : Création de places d’apprentissage au sein de l’Administration communale. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod.

²⁶ *Réussic* : Institut sans but lucratif reconnu par l’OFFT, qui organise des cours d’informatique.

Le groupe «Apprentissage-Orientation» a également créé un groupe de travail au sein de Lausanne-Région pour s'occuper des jeunes en difficulté. La Ville de Lausanne y est représentée par le chef du Service du travail. Par ailleurs, le directeur de la DEJE est, par sa fonction, président de l'Ecole de couture et de l'Ecole technique des métiers de Lausanne (ETML). Il s'emploie pour que ces deux écoles proposent des places de préapprentissage, ce qui a pu se concrétiser l'année dernière à l'ETML par l'ouverture d'une classe.

Dans le passé, deux grands projets ont pu être menés : *Start'up* et *Futur'app*. Ce dernier projet visait à présenter des apprentissages aux élèves par l'organisation d'ateliers. Initialement financé par des subventions fédérales, le projet a été abandonné en raison de l'arrêt de son soutien par la Confédération.

Start'up visait à accompagner les écoliers qui rencontraient des difficultés à trouver des places d'apprentissage. Ce programme bénéficiait également du soutien de la Confédération. Lorsque les subventions fédérales ont été arrêtées, le Canton a repris à son compte le soutien de ce projet, tandis que la Ville a continué à prendre à sa charge le loyer des locaux et les frais de visites de chantier prévus dans ce projet.

Dans le cadre de l'initiative EJVA (Entrée des Jeunes dans la Vie Active), la Ville et le Canton soutiennent financièrement des institutions actives dans le domaine de l'aide aux jeunes en recherche de formation. Il s'agit de Jet Service, antenne du Centre social protestant, mandatée par la Municipalité pour rechercher des places pour les jeunes, en coordination avec l'association Mode d'emploi ou le Centre vaudois d'aide à la jeunesse.

Suite à l'exposé de M. Tosato, la commission s'est engagée dans une discussion générale sur le thème de l'apprentissage. L'opinion générale semble se dégager que la problématique du projet professionnel doit être incorporée dans la formation obligatoire, tout en estimant que la tâche principale de l'école est de donner une culture générale et non pas uniquement répondre aux besoins immédiats de l'économie.

Ayant entendu les informations supplémentaires données par le directeur de la DEJE, et reçu le document demandé concernant les stages-découvertes, la commission se détermine comme suit :

8 membres approuvent la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Segura ;

2 membres s'abstiennent.

Annexe au rapport de la commission N° 22 traitant du préavis N° 2006/55

Administration générale et Finances
Service du personnel

Recensement des stages-découverte effectués dans les services en 2006 pour des écoliers

Professions	Nbre stages	Nbre jours	Total jours
agro-mécanicien	1	10	10
assistant social	2	10	20
bibliothécaire	3	2	6
cuisinier	1	5	5
dessinateur en bâtiment	3	3	9
dessinateur en génie civil	1	5	5
dessinateur paysagiste	3	3	9
dessinateur-électricien	4	13	40
	1	2	2
éducateur	2	5	10
	1	10	10
électricien de réseau	11	5	55
employé de commerce	1	3	3
	1	5	5
	2	3	6
	1	3	3
	1	5	5
	1	3	3
	1	5	5
	3	10	30
	6	1	6
	5	5	25
forestier-bûcheron	11	3	33
	3	3	15
géomaticien	1	3	3
gestionnaire en logistique	5	3	15
horticulteur/floriculteur	15	5	75
horticulteur/paysagiste	20	5	100
informaticien	4	3	12
	1	3	3
	1	5	5
	4	5	20
laborantin	2	5	10
menuisier	1	5	5
polymécanicien	30	3	90
réparateur auto	2	5	10
stages «découverte» SIL*	26	5	130
Total 2006	181		798

* Stages organisés pour faire découvrir aux jeunes, en l'espace d'une semaine, des métiers de polymécanicien, électricien de réseau, dessinateur-électricien, réparateur auto, gestionnaire en logistique, informaticien.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Mivelaz ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Serge Segura (LE) : – Un mot, peut-être, pourrait qualifier mon état d'esprit ce soir : enfin ! Enfin, parce que la durée de l'attente pour le traitement de ce préavis est inversement proportionnelle à sa taille. Ça fait beaucoup : treize mois et demi ont passé depuis la dernière séance de commission, et le préavis fait trois pages !

D'autre part – comme vous pouvez vous y attendre, et comme je l'ai dit en commission – le préavis municipal qui répond à mon postulat ne me convient que très peu. Honnêtement, à sa lecture, j'ai eu la désagréable impression que la Municipalité de Lausanne ne prenait pas vraiment à cœur la question de l'apprentissage. On peut d'ailleurs se demander si le nombre de postulats et de motions déposés ces dernières années à ce propos, par tous les bords politiques, ne traduit pas le manque d'intérêt municipal.

Or la formation, et la formation professionnelle en particulier, est un réel défi que nous nous devons tous de relever. On ne peut ignorer que des jeunes restent sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire. Il est du devoir de tous les acteurs publics d'agir pour offrir à tous l'occasion de construire un chemin de vie professionnel. J'aurais désiré que le préavis municipal soit un tremplin pour le développement de nouvelles idées en la matière. Ce n'est à l'évidence pas le cas. Trois pages ! Les informations vraiment intéressantes traitant le sujet de mon postulat, soit le développement de places de stage au sein de l'Administration et en relation avec le secteur privé, n'ont fait l'objet que d'une réponse laconique – l'adjectif est encore généreux – de la part de la Municipalité. En substance : ce n'est pas de notre compétence et nous en faisons assez. «Assez» signifiant les places offertes dans l'Administration et le soutien, modeste, à des institutions comme Jet Service ou le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). En vérifiant d'ailleurs la subvention du CVAJ pour 2008, j'ai constaté que «assez» représentait Fr. 60'000.– ! Je vous laisse juges.

C'est uniquement lors de la deuxième séance de commission que nous avons enfin pu avoir quelques informations concrètes sur ce qui est concrètement réalisé au sein de l'Administration. En revanche, on ne peut pas vraiment dire que la Municipalité a profité de cette occasion pour développer un nouveau projet de partenariat pour l'insertion des jeunes. Souvent, à l'argument présenté qu'une proposition n'est pas de notre compétence, une partie de notre Conseil réagit en disant que ce qui concerne nos citoyens est toujours de notre compétence. Je ne partage pas toujours cette optique, mais il me semble vraiment que l'on peut se réunir dans le constat que l'amélioration de l'éducation des jeunes Lausannois et leur insertion professionnelle sont un objectif de la collectivité communale.

Vous comprendrez donc mon intense déception sur le résultat de ce préavis, même si je prends acte des réponses municipales, affirmant que de toute façon on ne peut pas vraiment en faire plus. Je tiens tout de même, et pour conclure,

à revenir sur un élément soulevé par le rapporteur en fin de son rapport. A mon sens, la question se pose vraiment de la préparation à l'entrée dans le monde du travail, fournie par l'école obligatoire. En effet, même si son objectif n'est pas de répondre aux besoins de l'économie, une partie importante des jeunes sortant de la voie secondaire à options (VSO) ne trouvent pas de place de formation pour cause de formation insuffisante dans des domaines de base, comme l'orthographe ou les mathématiques. C'est particulièrement malheureux parce qu'on pourrait le corriger assez facilement en axant l'enseignement sur les besoins des jeunes pour leur futur. D'après moi, si l'enseignement obligatoire ne doit pas être totalement orienté sur l'insertion, il faut s'interroger sur la préparation donnée, car elle-même empêche la poursuite d'un cursus de formation ordinaire.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, je vous invite à refuser la réponse à mon postulat ou, à tout le moins, à vous abstenir, dans le but de montrer que sur ce sujet au moins, nous souhaiterions un peu plus d'innovation de la part de la Municipalité.

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Je salue la démarche de M. Segura mais aussi l'engagement de la Ville pour faciliter la transition de nos jeunes de l'école à l'apprentissage.

Toutefois, j'ai deux questions. Premièrement, en lisant ce préavis, je n'ai pas trouvé trace d'une proposition qui permettrait aux patrons ou aux associations professionnelles d'intervenir dans les classes dès la septième année, pour une démarche commune auprès des élèves. Ma seconde question concerne le préavis, qui mentionne que «la majorité des jeunes qui sont à l'aide sociale sont issus de VSO». Pour moi, c'est inquiétant. Le nombre de jeunes à l'aide sociale n'est pas indiqué. Que leur offre-t-on après le semestre de motivation (SEMO), si ce n'est le chômage ? Je rappelle que la question de l'apprentissage est importante ; le travail est un privilège, ce n'est pas un droit, mais nous devons tout mettre en œuvre pour offrir un maximum de chances à nos jeunes d'avoir le privilège de travailler.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il n'y a aucune divergence sur la formation des jeunes. Néanmoins, la Ville a perdu la maîtrise du contenu des programmes scolaires au profit du Canton il y a plusieurs années, voire des décennies ; elle n'a plus rien à dire sur rien hormis la gestion des locaux scolaires. Tout ce qui relève de l'enseignement – est-ce un bien ou un mal, je n'en jugerai pas – est cantonal. Il ne nous est évidemment pas facile d'organiser des journées portes ouvertes dans les classes de septième année pour les futurs maîtres d'apprentissage. Pour cela, il faut s'adresser ici au Canton, voire à des directeurs d'établissement.

La Municipalité a exposé l'essentiel de ses positions – mais peut-être aurions-nous dû faire un seul préavis pour les deux initiatives – dans la réponse à M. Junod, qui inclut notamment la très nette augmentation des places d'apprentissage à la Ville de Lausanne. Pour le préavis de réponse à M. Segura, nous manquons un peu de matière, celle-ci

ayant déjà été utilisée dans l'autre rapport. Nous nous sommes donc concentrés sur les compétences respectives de la Ville et du Canton. Néanmoins, lors d'une deuxième séance de commission, nous avons pu montrer que quelque 800 jours de stage sont effectués par des jeunes encore scolarisés dans des services lausannois. Ce n'est peut-être pas encore suffisant, et peut encore être amélioré, mais ce n'est pas non plus négligeable. En outre, un ou deux thèmes résiduels – M. Gaudard le sait – sont traités dans le cadre d'une autre intervention, qu'il a lui-même déposée et qui, le moment venu, fera l'objet d'un rapport. Je ne peux donc pas accepter l'accusation de laxisme dans un domaine qui reste essentiellement cantonal, l'enseignement, et où la Ville peut agir seulement comme employeur, comme facilitateur et comme fournisseur de places de stage.

M. Serge Segura (LE) : – Oui ! Certaines choses sont du domaine cantonal. Mais je constate que la Municipalité compte plusieurs députés. On pourrait imaginer qu'elle s'engage en tant que Municipalité sur ces sujets, pour faire changer les choses ou permettre aux Communes d'organiser diverses mesures dans le domaine de l'insertion.

Certes, vous n'êtes pas compétents pour les programmes scolaires. Mais pourquoi ne pas nous dire ce soir que l'idée de M. Gaudard est excellente, qu'il faut organiser des relations avec les secteurs professionnels de manière à ouvrir des portes pour les VSO ? Cela pourrait se faire sur une base volontaire ou en prenant contact avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), de manière à ce qu'il soit partie prenante de l'opération, pour qu'à Lausanne – où il y a quand même un terreau important de population et donc de jeunes qui cherchent des formations –, ce genre de choses puisse se faire.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – M. Gaudard soulève une question qui relève de ma direction : qu'en est-il des jeunes arrivant à l'aide sociale après être passés plus ou moins au chômage, au sortir du semestre de motivation (SEMO) ? Il y a un problème manifeste de cloisonnement institutionnel entre le champ de l'intervention éducative, qui relève du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et le champ de l'action sociale, qui relève du Département de la sécurité et de l'action sociales. De même, au niveau de la Ville, il y a une séparation des compétences politiques entre ma direction et celle de mon collègue Oscar Tosato. Cette configuration institutionnelle n'est pas sans soulever des questions lourdes, étant donné qu'arrivent à l'aide sociale des jeunes profondément désinsérés, désaffiliés, qui ne sont même plus en état de commencer un apprentissage. En effet, ils ont souvent quitté l'école avant 16 ans, et sont restés dans des espèces de limbes, suspendus, avec parfois des complications liées à des consommations problématiques de substances comme le cannabis. Il y a un vrai problème dans la manière dont l'institution scolaire s'occupe d'élèves en échec scolaire, comment l'école traite ceux qui ne vont pas bien à l'école.

Actuellement, des discussions sont en cours entre ma direction et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, entre Oscar Tosato et moi, pour examiner ce que nous pourrions mettre en place au niveau de la Ville de Lausanne, pour décloisonner les approches institutionnelles. Pour qu'un jeune ne soit pas simplement un élève signalé, identifié, au Service des écoles, qu'on retrouve deux ans après au Service social, mais pour tenter de suivre les gens, de reconstituer des parcours de vie cohérents et identifiés du point de vue administratif, permettant une intervention sociale ciblée. J'en parle là parce que cette question me préoccupe, mais nous ne sommes qu'au début d'un processus. Ce n'est pas simple. Des propositions seront faites à la Municipalité, qui décidera du sort qu'elle leur réserve. Mais notre souhait est de parvenir à un décloisonnement de l'approche au niveau de la Ville de Lausanne pour ensuite, éventuellement, décloisonner les choses au niveau du Canton.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'apporte encore deux compléments après M. Bourquin. Il y a maintenant un projet cantonal aussi, pas seulement au Département de la formation et de la jeunesse, mais au DSAS, pour traiter la réinsertion des chômeurs jeunes, puisque ce problème a été clairement identifié. C'est une priorité dans le programme de législature cantonal, et j'espère qu'il se réalisera. La Ville de Lausanne est évidemment prête à y collaborer. Les bases fournies par M. Bourquin sont typiques de ce qui peut se passer dans une grande Commune, mais ce ne sont pas les seules.

Et puis, boutade pour boutade, la Municipalité compte aujourd'hui moins de députés au Grand Conseil que le Conseil communal ! En plus, ils font tous partie du groupe de ceux qui viennent de s'exprimer.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Je prie donc M. Mivelaz de nous dire comment a voté la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Huit membres ont approuvé la réponse de la Municipalité et deux se sont abstenus.

La présidente : – Nous soumettons cet objet au vote. Je crois qu'on peut voter à main levée. Les personnes qui approuvent la réponse de la Municipalité sont priées de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Sans avis contraires, avec un certain nombre d'abstentions, la réponse a été acceptée. Nous vous remercions, Monsieur Mivelaz.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/55 de la Municipalité, du 5 octobre 2006 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Serge Segura.

La présidente : – Vu l’heure, je propose que nous passions aux interpellations urgentes en suspens.

C’est le point 54, interpellation de M. Marc-Olivier Buffat et consorts, «Le couvert de la Riponne: que veut exactement la Municipalité?» Nous écoutons la réponse de la Municipalité à cette interpellation. C’est M. Français qui répond.

Interpellation urgente de M. Marc-Olivier Buffat et consorts : «Le couvert de la Riponne: que veut exactement la Municipalité ?»²⁷

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – (*Lit la réponse municipale.*) La construction de la station du m2 «Riponne» a entraîné de la part des services communaux concernés et des bureaux mandatés, une intense réflexion. En effet, cette nouvelle station va créer des usages nouveaux sur cette place, en raison du concept même des accès aux quais et le réaménagement général de la surface.

Qu’on en juge :

- **Haut de la rue de la Madeleine :** accès à la station du m2 par un escalier central et à la place de la Riponne, par deux escaliers situés de part et d’autre de cet accès. Une mezzanine sur les voies du m2 permet de rejoindre le passage Auberjonois-Riponne. Un ascenseur dessert le quai direction Croisettes et un ascenseur dessert le quai direction Ouchy.
- **Place de la Riponne :** création d’une liaison piétonne publique reliant la place Auberjonois à la Riponne en passant au-dessus des voies du m2, avec un accès à niveau au quai, direction Croisettes et un accès par escalier au quai, direction Ouchy. Ce passage débouche sur la place de la Riponne par un escalier et un escalator.
- **Place Auberjonois :** comme décrit ci-dessus, la liaison directe avec la place de la Riponne est assurée par un passage public avec escalier et escalator afin de franchir la station du m2. Cette liaison sera renforcée par la pose de trois escalators au droit des escaliers reliant la rue Saint-Laurent à la place Auberjonois.
- **W.-C. publics :** les W.-C. qui ont dû être démolis pour permettre l’accès sud à la station sont remplacés par des W.-C. adossés à la cheminée de ventilation du parking, l’ensemble est carrossé par une structure métallique, supportant de la végétation.
- **Accès piétonnier au parking et kiosque :** le propriétaire privé de ces installations a souhaité profiter des divers travaux sur la place pour améliorer le service à la

clientèle en installant 2 escalators desservant le niveau –1 du parking, les ascenseurs actuels étant conservés. Le kiosque verra sa surface quasiment doublée avec un accès par une porte et non ouvert en plein vent comme aujourd’hui. Ce volume sera habillé par une architecture vitrée contemporaine et lumineuse, portée par une structure métallique de belle facture. Ce même dispositif structurel sera utilisé pour le couvert.

Six platanes vont être plantés prochainement – c’est d’ailleurs fait, aujourd’hui – dans la zone en pleine terre entre le musée Arlaud et le volume nouveau du kiosque et d’accès au parking. Des bancs seront posés sur des éléments de revêtement de sol en couleur, de nouveaux lampadaires sur l’ensemble de la place créeront les conditions pour un usage retrouvé du lieu. Le sol sera traité en bitume et non reconstruit avec les pavés d’origine, datés dans leur concept. Cette zone sud de la place de la Riponne verra donc son visage totalement renouvelé suite à ces travaux d’envergure.

C’est dans cette configuration que s’est posé la problématique de couvrir ou non l’accès jugé principal à la station du m2. La Municipalité a été sollicitée à 3 reprises pour déterminer l’ampleur du couvert à envisager. Il est apparu, lors des réflexions architecturales sur l’ensemble de ce secteur, que le couvert, outre son confort pour l’entretien de l’escalier et de l’escalator, pouvait offrir une couverture tenant compte de tous les usagers de la place de la Riponne. Sa largeur a donc été calibrée sur celle du vide séparant l’immeuble abritant la Poste et le musée Arlaud, l’inscrivant ainsi dans l’espace, de manière claire et précise sur la place.

(S’interrompt.) Si j’avais une petite cloche, je me permettrais de la faire sonner, parce que c’est pénible de répondre à une interpellation dans un tel brouhaha. Si ça ne vous intéresse pas, vous pouvez faire vos discours ailleurs !

(Reprend.) Ce couvert, dont la toiture est en verre transparent, veut ainsi offrir un confort temporaire en cas de mauvais temps notamment. Il crée également un volume architecturalement important dans la mesure où la dalle de la station du m2 ne permet pas de plantations. Ce couvert a donc été conçu pour l’usage de tous et toutes et non pour celui de quelques-uns, fussent-ils marginaux ou autre. Actuellement, il est soumis à l’enquête publique sous l’égide de l’Office fédéral des transports, procédure qui se terminera le 4 avril 2008. Il est rappelé que l’enquête publique a pour but, en toute transparence, de connaître la réaction des tiers sur un projet affectant entre autres visuellement le territoire, voire la destination de celui-ci. C’est par cette procédure que l’interpellateur a pris connaissance du projet, dont la presse s’est fait l’écho, et que des réactions négatives sont apparues, preuve en est la présente interpellation urgente.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l’interpellateur :

²⁷BCC 2007-2008, T. II (N° 10/I), p. 333.

1. *La décision d'étendre la marquise a-t-elle été formellement prise par la Municipalité, et si oui quelles en sont les réelles motivations ?*

La Municipalité a formellement accepté le principe de la mise à l'enquête de l'objet dans sa séance du 6 septembre 2007, estimant ce couvert d'intérêt public pour l'ensemble de la population. Cependant, dans sa séance du 6 mars 2008, elle a décidé, au vu des réactions négatives enregistrées, de renoncer à construire un couvert de taille accrue, malgré l'adéquation du projet à la configuration urbaine.

2. *Cet aménagement a-t-il été discuté avec nos partenaires cantonaux et fédéraux, qui ont voix au chapitre concernant la réalisation du m2 en tant que bailleurs de fonds ?*

Le principe de ce couvert a été formellement demandé par le m2 et ses représentants afin de protéger l'escalier et l'escalator des intempéries, le choix de sa dimension a été dicté par les caractéristiques du site et de ses usagers.

3. *Si cet abri se réalise, comment la Municipalité y envisage-t-elle la cohabitation entre la population marginale et les usagers du m2, avec les problèmes qui pourraient survenir ?*

La Municipalité se prononcera prochainement sur une série de propositions s'adressant de manière globale à la situation sur la place de la Riponne. Celles-ci seront discutées avec les milieux concernés et feront l'objet d'une communication spécifique au Conseil communal.

4. *Enfin, n'aurait-il pas été plus logique que la Municipalité attende d'avoir un concept global et cohérent pour la prise en charge des marginaux avant d'entreprendre un aménagement de cet ordre ?*

L'aménagement de la place de la Riponne ne pouvait attendre la résolution d'un problème de société pour se décider. La mise en service du m2 et l'ouverture de sa station exigent des décisions, que la Municipalité a prises, en tant que partenaire du m2 et maître d'ouvrage.

La présidente : – Merci. La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

Discussion

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Je remercie M. le directeur des Travaux pour ses précisions et ses réponses très convaincantes. Nous voulons croire que la décision du 6 mars 2008, suite aux réactions populaires, est un signe que l'idée d'un éventuel «toxicobox» est désormais abandonnée. Nous prenons note du fait qu'il existera un couvert sous lequel pourra s'abriter surtout le public. Lausanne-Ensemble attend aussi des résultats des Assises sur la toxicomanie pour savoir ce qu'il en est de cette population marginale à la Riponne. Nous restons très attentifs à la

problématique et ne souhaiterions pas que ce couvert soit détourné de son véritable usage.

La présidente : – Merci, Monsieur. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? Ce n'est pas le cas. Vous ne déposez pas d'interpellation, Monsieur Buffat, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Marc-Olivier Buffat et consorts : «Le couvert de la Riponne : que veut exactement la Municipalité ?» ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Nous passons au point 55, l'interpellation de M^{me} Stéphanie Pache, que j'appelle à la tribune. Le texte a déjà été développé, nous écoutons la réponse de la Municipalité.

Interpellation urgente de M^{me} Stéphanie Pache :
«**Lausanne, point chaud de la traite d'être humains ?**»²⁸

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Pour des raisons que vous connaissez, c'est mon collègue Bourquin qui va lire la réponse.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – (*Lit la réponse municipale.*) Après avoir relevé que les grandes manifestations sportives, telles que les championnats mondiaux ou européens de football, attirent les grandes foules, l'interpellatrice remarque qu'en marge desdites manifestations se déroulent des événements nettement moins festifs comme, par exemple, ceux liés à la prostitution. A ce sujet et se référant à la campagne «Euro 08 contre la traite des femmes», qui vise à informer et à sensibiliser la population aux problèmes de la traite des femmes, elle pose à la Municipalité diverses questions, auxquelles celle-ci répond comme il suit :

1. *La Ville de Lausanne a-t-elle été sollicitée pour soutenir cette campagne ?*

La Ville de Lausanne a été approchée par l'Association «Campagne Euro 08 contre la traite des personnes et la prostitution forcée», en vue de l'octroi d'un soutien financier à la campagne de prévention envisagée par ladite association,

²⁸ BCC 2007-2008, T. II (N° 10/I), p. 333.

dans le cadre des prochains championnats d'Europe de football. Se fondant, en particulier, sur les enquêtes réalisées à l'occasion des derniers championnats du monde de football, enquêtes qui n'ont pas permis de démontrer l'existence de problèmes assimilables à de la traite de personnes humaines, la Municipalité a répondu à cette requête par la négative. Les renseignements dont dispose le Corps de police ne permettent pas de dire qu'il en ira différemment lors de l'Euro 08.

2. *Lausanne prévoit-elle une autre démarche d'information et de sensibilisation de la population sur la traite des femmes ?*

Le Corps de police ne prévoit pas de démarche d'information/sensibilisation dans ce domaine particulier. Néanmoins, via la Brigade des mœurs de la Police judiciaire municipale, il poursuivra son travail de surveillance et de répression face aux problèmes liés à la prostitution.

3. *Les membres des Autorités de police reçoivent-ils une formation ou formation continue sur le thème de la traite d'êtres humains ? Y a-t-il au sein des Autorités de police des collaboratrices et collaborateurs spécialisés aptes à traiter les cas correspondants ? Si tel n'est pas le cas, pour quelles raisons ?*

Aucune formation spécifique n'est dispensée, les connaissances et compétences se transmettant, en effet, par les inspectrices et inspecteurs expérimentés en la matière. Toutefois, au sein de la Brigade des mœurs de la Police judiciaire lausannoise, deux collaborateurs ou collaboratrices sont affectés à plein temps au contrôle de la prostitution, à la détection et à la lutte contre les infractions liées à cette activité (notamment infractions aux art. 182, 195 et 199 CPS, Loi sur la prostitution [LPros] et Loi sur les étrangers [LEtr]). A cet effet, ils collaborent avec la CIPRO (Cellule investigation prostitution) de la Police cantonale/Sûreté vaudoise.

(S'interrompt.) Vous pourriez aller causer dans la salle des pas perdus, excusez-moi, mais je vous entends très fort.
(Reprend.)

4. *Des mesures spécifiques ont-elles été prises par rapport au problème de la traite d'êtres humains ?*

Dans le cadre des contrôles effectués par la Brigade des mœurs, plus particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la LPros (01.09.2004) et l'affectation de deux collaborateurs à cette mission, l'accent a toujours été porté sur la détection et la dénonciation, sur le plan pénal, des délinquants agissant au préjudice des prostitués, masculins ou féminins, le statut de ces derniers et de ces dernières, sous l'angle de la Loi sur les étrangers, passant au second plan.

5. *Quelle(s) structure(s) d'aide ou de conseil est accessible aux victimes de la traite ? Compte-t-on des personnes*

spécifiquement formées à ce phénomène dans ces structures ?

Conformément aux dispositions légales, la police informe les victimes sur les dispositions de la Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). De cas en cas, elle peut également les aiguiller sur Fleur de pavé ou Tandem.

D'une manière générale, la Municipalité estime que le thème de la prostitution et de l'aide à accorder aux personnes qui la pratiquent en prenant des risques pour leur santé (entendue au sens le plus large) mérite sans doute davantage qu'une action ponctuelle, le temps d'un championnat de football, fût-il européen. Dans ce sens, elle veille à ce que la Ville accorde un soutien financier aux institutions actives dans le domaine de l'aide aux personnes exerçant régulièrement ou occasionnellement la prostitution, en particulier à l'association Fleur de pavé, qui reçoit annuellement un subside de Fr. 200'000.–, et à l'association Tandem qui reçoit annuellement une subvention de Fr. 110'000.–.

La présidente : – Merci, Monsieur Bourquin. La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

Discussion

M^{me} Stéphanie Pache (Soc.) : – Nous sommes satisfaits que la Municipalité se préoccupe de la prostitution et de la traite des êtres humains en dehors d'événements ponctuels. C'est évidemment aussi le cas du groupe socialiste. Si la réponse est passablement orientée par rapport à cette demande de soutien à la campagne Euro 2008, c'est dû à l'actualité de l'événement. Si aucune augmentation de la traite des femmes n'a été observée pendant le dernier tournoi du Mondial, on a quand même pu voir des problèmes liés à la prostitution autour de ce genre d'événements. D'autre part, cela ne se passe pas uniquement par rapport aux tournois sportifs. Des actions ont aussi été menées autour de l'Expo 02, par exemple autour des chantiers, car une foule de personnes, d'hommes en particulier, seuls dans ce cadre pendant une assez longue période, suscitent une augmentation du marché de la prostitution aux alentours.

Pour le reste, je propose de demander à la Municipalité une démarche d'information et de sensibilisation générale sur ce sujet. Ce ne serait pas nécessairement en lien avec l'Euro, mais parce que le sujet est important, il touche un grand nombre de femmes, comme l'a montré un rapport fédéral. Je dépose une résolution dont le contenu est le suivant :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une démarche d'information et de sensibilisation de la population au sujet de la traite d'êtres humains, en lien ou non avec des événements ponctuels.

La présidente : – Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole? Ce n'est pas le cas, je sou mets au vote la résolution de M^{me} Pache. Vous voudrez bien l'afficher, s'il vous plaît.

Je vous relis cette résolution :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une démarche d'information et de sensibilisation de la population au sujet de la traite d'êtres humains, en lien ou non avec des événements ponctuels.

Celles et ceux qui sont pour l'acceptation de cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très forte majorité, sans opposition, cette résolution a été acceptée. Merci, Madame Pache.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Stéphanie Pache: «Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie une démarche d'information et de sensibilisation de la population au sujet de la traite d'êtres humains, en lien ou non avec des événements ponctuels.»

La présidente : – Nous passons au point 56, interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consort, «Tridel à la sauce napolitaine?». Vous avez la parole pour nous présenter votre interpellation, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consorts : «Tridel à la sauce napolitaine?»²⁹

Développement

M^{me} Graziella Schaller (LE) : – Merci, Madame. Est-ce que je dois la lire entièrement?

La présidente : – Si vous pouvez la lire, vous nous la lisez, si vous pouvez la résumer, vous la résumez.

M^{me} Graziella Schaller (LE) : – Je vais vous la lire, si ça ne vous ennuie pas, ce n'est pas très long.

(Lit son interpellation.) Grâce à la pétition d'un entrepreneur atypique – si on peut le citer, le magasin «Pompes

funèbres» –, les Lausannois ont l'occasion de s'exprimer et de signer une pétition au moment où est apparue l'histoire des ordures napolitaines.

En quatre jours, cette pétition a recueilli 1200 signatures et on a bien vu que les Lausannois avaient envie d'avoir des explications sur ce qui se passe. Donc, sachant que les pétitions mettent un certain temps à être traitées au Conseil communal, et que c'est un sujet qui me tient à cœur, j'avais envie d'avoir quelques explications, rapidement.

Donc ma question était :

1. Qu'en est-il du projet de brûler des déchets napolitains?
2. Qui a pris l'initiative des contacts avec Naples?
3. Etait-il matériellement et honnêtement possible de contrôler la qualité des ordures avant qu'elles ne soient brûlées?
4. Quelle est la facture énergétique et écologique globale de déplacer des ordures de Naples pour les brûler en plein centre ville?
5. Quel est le pourcentage effectif de déchets incinérés actuellement qui proviennent :
 - du canton de Vaud?
 - du reste de la Suisse?
 - de l'étranger, et dans ce cas, de quels pays?
6. Est-ce qu'il est prévu de brûler régulièrement des déchets en provenance de l'étranger dans le canton de Vaud?

Entre-temps, vous avez probablement tous reçu, comme moi, un texte d'AirFlon soulevant encore d'autres questions, qui montrent qu'il y a des préoccupations liées à la qualité de l'air. J'apprécierais, si c'était possible, de recevoir des réponses à certaines de ces préoccupations, en plus des questions que j'ai posées. Je vous poserai encore d'autres questions que celles qui sont dans le texte.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – *(Lit la réponse municipale.)* Depuis quelque temps, l'élimination des déchets étrangers et la mise en valeur des capacités disponibles des usines d'incinération suisses sont sur le devant de la scène médiatique, surtout depuis qu'il est fait mention que certaines de ces installations pourraient traiter des déchets en provenance de la région de Naples. Parmi les usines citées, celle des Cheneviers, gérée par les services industriels de Genève (SIG), et celle de Tridel SA, située à la rue du Vallon 35 à Lausanne.

Il est utile de préciser en préambule que, selon les données de l'Office fédéral de l'environnement, la Suisse dispose actuellement d'environ 10% de réserves de capacités. Ces réserves ont été voulues par la Confédération et les cantons pour compenser les fluctuations saisonnières, pour pouvoir

²⁹BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 461.

réagir aux surplus de déchets liés à la croissance économique ou démographique ou pour relayer une UIOM hors service, par exemple pour cause de révision imprévue. Un exemple : c'est exactement ce qui se passe cette semaine, où la ligne 2 est hors service pour question d'entretien et une partie de ses matériaux sont envoyés aux Cheneviers, voire sur le canton de Neuchâtel. Ça c'est en complément au texte écrit qu'a reçu Madame. Les capacités qui se libèrent à court terme peuvent être mises à profit pour importer et incinérer des déchets en provenance de l'étranger. Si le droit en vigueur en Suisse et au plan international permet de transporter des déchets incinérables d'un pays à l'autre, l'importation de déchets en Suisse requiert toutefois une autorisation de l'instance fédérale, laquelle se réfère notamment au préavis émis par les Autorités cantonales responsables de la planification. L'entreprise qui veut importer des déchets doit au préalable prouver, par le biais d'une notification, qu'une usine d'incinération des ordures ménagères en Suisse accepte ces déchets et est dûment à même de les incinérer.

S'agissant dans le cas particulier de l'usine située sur le territoire lausannois, la Municipalité rappelle qu'elle appartient à Tridel SA, société anonyme fondée en 1997 par les trois périmètres de gestion de déchets que sont Gedrel, Valorsa et Strid, et qui détiennent respectivement 46,06 %, 44,12 % et 9,82 % de son capital-actions. Celui-ci s'élève à Fr. 11 millions.

La Ville de Lausanne, à l'instar de onze autres Communes voisines, fait partie du périmètre de gestion Gedrel et possède le 49 % de son capital actions. Elle est représentée tant au conseil d'administration de Tridel SA qu'à celui de Gedrel SA par son Directeur des Travaux, en charge du Service d'assainissement.

Il y a enfin lieu de rappeler qu'avant la mise en exploitation de l'usine Tridel, le canton exportait une partie de ses déchets en dehors des frontières cantonale et nationale et qu'à ce jour, près de 15 % des déchets spéciaux sont exportés à l'étranger faute de pouvoir être traités ou entreposés dans des décharges contrôlées situées sur le territoire suisse. Je n'ose pas vous donner le pour cent sur le territoire vaudois, puisqu'on est en très fort déficit...

Ceci étant précisé, la Municipalité répond comme suit :

1. Qu'en est-il du projet de brûler des déchets napolitains ? Pourquoi jouer sur les mots en prétendant que rien n'est signé avec Naples, alors qu'il semble que les négociations sont en cours, mais avec les transporteurs de déchets ?

Approchée par la société ACTS AG (Abroll Container Transport Service), laquelle assure aujourd'hui l'acheminement par train d'environ 80'000 tonnes d'ordures par année provenant des périmètres de gestion Valorsa, Strid et Gedrel, Tridel SA n'a, à ce jour, fait que confirmer la disponibilité d'une certaine capacité. Aucune notification n'a été

établie à ce jour pour l'importation de déchets en provenance de la région napolitaine. La Municipalité quant à elle n'est pas favorable à l'importation de déchets dont la traçabilité n'est pas garantie, comme c'est le cas à Naples.

2. Qui a pris l'initiative des contacts avec Naples ?

Les Napolitains négocient avec différents partenaires, essentiellement avec des sociétés de transport. Tridel SA n'a jamais pris l'initiative de contacter et n'a jamais eu de contact direct que ce soit avec les Autorités ou avec des instances compétentes de Naples ou d'une autre ville de sa région.

3. Est-il matériellement et honnêtement possible de contrôler la qualité des ordures avant qu'elles ne soient brûlées ?

Pour contrôler la qualité des déchets, il est d'abord possible d'effectuer plusieurs contrôles sur site lors du chargement des ordures sur les trains :

- un contrôle visuel pour s'assurer qu'il s'agit d'ordures ménagères ;
- un contrôle pour détecter la présence de substances non conformes (solvants, gaz ou autres produits chimiques), les contrôleurs étant bien sûr équipés de protection respiratoire ;
- un contrôle de la radioactivité à l'aide d'un radiomètre portable ;
- si besoin, un contrôle de la présence de métaux lourds à l'aide d'un analyseur portable de fluorescence X.

Ces mêmes contrôles peuvent aussi être répétés lors du déchargement à l'usine de destination.

Par ailleurs, l'usine Tridel est équipée d'un système de mesure des radiations ionisantes, ce qui permet de détecter, à chaque livraison, si celle-ci renferme des déchets propageant une radiation dangereuse pour le personnel d'exploitation ou pour les installations.

Mis à part ces tests, il faut se rendre à l'évidence que l'ensemble des déchets ne peut être contrôlé en détail. Un convoi achemine environ 400 tonnes de déchets. Tout ne peut être contrôlé et le risque zéro n'existe pas. Il convient d'ailleurs de préciser, à ce propos, que le risque lié à la qualité des déchets à traiter est systématiquement évalué par l'Autorité cantonale qui, si elle le juge important, préavisera négativement à la demande d'importation.

Je pourrais ajouter en complément à la réponse écrite donnée à l'interpellatrice que le poids des conteneurs transportés est aussi une manière de contrôler : si la densité est très faible, on s'interroge sur la nature des matériaux à l'intérieur, de même si des pennes sont en surcapacité, ce qui peut aussi également parfois arriver.

4. *Quelle est la facture énergétique et écologique globale, si un maximum de chauffage à distance est produit en brûlant des ordures, qui ne sont absolument pas triées, et qui ont parcouru des milliers de kilomètres pour être brûlées en pleine ville?*

Merci à l'interpellatrice pour le petit calcul que je vais vous présenter, il est très intéressant ! Concernant la facture énergétique globale, un train transportant environ 750 tonnes d'ordures et parcourant les 1230 km séparant Naples de Lausanne consommerait environ 115 MWh pour venir, et environ 54 MWh pour le trajet de retour à vide. Incinérées à Tridel, ces 750 tonnes d'ordures produiraient environ 375 MWh électriques et 987 MWh thermiques valorisées sur le réseau de chauffage à distance. Le bilan énergétique est donc nettement positif puisque l'énergie produite serait huit fois plus importante que celle consommée, et ce sans même tenir compte de l'énergie économisée par la non-production et le non-acheminement des énergies fossiles nécessaires pour une alimentation équivalente des réseaux de chauffage à distance et d'électricité.

S'agissant de la facture écologique, elle s'établit en comparant les émissions de CO₂ entre la mise en décharge des déchets à Naples et l'incinération des déchets à Lausanne. Dans le premier cas, une tonne de déchets dégagerait l'équivalent de 3 tonnes de CO₂. Dans le second, la même quantité de déchets dégagerait 1,15 tonnes de CO₂ au cours de son incinération, auxquels il conviendrait d'ajouter 0,02 tonnes de CO₂ émis lors de la production de l'énergie électrique nécessaire au transport par train et de soustraire 0,26 tonnes de CO₂ économisées sur la production d'une quantité équivalente de chaleur sur le réseau de chauffage à distance et 0,05 tonnes de CO₂ économisées sur la production d'une quantité équivalente d'électricité. En résumé, une tonne de déchets transportée depuis Naples et incinérée à Tridel dégagerait 0,86 tonnes de CO₂, soit 3,5 fois moins que si elle était mise en décharge à Naples.

Je souris, parce qu'une fois – j'étais alors conseiller communal et M. le syndic était directeur des SI – j'ai posé un peu le même type de questions dans une interpellation urgente, et le syndic n'a pas pu répondre sans lire. J'étais assez fier ! (*Rires.*) Pour une fois, il ne savait pas tout. Je suis aussi assez fier de vous dire que pour moi il est assez difficile de vous donner le résultat de ce calcul. Mais vous avez le résultat de l'équation, Madame l'interpellatrice. C'est complexe, je le reconnais, mais enfin, voilà. C'est pour ça que je souriais...

5. *Quel pourcentage effectif de déchets incinérés actuellement provient-il?*

- du canton de Vaud?
- du reste de la Suisse?
- de l'étranger, et dans ce cas, de quel pays?

Pour l'année 2007, la répartition des déchets réceptionnés à l'usine Tridel en fonction de leur provenance est la suivante :

- 86,1 % du canton de Vaud,
- 9,8 % du reste de la Suisse,
- 4,1 % de l'étranger, exclusivement d'Allemagne.

6. *En 2001, lors de la campagne, on nous faisait planer la menace de voir des montagnes de déchets locaux s'amonceler dans nos villes ! Au lieu de cela, des déchets étrangers sont importés ! Avec le paradoxe que, mieux les Vaudois trieront leurs déchets, plus il y aura de surcapacité... cherchez l'erreur... La surcapacité de Tridel était déjà dénoncée par les opposants en 2001 : est-il donc prévu d'incinérer à Tridel régulièrement des déchets ne provenant pas du canton de Vaud?*

A notre connaissance, ce type de menace n'a jamais été émis par les Autorités. La Municipalité rappelle que, pour gérer la croissance de la population estimée alors à 1 % par année, les objectifs suivants ont été clairement énoncés :

- stabiliser la quantité moyenne de déchets produite par habitant,
- augmenter le taux global de recyclage des déchets pour atteindre le seuil de 60 %,
- optimiser le bilan énergétique de la gestion des déchets.

Je rappelle que les chiffres de l'année passée sont supérieurs de 1 % en termes de croissance...

Selon le plan de gestion des déchets du canton de Vaud, le périmètre de gestion des déchets de la Côte (Sadec) devrait, d'ici à 2013 – on a même appris que ça pourrait être un peu plus tôt, compte tenu de l'évolution du dossier dit genevois – acheminer à Tridel environ 20'000 tonnes de déchets par an. Compte tenu au surplus de l'augmentation prévue de la population de la zone d'apport, il ne subsistera à court terme aucune surcapacité disponible à Tridel.

Dans l'intervalle et tant que l'entier des énergies produites peuvent être valorisées sur le réseau de chauffage à distance ou celui de l'électricité, Tridel SA pourrait être amenée à exploiter les capacités disponibles de l'usine du Vallon pour répondre aux besoins d'autres usines et d'autres communautés situées en dehors du canton de Vaud.

La présidente : – La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si je peux comprendre les réserves liées à l'éventuelle présence de produits toxiques dans les déchets, qui pollueraient notre atmosphère, je crois savoir – et M. le municipal l'a confirmé – qu'il s'agissait de déchets ménagers de moins de trois jours. Je suis également très sensible à la détresse des populations napolitaines otages de réseaux mafieux et totalement dépassées par un phénomène sur lequel elles n'avaient pas prise. Aider une population qui étouffe sous les déchets ne signifie en aucun cas faire le jeu de ces réseaux et cela devait être dit.

Avant qu'existe Tridel, plus de 60% des déchets produits dans ce canton étaient traités à l'extérieur de celui-ci, dont 20% à l'extérieur du pays. Nous avons besoin de la solidarité des autres usines d'incinération, dans d'autres cantons voire dans d'autres pays, qui étaient en avance sur nous. Il y a une dizaine d'années, les déchets ménagers encombrants étaient broyés à Penthaz, chargés sur des camions, transportés par des entreprises privées jusqu'à Bâle, déchargés, rechargés pour partir ensuite en Allemagne. Nous ne faisons pas les fines bouches sur les exportations de déchets, nous en avons besoin. S'il peut y avoir une solidarité et des flux et reflux entre diverses usines d'incinération du pays voire de l'étranger, nous ne pouvons pas, pour des raisons d'idéologie ou de principe, nous recroqueviller sur notre usine qui nous permet de traiter nos déchets avec une garantie maximum de pureté de l'air. Voilà pourquoi je n'ai pas été choqué par cette proposition ponctuelle d'aider non pas la mafia napolitaine, mais la population de Naples, qui n'avait pas mérité cela.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :
– J'ajoute quelques compléments d'information... D'abord, les Autorités napolitaines ne sont pas demandeuses. Deuxièmement, la quantité de déchets dans la région napolitaine, c'est 8 millions de tonnes. Que peut brûler la Suisse ? Environ 3,5 millions de tonnes. C'est donc problématique qu'un politicien du bout du lac fasse une proposition spontanée d'aide, alors que le pays lui-même n'en demande pas et qu'il a un problème politique important. La question que nous nous posons, c'est pourquoi Lausanne a été citée, alors qu'elle n'a jamais rien demandé non plus. Il y a eu un peu de politique politicienne et émotionnelle, c'est retombé sur la ville de Lausanne et nous en sommes vraiment désolés.

L'interpellation est intéressante. Les chiffres que je viens de vous donner sont peut-être difficiles à digérer, mais ils montrent que le bilan énergétique est favorable pour notre région. Le bilan financier également. Cela démontre que s'il existe un réseau compatible d'usines relié par le rail, il peut être autosuffisant énergétiquement, ce qui est un plus. Il faut le relever.

Pendant la campagne électorale, des gens disaient que cette usine avait des bienfaits, mais aussi des effets discutables, par rapport à l'idéal. Cette usine n'existe plus. Les Autorités suisses ont vraiment la volonté d'augmenter le tri des déchets. A l'époque du vote sur Tridel, la proportion de tri était de 38 ou 40%. L'objectif, c'est 60%. Grâce aux efforts de collaboration dans le périmètre de Tridel, et de sensibilisation à la dimension environnementale, le taux de tri est proche aujourd'hui de 50%. C'est remarquable. Nous sommes en voie de réussir notre pari. Demain, nous arriverons à 60%, je ne pensais pas que nous atteindrions ce taux en si peu de temps.

A ce propos, je ne peux que vous recommander d'utiliser les déchetteries municipales mises en place, et opérationnelles depuis le 1^{er} janvier dernier. Quant aux déchets

encombrants, je ne sais pas si vous avez vu la ville ce matin, hier c'était vraiment lamentable de voir les déchets encombrants qui polluent notre ville. Là, le cycle de transport pourrait très nettement être optimisé. Quand on consomme, on achète, mais on produit aussi des déchets. Je vous rappelle qu'il y a aussi des déchetteries intercommunales. Une qui fonctionne très bien, c'est celle de Perraudettaz. D'ailleurs, nous sommes victimes de notre succès et je vais devoir demander à la Municipalité un complément de personnel, parce que cette déchetterie est fréquentée par un grand nombre de gens du quartier. La déchetterie intercommunale érigée sur le territoire de Renens et Prilly, mais gérée par Lausanne, rencontre très grand succès, c'est bien ainsi. Je ne peux que souhaiter que le tri des encombrants se fasse à la déchetterie et pas sur la voie publique ! Et c'est vraiment « n'importe quoi » ce qui se passe aujourd'hui. Je vous lance ce message parce que cette interpellation faisait allusion à la détresse des Napolitains. Mais c'est notre personnel qui était dans la détresse, hier matin et ce matin, à voir l'état de la voirie ! Et je pense que si une partie de notre population s'autorise à donner des leçons aux autres et voudrait donner de l'aide à une cité qui ne le demande pas, elle devrait surtout se préoccuper des incivilités et des comportements de certains membres de notre cité.

M^{me} Graziella Schaller (LE) : – Je vous remercie pour ces explications très détaillées. Une autre question m'est venue à l'esprit après coup. J'ai vu que ces déchets étaient vendus à 90 euros la tonne alors qu'il me semble qu'on a toujours parlé plutôt de Fr. 200.– la tonne. C'est aussi le chiffre indiqué sur le site. Comment peut-on expliquer ce prix ? Si j'ai bien compris, aucune ordure napolitaine n'a été brûlée jusqu'à maintenant chez nous.

Enfin, une dernière remarque, revenue plusieurs fois dans l'interpellation déposée au Grand Conseil : est-ce que l'incinération de déchets doit être la solution à un problème de déchets ou le moyen de faire de l'argent et des affaires commerciales ? Quelle est la vision de notre Municipalité à ce sujet ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :
– La politique du conseil d'administration de Tridel SA vise à garantir aux Vaudois le prix indiqué, c'est-à-dire Fr. 180.–, indexé aujourd'hui à Fr. 186.– la tonne, transport compris. Si ce prix correspondait à la véritable indexation entre la votation du 23 septembre 2001 et aujourd'hui, il serait plus élevé. Mais quand nous avons consolidé nos chiffres au début du projet, nous avons donné cette garantie. Aujourd'hui, grâce au tonnage qui peut être incinéré à l'usine, il n'est pas nécessaire de demander des augmentations nouvelles au contribuable. Au contraire, nous stabilisons ce prix, et c'est un plus. En outre, les résultats financiers de l'usine, grâce à son bon fonctionnement avec un personnel correctement dimensionné pour faire tourner cette usine, nous permettent de rembourser nos dettes, qui sont assez considérables. Je vous rappelle que cette usine a été construite grâce à des subventions cantonales et à des aides fédérales, mais nous avons aussi dû faire un emprunt,

notamment pour garantir les moyens financiers nécessaires pour demain, quand nous devons remplacer du matériel ou améliorer le traitement des fumées. Donc la réponse à votre deuxième question, si nous faisons de l'argent, est oui, bien sûr. Nous avons l'obligation légale de faire de l'argent, en tout cas de ne pas en perdre. Sur le plan de l'environnement, je vous ai expliqué que nous sommes gagnants. Plus particulièrement en hiver, parce que le taux de rendement énergétique est optimum, proche de 80%. Si on publiait la traçabilité du pétrole de certaines chaudières, on verrait que nous sommes gagnants au niveau global.

Je ne vous ai pas donné de réponse formelle sur les Fr. 90.– la tonne. Je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre, en tout cas Tridel ne fait pas de la surenchère à ce prix. Elle a l'obligation vis-à-vis du citoyen vaudois, qui a voté, de garantir un rendement de l'usine, certes, mais pas de faire de la surenchère d'usine à usine. Nous l'avons promis, nous refusons le tourisme des déchets. Dans certains cas, il y a de la surenchère, je ne vous le cache pas. Quand nous pouvons le dénoncer, nous le faisons. Quand c'est en Suisse, c'est très embêtant. Mais au niveau européen, il y a de la surenchère dans le recyclage des matériaux, par exemple le matériel ferroviaire. Certains métaux ou le bois sous les traverses quittent la Suisse pour la Suède parce que le marché y est plus intéressant sur le plan financier, et que des services publics subventionnés par l'Etat garantissent le fonctionnement de certaines usines d'incinération. Tridel ne fonctionne pas selon ce critère, c'est sûr, et affirme le principe de la solidarité entre les communes notamment sur le plan du transport. Notre prix est affiché et il est parfaitement respecté.

La présidente : – Il n'y a pas d'autre demande de parole. Est-ce qu'il y a un dépôt de résolution, Madame ?

M^{me} Graziella Schaller (LE) : – Oui, j'en avais préparé une, vous ferez ce que vous voudrez avec...

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite être informé par la Municipalité de ses intentions concernant l'incinération des déchets de Naples, avant la conclusion de tout accord. – ... C'est un peu dépassé... – Le Conseil communal souhaite également être informé de tout projet impliquant l'incinération par Tridel de déchets en provenance de l'étranger.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– La deuxième partie de la résolution ne nous gêne pas, d'autant plus que le rapport de gestion indique très précisément la provenance des déchets. Preuve en est que l'association que vous avez citée tout à l'heure avait des chiffres avant moi. Nous sommes tout à fait transparents et l'association suisse des exploitants des usines d'incinération transmet ses chiffres. Vous avez automatiquement l'information, mais c'est annuel. Vous pouvez aussi trouver passablement de compléments d'information sur le site internet.

La présidente : – Je vous relis cette résolution.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite être informé par la Municipalité de ses intentions concernant l'incinération des déchets de Naples, avant la conclusion de tout accord.

Le Conseil communal souhaite également être informé de tout projet impliquant l'incinération par Tridel de déchets en provenance de l'étranger.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Beaucoup d'abstentions, mais les avis contraires l'emportent, cette résolution n'est pas acceptée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel à la sauce napolitaine ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Nous traitons maintenant l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Quelle est cette hâte à rayer de la carte les jardins familiaux de Vidy ? »

Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Quelle est cette hâte à rayer de la carte les jardins familiaux de Vidy ? »³⁰

Développement

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – (*Lit son interpellation.*) Dans le rapport-préavis N° 2007/19 concernant le projet Métamorphose, la Municipalité envisage de construire dans le secteur Prés-de-Vidy un complexe immobilier. L'élément principal en sera un stade de football combiné à une piscine couverte et un centre commercial. La réalisation de ce complexe implique que les jardins familiaux de Vidy soient déplacés. Par exemple sur une parcelle située à l'ouest de la Step, malheureusement nettement plus petite que le terrain actuel et peu ensoleillée.

Le rapport-préavis N° 2007/19 n'est qu'un préavis d'intention. La Municipalité l'a rappelé à maintes reprises. En effet, chaque projet concret passera de nouveau devant le Conseil Communal.

³⁰ BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 461.

La présidente: – (*Interrompt l'interpellatrice.*) Puis-je vous demander de converser plus doucement? Parce que même moi, à côté de Madame, j'ai de la peine à entendre ce qu'elle dit.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – (*Reprend sa lecture.*) Ce Conseil a accepté le rapport-préavis en novembre 2007, non sans l'avoir abondamment amendé. C'est ainsi que le déplacement des jardins familiaux ne pourra maintenant se faire que s'ils retrouvent l'équivalent de la surface actuelle. En second lieu, la Municipalité devra établir un plan directeur lausannois pour les jardins familiaux, afin de les pérenniser. Finalement, toute une série d'études environnementales et urbanistiques devront être menées, avant que le projet Métamorphose ne se poursuive.

Donc pour l'instant tout est ouvert. Il est absolument impossible de savoir quand un projet de construction concret aux Prés-de-Vidy passera devant notre Conseil. Et pourtant, pour les jardiniers de Vidy, les choses se précipitent. Lors de leur dernière Assemblée générale, l'urbaniste de la Ville leur a fait comprendre qu'en 2009, déjà, les jardins auraient disparus. Plus récemment, ils ont reçu l'ordre de ne plus attribuer les parcelles devenant vacantes par suite de démission d'un membre.

C'est pour cette raison que je me permets de poser à la Municipalité la question suivante:

- Pourquoi la Municipalité veut-elle déplacer les jardins familiaux de Vidy déjà maintenant alors qu'il n'existe pour le moment, à cet endroit, aucun projet de construction concret, avalisé par le Conseil Communal?

Je remercie dès maintenant la Municipalité pour sa réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Les conclusions 1 et 2 du préavis rappelé par l'interpellatrice sont liées, puisque c'est bien dans le cadre de la vision générale des jardins et plantages que la question de la compensation de l'ensemble des parcelles pourrait être résolue.

Il faut rappeler les conclusions votées. Si certaines décisions sont conditionnées à l'aboutissement d'études complémentaires, telles que l'emplacement du futur stade d'athlétisme, la démolition de celui de la Pontaise, la reconstruction d'un stade de football, le principe de réaffectation du site des Prés-de-Vidy n'a pas été remis en cause. La volonté politique de densifier les zones en friche situées en secteur urbain reste clairement affichée. L'option du déplacement du stade de football et son programme d'accompagnement seront présentés au Conseil communal après la phase de recherche d'investisseurs, prévue en cette année 2008. La mise en route des projets de l'importance de celui des Prés-de-Vidy ne se fait pas sans un certain nombre d'opérations préalables visant à libérer l'espace, ceci quelle que soit la mise en forme et le contenu détaillé

du projet. Le Conseil en a d'ailleurs admis le principe puisque le crédit accordé comprend le financement de l'étude et les travaux préparatoires.

La première modification du site qui fera l'objet d'une décision du Conseil sera le déplacement du poste de détente, pour lequel une demande de crédit interviendra avant l'été. Elle sera accompagnée par les premiers résultats des études demandées dans les conclusions du préavis N° 2007/19 et préalablement, la démarche participative telle qu'annoncée sera mise en œuvre déjà courant mai. Vous avez été informés, par voie de journaux et par une communication samedi il y a dix jours, du choix du mandataire qui nous accompagne dans la démarche participative.

Au nord comme au sud, beaucoup d'études et d'investigation sont conduites en parallèle. Pour les jardins familiaux, un groupe de travail réunissant les membres de l'Association lausannoise des jardins familiaux, dans lequel on trouve le groupement de Vidy, élabore un projet qui fera l'objet, cette année encore, d'un plan partiel d'affectation et d'une demande de crédit. Ce PPA sera accompagné du plan directeur des jardins de manière à permettre une prise de décision cohérente. Ce dossier est tellement bien avancé que le préavis numéro zéro est déjà sur ma table, pour vous montrer la quantité de travail qui a pu être fait par l'Association lausannoise des jardins familiaux.

Les baux signés avec cette association n'assurent pas la pérennité de l'activité des jardins familiaux sur les sites exploités aujourd'hui par les jardiniers et les gens qui sont dans les plantages. Le planning général prévoit la possibilité de débiter les travaux sur le site des Prés-de-Vidy dès 2010. Ce délai prend en compte un échelonnement dans le temps qui n'oblige pas à additionner les délais des diverses procédures, faute de quoi il deviendrait illusoire d'intéresser les partenaires pour ces réalisations. C'est la raison pour laquelle, dès décembre 2006, les responsables des jardins lausannois et du groupement de Vidy ont été informés – c'est l'annonce officielle, ils avaient déjà été avertis en juillet 2006 – de la volonté de débiter le déménagement dès 2009, et ceci afin de gérer sur plus d'une saison, compte tenu des divers types de plantation. Dès lors, le Service des parcs et promenades a déjà mis en œuvre la désaffectation du site au sud de l'autoroute et n'a pas renouvelé les arbres abattus pour l'installation du m2. Une analyse géologique a été entreprise pour contrôler la qualité de ces sols, et savoir s'il fallait les compléter – il aurait pu y avoir des mégapodes et beaucoup d'autres petites bêtes qui auraient pu être désagréables, voire des métaux lourds. Cette analyse a été menée sous la responsabilité des spécialistes de Parcs et promenades et les aménagements de cette parcelle sont également à l'étude.

Dès lors, compte tenu de cette planification, annoncée en juillet puis, officiellement, en décembre 2006, il a été clairement dit aux nouveaux locataires des Prés-de-Vidy, en particulier, que tout nouveau locataire devait être informé de la réalisation d'un projet futur, provoquant un risque de

déménagement. Il y a peut-être eu, récemment, un malentendu aux jardins familiaux de Vidy – c'est probable, et d'ailleurs la séance que nous avons eue avec eux nous l'a montré – sur la question du bail. Le bail est tenu par l'Association et la parcelle à disposition est gérée par la sous-association de Vidy. Il faut dire aux gens qui désirent s'installer sur ce site que demain ils seront déplacés. En gros, il y a un roulement de 10 à 15% dans les jardins familiaux chaque année. Ça nous interroge et nous oblige à annoncer très à l'avance la reprise des biens, sur lesquels il y a parfois des baraques.

Dès lors la réponse à la question «Pourquoi la Municipalité veut-elle déplacer les jardins de Vidy déjà maintenant alors qu'il n'existe pour le moment à cet endroit aucun projet de construction concret, avalisé par le Conseil Communal?», est la suivante: le Conseil communal a avalisé le principe du déménagement. Dès lors, par anticipation et surtout pour permettre aux constructeurs de demain de savoir à quelle date se fera leur déplacement, dans le respect de la décision du Conseil communal, la Municipalité a pris contact avec l'Association des jardins familiaux pour attirer leur attention sur le fait qu'il y aura une rocade sur ce site.

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – La Municipalité n'a plus de mémoire. Lors du débat sur Métamorphose, nous n'avons pas avalisé le principe du déménagement. Nous avons voté des études sur celui-ci, en prenant en compte divers paramètres – vous les avez rappelés – relatifs notamment à la protection de l'environnement et aux transports.

L'intervention de la Municipalité auprès des jardins familiaux de Vidy nous paraît une politique du fait accompli. On essaie de faire croire que des projets de construction ont été votés par le Conseil communal, or ce n'est pas le cas. Des études sont en cours sur un éventuel déplacement des jardins familiaux de Vidy, à certaines conditions fixées lors de ce vote, dont – vous l'avez rappelé – un plan directeur des jardins familiaux et des conditions similaires pour les éventuels nouveaux emplacements.

Cette intervention est prématurée et constitue le contraire d'une démarche participative: la discussion et les études doivent être menées avec les principaux intéressés. La Municipalité donne un signal à rebours de ce qu'elle a annoncé.

J'espère que cela ne va pas continuer dans ce sens pour l'ensemble du projet, qui ne correspondrait alors pas du tout à ce qui a été présenté comme une démarche participative, une des prétendues pierres angulaires de Métamorphose.

Voilà pourquoi le groupe A Gauche Toute! ne peut accepter les démarches et les pressions exercées par la Municipalité sur les membres des jardins familiaux de Vidy. Si l'interpellatrice dépose une résolution dans ce sens, nous la soutiendrons.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – La frustration des jardiniers de Vidy est bien compréhensible. Ils doivent déménager déjà maintenant alors qu'il n'est pas du tout sûr que le projet de stade de football pourra finalement se réaliser à cet endroit.

Aujourd'hui même, une initiative pour l'implantation des stades de Métamorphose au nord plutôt qu'au sud a été déposée.

Raser des jardins, cela prend un ou deux jours. Il me semble tout à fait possible de laisser les jardiniers de Vidy profiter de leur jardin jusqu'à ce qu'un projet d'aménagement ou de construction concret ait été avalisé par le Conseil communal.

Il ne faut pas éliminer des jardins familiaux sans autre. Nous n'avons pas beaucoup de terrains de rechange: pour preuve, près de la moitié des terrains occupés aujourd'hui par les jardins familiaux lausannois se trouve en dehors de notre commune.

D'ailleurs, le terrain que propose la Municipalité aux jardiniers de Vidy pour remplacer celui qu'ils cultivent actuellement ne constitue pas une alternative valable. Il est presque deux fois plus petit et, de surcroît, très peu ensoleillé. La culture de légumes et de petits fruits y sera difficile voire impossible.

Je dépose donc la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil Communal souhaite que, conformément aux décisions prises lors de la discussion du rapport-préavis 2007/19, les jardins familiaux du groupement de Vidy ne soient déplacés qu'une fois les deux conditions suivantes réalisées:

- *un projet concret (PPA ou projet de construction) entraînant un tel déplacement est accepté par le Conseil Communal;*
- *une surface équivalente, convenant au jardinage, est mise à la disposition des membres du groupement.*

M. Pierre Santschi (Les Verts): – J'ai écouté attentivement les explications de M. Français et quand il relève qu'il y a des d'incompréhensions, il a raison. Certains éléments n'ont pas contribué à calmer les esprits. Ainsi dans le communiqué de presse diffusé le 17 mars 2008, on lit: «Le Conseil communal a confirmé en novembre 2007 les intentions municipales concernant le projet Métamorphose. Il a demandé à la Municipalité d'établir un plan directeur des jardins familiaux afin de garantir leur avenir et ne pas réduire le nombre de parcelles.» Il ne s'agit pas de ne pas réduire le nombre de parcelles! Il s'agit de ne pas réduire la surface. C'était clair dans le texte de base: les jardiniers devront retrouver l'équivalent de la surface actuelle. Toutes les informations que j'ai eues de la part de la direction...

(S'interrompt.) ... Je ne sais pas, si M. Français veut m'écouter... (Vives protestations en arrière-plan.) Non, mais...

Comment parvenez-vous à écouter... (*Il rit.*) On aura tout entendu, Monsieur Français! Je réalise pourquoi les jardiniers de Vidy ont parfois quelques problèmes à vous comprendre.

La question est de retrouver l'équivalent de la surface actuelle et non une réduction estimée, d'après la direction des jardins familiaux – je ne parle pas de ceux de Vidy seulement, mais des jardins familiaux lausannois – à quelque 13'000 m² sur les 30'000 environ qu'ils ont actuellement. Si on peut préciser qu'il ne s'agit pas de maintenir le nombre de parcelles, mais la surface cultivable, pour moi, le problème est résolu. Je m'engage à essayer de les convaincre d'avoir une bonne discussion avec vous. Il s'agit de lever ce malentendu et de s'en tenir aux faits. Et attention aux communiqués de presse qui – pardonnez l'expression – «sèment»!

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Je commence par m'adresser à M. Santschi. Je n'admets pas les propos que vous venez de tenir, cher Monsieur, je vous regardais droit dans les yeux. Et ma collègue a le droit de me parler! Et j'ai encore le droit de faire aussi deux choses à la fois! Et je vous écoutais très attentivement. Votre remarque et votre allusion sur la difficulté d'écouter – d'ailleurs, à l'instant, vous ne m'écoutez pas, donc vous êtes tout aussi... C'est sûr, vous ne m'écoutez pas, c'est sûr, tandis que moi je vous écoutais! C'est une habitude que vous avez, vous adoptez également cette attitude à l'égard de mes collaborateurs et ça je ne saurais l'accepter! Cela étant dit... Non mais... Je n'ai rien contre la mauvaise foi (... *éclats de rire...*), mais au moins qu'il y ait un minimum de crédibilité... (*Les rires persistent.*) Voilà. Comme ça... J'ai le Champignac pour un moment, je suis tranquille! Et celui-là, il est voulu. Voilà, ça détend, ça fait du bien! C'est aussi une méthode de communication, détendre un peu l'atmosphère quand on a été agressé. (*Eclats de rire.*) Poursuivons, parce que vous ne m'avez peut-être pas bien entendu, peut-être que mon expression était trop rapide. Je vais parler lentement.

La Municipalité vous a tout à fait écoutés, Mesdames, Messieurs. Elle vous a dit, elle a confirmé – d'ailleurs elle y a été incitée par votre serviteur – qu'il y aurait un plan partiel d'affectation supplémentaire dans le PGA pour les Jardins familiaux. Je vous ai dit, il y a cinq minutes, que ce document numéro zéro était sur ma table. Vous n'en connaissez pas la surface en mètres carrés, mais ils dépassent vos prévisions. C'est une certitude. J'attendrai cependant que mes collègues de la Municipalité lisent ce document, qui touche au patrimoine de notre ville. Vous permettrez entre autres que ma collègue de gauche analyse les propositions des différents groupes de travail, car la Direction des travaux n'a pas l'exclusivité, c'est un travail collectif où sont engagées trois directions. Notamment la direction de M. Bourquin et celle de M^{me} Zamora.

D'autre part, Monsieur Dolivo, permettez-nous de travailler avec la vérité, sans la cacher! En fait, vous proposez de dire: «Circulez, y a rien à voir, on continue à vivre comme hier!» Mais nous devons dire aux nouveaux exploitants

des jardins que demain – c'est notre espoir, le Conseil communal, voire la population, doit encore décider sur le futur –, ils seront probablement déplacés, en tout cas c'est la volonté que nous avons... Vous hochez la tête, mais c'est exactement ce que nous leur avons dit! D'accord? Le répondant, pour nous, c'est l'Association. Si personne n'a bien compris le message, c'est possible qu'il y ait eu une ambiguïté, je l'ai dit. Mais nous devons être très clairs à ce propos, très attentifs.

La remise de ces parcelles se négocie. Vous voulez les chiffres? Elles se négocient entre Fr. 5000.– et 10'000.–. Est-ce que vous croyez que quelqu'un reprend un bien alors qu'il sait que dans deux ans ces parcelles ne pourront plus être exploitées parce qu'elles seront transposées ailleurs? Voire les ouvrages qui y sont construits et qui ne pourront être déménagés? Vous croyez que la collectivité va participer au financement? Je ne pense pas. En tout cas, je ne pense pas que vous seriez d'accord. Dès lors, Monsieur Dolivo, nous n'avons caché la vérité à personne. Nous avons rendu attentifs les nouveaux exploitants que demain, ils pourraient être déplacés. C'est aussi le rôle de l'Exécutif d'anticiper et de dire à ses services – puisque vous nous en avez donné les moyens – de faire les analyses de sol, qui sont en cours, et puis de voir la réalité.

Cette réalité... Tout à l'heure, on a dit que l'espace serait deux fois plus petit. Mais, Madame Müller, qui vous a dit ça? Aucun document en ce sens n'a été produit. Ce sont des bruits de couloirs, tout à fait faux.

J'aimerais aussi parler de l'ensoleillement. Nous avons très bien écouté les personnes qui nous en ont parlé. Aujourd'hui, nous lançons des mesures en taille réelle, parce les contradicteurs refusent les projections faites par les architectes, même si ces derniers connaissent ce problème par cœur et maîtrisent ces logiciels. Nous avons donc demandé que des photos soient prises chaque semaine ou presque afin de montrer où est le soleil. Nous en sommes là, aujourd'hui, puisqu'on ne croit plus personne. C'est facile de dire qu'il n'y a pas de soleil, etc. Allez sur le terrain et contrôlez les affirmations assénées par des tiers. Je peux comprendre que l'évolution de notre territoire suscite une certaine émotion. C'est normal. Il y a des gens qui ont vécu 20 à 40 ans dans les jardins de Vidy, ou dans d'autres secteurs. Ce n'est pas évident de déménager du jour au lendemain. C'est pourquoi nous préparons les gens à ce déplacement, sans agressivité, tout en rappelant que des décisions seront prises. C'est votre décision qui permettra ou ne permettra pas ce déplacement.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Le préavis Métamorphose précise que les jardins familiaux occupent actuellement 2,8 hectares tandis que le terrain qui leur est offert derrière le Parc Bourget mesure 1,7 hectare. Ce n'est pas deux fois plus petit, mais presque.

Je voudrais aussi dire à M. Français qu'il a été demandé au groupement de Vidy de ne pas remettre les parcelles devenant vacantes après la démission de membres.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Si M^{me} Müller veut bien écouter ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises... Le préavis mentionne en effet la surface compensée sur le périmètre de Vidy même. Mais suite à la discussion dans ce Conseil, il a été demandé que la compensation soit au moins équivalente. C'était une amélioration de la proposition faite devant ce Conseil communal au mois de novembre ! C'est bien de citer le préavis, mais c'est bien aussi de tenir compte de ce que ce Conseil nous a demandé et sur quoi nous sommes en train de travailler, comme M. Français l'a dit. Aujourd'hui, je ne sais pas si tous les emplacements pourront être validés, mais nous faisons des propositions dépassant les surfaces. Pas les parcelles, Monsieur Santschi : les surfaces dévolues actuellement à l'ensemble des jardins familiaux sur la ville de Lausanne.

Et la démarche participative ? Evidemment, tous les jardins ne seront pas à Vidy, mais aussi sur d'autres emplacements. D'ailleurs, l'Association lausannoise des jardins familiaux a réalisé une sorte de sondage auprès des jardiniers de Vidy, et un certain pourcentage d'entre eux a répondu. Certains ne voulaient plus continuer, ils le font depuis assez longtemps et passent à une autre activité, mais d'autres ont répondu qu'ils étaient prêts à déménager sur un autre lieu en ville de Lausanne où des jardins leur seraient proposés. Parce que ça correspondait mieux à leur lieu de domicile actuel. Ça améliorerait la situation de chacun. Donc la démarche participative, pour les jardins, a commencé depuis longtemps... Je suis étonnée d'entendre certaines choses sur l'Association lausannoise des jardins familiaux. Elle collabore très bien, elle a organisé ce sondage, nous nous réunissons régulièrement dans des groupes de travail avec ses membres, et ils sont tout à fait favorables à nos propositions, que nous continuons à travailler avec eux. Je sais qu'il y a une crispation avec quelques personnes, en particulier à Vidy. Nous les avons reçues pourtant à plusieurs reprises. Mais avec l'association centrale, les choses se passent bien.

C'est normal de résilier les baux de manière anticipée, pour informer les locataires qu'ils devront partir, le moment venu. C'est normal aussi qu'ils ne transmettent pas les parcelles libérées à d'autres jardiniers, parce que ceux qui arrivent maintenant en auront peut-être pour un an, ou deux, ou trois. C'est normal que nous leur proposons un autre jardin dans un autre endroit de la ville.

Et pour éviter une interpellation sur un sujet analogue et pour être tout à fait transparente, sachez que ma direction a déjà informé de la résiliation de leurs baux des locataires d'artisanat du côté de la Blécherette ou du côté sud. Nous leur avons expliqué que leur bail était précaire depuis longtemps mais que maintenant, nous le dénonçons vraiment tout en les laissant occuper les lieux encore un moment. Cela afin d'éviter que ces gens n'investissent plus longtemps dans ces endroits. C'est normal, cela vaut pour tous les travaux préparatoires ! Nous n'allons pas attendre la fin de toutes les études pour dire aux gens de quitter, et qu'il se

passé encore un an ou deux. On ne fera jamais rien dans cette ville, si on travaille comme ça !

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Il ne faut pas faire un procès d'intention à la Municipalité, et à la Direction des travaux. Nous avons abondamment développé la discussion dans le cadre de la commission Métamorphose. Lausanne-Ensemble a déposé un amendement – je suis très à l'aise pour en parler – demandant précisément un plan directeur pour les jardins familiaux. On nous annonce ce soir que ce plan directeur sera prochainement sur le bureau de la Direction des travaux. Il faut attendre de le voir pour en parler. J'observe qu'il y a une discrédence entre les chiffres avancés par les uns et les autres. Ne faisons pas de la gravure sur nuage pendant des heures pour savoir si c'est 13'000, 20'000, 25'000, si c'est orienté à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud. Même si j'ai déposé cet amendement pour soutenir les jardins familiaux et soutenir la démarche de la Municipalité, je ne voterai pas cette résolution. J'attendrai le résultat de ce qui a été décidé dans le cadre de la commission sur Métamorphose.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je remercie M^{me} Zamora de sa remarque. J'espère que le type de formulation qui peut prêter à confusion, telle que celle parue dans le communiqué de presse, fera l'objet d'une rectification. Je crois que c'est de là qu'est venue l'incompréhension. J'ose espérer que la surface totale des jardins familiaux de Lausanne – pas de Vidy, mais de Lausanne – sera maintenue. Cela rejoint les statistiques que j'avais demandées dans le cadre de la communication à la commission Métamorphose dont vient de parler M. Buffat, pour que Lausanne ne fasse pas partie de ceux qui contribuent à la perte d'un mètre carré de terrain vivant par seconde en Suisse. C'est le vœu que j'émetts maintenant, en remerciant M^{me} Zamora de veiller à maintenir cette surface.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – L'intervention de M^{me} Zamora me plonge dans la plus grande perplexité ! On annonce la résiliation des baux : c'est exactement ce que j'appelle la politique du fait accompli. Il me paraît évident qu'on dise que des projets pourraient intervenir ces prochaines années sur les emplacements en question. Annoncer la résiliation des baux, c'est autre chose. Parce qu'ensuite, quand nous discuterons ici de ces projets, la Municipalité nous dira que la résiliation des baux a déjà été annoncée et que donc elle est engagée. Il faut être clair, c'est exactement le terme utilisé par M^{me} Zamora. Selon moi, c'est le contraire d'une démarche participative.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Pas du tout, Monsieur Dolivo ! Vous qui êtes spécialiste du droit du bail et de la défense des locataires, vous devriez être satisfait de la démarche de la Municipalité. Ces petites entreprises dont nous avons résilié les baux avaient des contrats précaires, renouvelables de trois mois en trois mois, immédiatement résiliables. C'est un bon accompagnement de ces locataires de résilier maintenant déjà en leur disant que si des projets

se réalisent, ils devront quitter rapidement leurs locaux. D'ailleurs ces gens nous ont remerciés parce que nous les accompagnons dans la recherche d'autres solutions. Il y a des activités autour de l'Aéroport de la région lausannoise La Blécherette (ARLB), et des choses comme ça. Ils sont très heureux que nous les ayons informés de cette manière, que nous ayons résilié suffisamment à l'avance pour leur permettre, pendant tout ce temps que va durer encore leur présence sur les lieux, d'être accompagnés par la Ville dans la recherche de solutions alternatives. La Municipalité fait là un travail d'accompagnement responsable.

La présidente: – Merci. Nous avons une résolution. Je vous la relis :

Résolution

Le Conseil Communal souhaite que, conformément aux décisions prises lors de la discussion du rapport-préavis 2007/19, les jardins familiaux du groupement de Vidy ne soient déplacés qu'une fois les deux conditions suivantes réalisées :

- *un projet concret (PPA ou projet de construction) entraînant un tel déplacement est accepté par le Conseil Communal ;*
- *une surface équivalente, convenant au jardinage, est mise à la disposition des membres du groupement.*

Celles et ceux qui approuvent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Cette résolution est manifestement refusée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Quelle est cette hâte à rayer de la carte les jardins familiaux de Vidy ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts : « Faudra-t-il un accident pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation ? »³¹

Développement

La présidente: – La dernière interpellation pour laquelle l'urgence est demandée est celle de M^{me} Da Silva. Le titre en est : « Faudra-t-il un accident pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation ? » Le Bureau estime que ce n'est pas vraiment une urgence, et propose à M^{me} Da Silva d'en faire plutôt une question orale ou un postulat.

³¹ Cf. *supra*, p. 638.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – Vous acceptez l'urgence ou pas ?

La présidente: – L'urgence n'est pas acceptée par le Bureau. Mais vous avez le droit de la demander au plenum.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – Alors je la demande.

La présidente: – Je sou mets à la votation la demande d'urgence de M^{me} Da Silva. Je vous lis le texte, avant, pour que vous sachiez quel est le contenu... Ou lisez-le vous-même...

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – Il semble, Madame la Présidente, que c'est à l'interpellatrice de la lire. (*Rumeurs.*)

La présidente: – Nous vous écoutons, Madame, lisez votre interpellation.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – Allez-y, Madame la Présidente ! Ça plaît à tout le monde que ça soit vous, allez-y. Allez-y !

La présidente: – Puisqu'on me demande de la lire, je la lis :

(*Lit l'interpellation.*) « La circulation dans une ville doit être un équilibre et un compromis à trouver entre les transports en commun, les automobiles, les piétons et les deux-roues. C'est complexe et souvent cause de danger.

C'est notamment le cas dans le haut du chemin de Boston, à l'intersection avec l'avenue de Morges. Les véhicules venant de la route de Genève se trouvent devant un feu rouge ou orange clignotant. Les piétons sur la rue de Morges se trouvent sur un trottoir sans indication claire de priorité mais sont en droit de passer même si le feu est ouvert pour les automobilistes. En plus, la couleur du feu change très rapidement, ne permettant que le passage de deux voitures au maximum. Dès qu'un piéton passe lorsque le véhicule est déjà engagé au-delà du feu, le conducteur ne peut que très difficilement éviter les véhicules venant des avenues de Morges et d'Echallens, ayant à faire à une faible visibilité.

Ne faudrait-il pas indiquer clairement que les piétons ont priorité en marquant sur le trottoir un passage de priorité pour les piétons ? Ne faudrait-il pas allonger le feu pour les véhicules venant du chemin de Boson et améliorer leur visibilité ? Ou carrément installer un feu sur le trottoir pour les piétons, qui sera rouge pendant le temps que les véhicules venant d'en bas sont autorisés à passer ? »

(*Reprend.*) Voilà le texte que nous avons reçu. Celles et ceux qui désirent qu'il soit considéré comme une interpellation urgente sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? L'urgence a été refusée, ce qui ne vous empêche pas de la déposer sous une autre forme, Madame Da Silva.

Il est 23 h 30, les gens enfilent leur manteau, je suppose que vous avez tous envie de rentrer. Je vous souhaite un bon retour et une bonne nuit. N'oubliez pas de reprendre vos cartes!

La séance est levée à 23 h 30.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

